

Jean-Baptiste Chebroux dit Latendresse (1734 – 1801)

Par Jacques Latendresse

Édition : Janvier 2017

ISBN : 978-2-9816347-2-6

Édition revue et améliorée **La famille Latendresse**, copyright Ottawa (Canada) 1978

J'apprécieraï que personne ne diffuse le contenu de ce livre sur internet.

Remerciements

Je remercie MM. Jean-Jacques et Pierre Chevrier, les Archives départementales de la Vienne, le forum de Généa86aidegratuite, la Bibliothèque et Archives nationales du Québec, la Société généalogique canadienne-française.

Je tiens à remercier Monsieur Marcel Ducharme que je qualifie d'historien, titre qu'il ne s'approprie pas, ainsi que Monsieur Daniel Latendresse pour ses suggestions et ses corrections de dernière lecture.

Je tiens aussi à souligner l'apport indispensable de mon épouse Marie.

Sommaire

Jean-Baptiste Chebroux dit Latendresse (1734-1801)

Chapitre 1 : Sa vie en France (1734-1757)

Annexe 1757 A : photos de la Citadelle de l'île de Ré

Annexe 1757 B : liste d'embarquement

Annexe 1757 C : cautionnement maritime

Chapitre 2 : Militaire en Nouvelle-France (1757-1760)

Annexe 1757 D : le surnom de Latendresse

Chapitre 3 : Son premier mariage (1760-1764)

Annexe : la fabrique de L'Assomption

Chapitre 4 : Son deuxième mariage (1765-1801)

Annexe 1765 : contrat de mariage

Annexe : Orthographe

Annexe : André Jarret

Chapitre 5 : Agathe Latendresse (1763-1832) et son époux

Annexe : Suzanne Chebroux dit Latendresse (1774-1837)

Publications par l'auteur

Notifications importantes :

La présentation des dates est sous le format (jj-mm-aaaa)

« b. » pour la date du baptême

« m. » pour la date du mariage

« s. » pour la date de la sépulture

Les citations provenant de livres sont présentées en *italique*, entre guillemets, avec la police *Arial*

Les citations de provenance manuscrite sont présentées avec la police *Lucida Handwriting*

Le nom des navires, ainsi que les tableaux, est inscrit en caractère gras tel que **Liberté**

Afin de repérer le nom de notre ancêtre inscrit dans un acte, ce nom écrit sous la forme suivante : *jean chebroux*

Mots de l'auteur

Ce récit de la vie de notre ancêtre n'est pas un roman. Nous connaissons que très peu de documents le concernant. Mais ceux-ci lorsque nous les mettons les uns à la suite des autres, nous révèlent suffisamment d'éléments d'informations pour entrevoir sa vie.

S'étant engagé comme recrue dans l'Armée, j'ai découvert en notre ancêtre un héros, non pas par ses batailles auxquelles il participa, mais par sa lutte au cours de nombreuses semaines contre des intempéries et contre un environnement hostile à l'homme.

J'ai décelé une amitié qui dura plus de quarante ans avec son compagnon d'armes, Jean Chatoux, ainsi que celle avec son beau-père Joseph Jarret dit Beauregard.

Je vous invite maintenant à rencontrer le père des Latendresse d'Amérique:

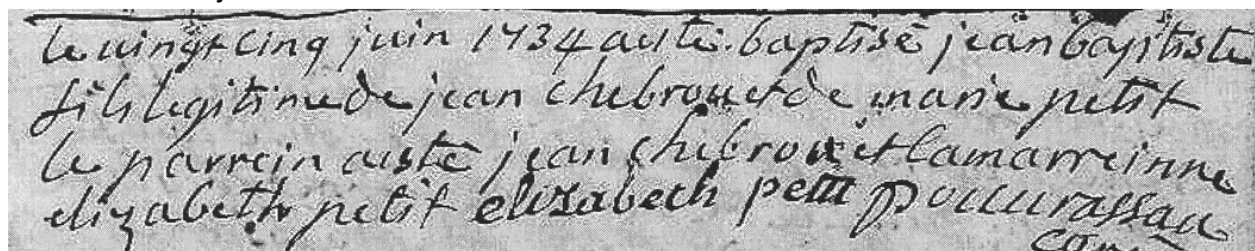
Jean-Baptiste Chebroux dit Latendresse

Jean-Baptiste Chebroux dit Latendresse (1734-1801)

Chapitre 1 : Sa vie en France (1734-1757)

Sa jeunesse

Le 25 juin 1734, le curé Pouvrasseau de la paroisse de Notre-Dame de Gençay, France, baptise un enfant né la veille. Il lui donne le nom de Jean-Baptiste, en l'honneur du Saint de ce jour.



le vingt cinq juin 1734 a été baptisé *jean baptiste* fils légitime de *jean chebrou* et de *marie petit* le parrain a été *jean chebrou* et la marreinne *elizabeth petit*

(signatures) *elizabeth petit*

*pouvrasseau curé*¹

L'initiative du curé ne plaît guère aux parents. L'enfant devait se nommer Jean, prénom de son père et de son parrain. Jean Chebroux et Marie Petit appellent leur fils Jean, et non Jean-Baptiste, tout au long de leurs vies.

Jean et Nicolas, son cadet d'un an, jouent beaucoup ensemble. Malheureusement, en 1739, Nicolas décède à l'âge de 4 ans. Jean a alors deux jeunes sœurs, Catherine et Marie et deux demi-sœurs plus âgées, Perrine et Marie. Quant à son demi-frère Jean, il est âgé de 16 ans.

Jean aime voir son père, en tenue de sergent royal, précéder les dignitaires lors des défilés paroissiaux.. Hélas, Jean perd son père à l'âge de 8 ans.

Deux mois après le décès de son père, Jean assiste au mariage de sa tante, Catherine Petit. Elle épouse Jean Paillou le 25 juin 1743 à Saint-Maurice-la-Clouère². Marie Brun, sa grand-mère maternelle, épouse Jean-François Bonneteste le 24 février 1745 à Saint-Simplicien de Poitiers. Jean se demande : « Ma mère va-t-elle se remarier elle aussi? »

¹ Toutes les références aux actes de baptêmes, de mariages ou de sépultures de France proviennent des Archives Départementales de la Vienne. Elles sont accessibles à partir de leur site internet

<http://www.archives-vienne.cg86.fr/>

² Paroisse voisine

Étonnamment, Marie Petit, âgée de 30 ans lors du décès de son mari, subvient seule aux besoins de ses enfants.

Un autre moment marquant dans la vie de Jean est la procession de pénitence du 26 décembre 1745 à Gençay. Le roi Louis XV demande l'intercession de Dieu afin de ramener la paix; la guerre de la succession d'Autriche avait débuté en 1741 et trois ans plus tard, le conflit s'étend à l'Angleterre. Voici ce qu'écrit le curé Ribeauudeau de la paroisse de Saint-Maurice-la-Clouère :

nous avons ouvert le jubilé pour cette paroisse, qui avoit été accordé par notre saint-père le pape Benoist quatorze dès le mois de novembre 1744 pour toute l'Italie pour demander à Dieu la paix entre les princes chrétiens, et par extension à la France, à la demande que luy en a faite notre Roy très chrestien. Cette ouverture s'est faite par une procession de pénitence, que nous avons faite à notre dame de gençay. Le dit jubilé doit durer quinze jours et doit se terminer par une procession d'action de grâces, le dimanche neuvième janvier 1746³.

La paix est restaurée en 1748 par le traité d'Aix-en-Chapelle. La forteresse de Louisbourg, prise par les Britanniques en 1745, est alors restituée à la France. En 1749, la Royal Navy s'installe à Halifax, sise à 350 km au sud de Louisbourg, sur un territoire concédé par la France à l'Angleterre lors du Traité d'Utrecht de 1713.

Un élément important de sa vie ne peut être passé sous silence. Jean alla à l'école. Il apprit à lire et à écrire. Nous avons retracé un mémo écrit de sa main, daté de 1796. Jean a dû participer aux Bacheleries de Gençay, et suivre ainsi les traces de son père.

Le 23 avril 1750 à Gençay, Jean perd sa demi-sœur Marie :

*est décédée dans la foy cath apost et rom et le lendemain a esté inhumée dans le cimetière **marie chebroux** agée d'environ vingt sept ans fille de feu jean chebroux et de feu jeanne barbotin.*

Le 19 février 1754, à Saint-Maurice-la-Clouère, Jean voit le mariage de son demi-frère, *jean chebroux, fils majeur de feu jean chebroux huissier⁴ royal de la paroisse de jancay et de feu jeanne barbotin, et de jeanne moreau, fille mineure de jacques moreau marchand et de françoise robert.* Ce demi-frère habite dans la maison sise : *à droite, d'autre part à la maison des héritiers de Jean Chebroux⁵.* Cette maison est sur la rue Carnot (autrefois rue de la Poste).

³ Registre Saint-Maurice-la-Clouère, BMS 1740-1749, vue 61

⁴ La personne qui ouvre ou ferme l'huis, la porte (de la cour de justice); ce n'est pas l'huissier qui saisit les gens en défaut de paiement.

⁵ Notaire Bousseau, acte du 27 décembre 1753

Jean assiste au mariage de sa sœur Catherine, *fille mineure de feu Jean Chebrou, sergent royal et de Marie Petit*. Elle épouse Jean Martin, tisserand, le 9 janvier 1756 à Gençay.

Son métier et son engagement

Très tôt, possiblement vers douze ou quinze ans, Jean apprend le métier de boulanger, probablement de son demi-frère Jean. Ce dernier est dit maître boulanger en 1754. « À cette époque, l'apprentissage, qui était de cinq années, devait être suivi de quatre années de compagnonnage. Après ces neuf ans, l'ouvrier, à moins d'être fils de maître, devait faire un chef-d'œuvre, et pouvait, en payant un brevet de 40 livres et 900 livres de maîtrise, exercer enfin comme maître. »⁶ Il semblerait que Jean fut simplement boulanger et qu'il n'atteint jamais le titre de maître. À cette époque, la transmission du savoir-faire de divers métiers s'effectuait par l'intermédiaire d'un maître de métier.

Le 29 août 1756, la guerre reprend entre la France et l'Angleterre. Jean Chebroux est alors un jeune célibataire de 23 ans. Sachant sa mère bien entourée de son demi-frère Jean, et de son beau-frère Jean Martin, deux considérations l'incitent à s'engager. La première est l'assurance d'une paye, car le revenu d'un simple boulanger est précaire. En effet, la France a connue deux années de famine, en 1750 et en 1752. De même, la journée du 15 juin dernier est encore fraîche à sa mémoire; voici ce qu'écrivit le curé de Voulon :

le quinsième jour du mois de juin de la présente année 1756, il tomba icy une grêle d'une grosseur prodigieuse; les plus petits grains étoient comme des œufs de pigeons, les plus gros pesoient au moins deux livres. le nuage se leva vers les trois heures du soir du côté du couchant et dévasta les paroisses de ... voulon..., et en partie celles de ... gençay et st-maurice. le bruit de la grêle étoit si grand qu'on entendoit pas celui du tonnerre. tout ce qui étoit sur terre fut entièrement perdu et les tuiles des maisons cassées.

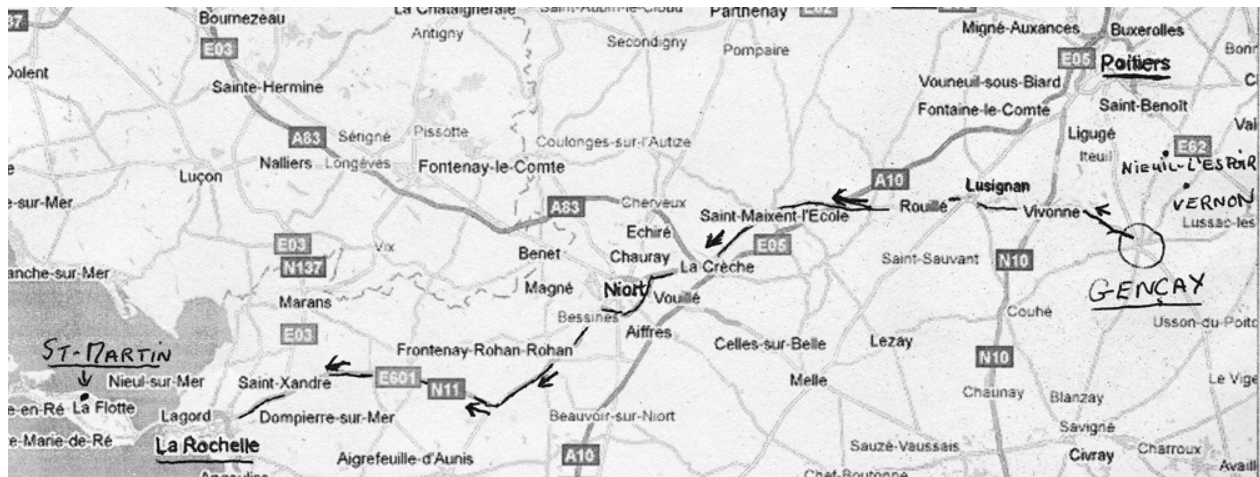
⁷ La deuxième considération est qu'au fond de lui, Jean désire porter fièrement l'uniforme tout comme son père.

Au printemps 1757, le lieutenant-colonel de Gignoux recrute Jean Chebroux. Il est probable que ce recrutement s'effectua par l'intermédiaire d'un sergent-recruteur lors de la foire de Gençay. Jean Chebroux s'engage en principe pour une période de six ans. Quel chemin prend-il pour aller à La Rochelle? Sur la carte Cassini, nous voyons une route reliant Poitiers à La Rochelle. correspondant à la route nationale 11 d'aujourd'hui.

⁶ Histoire, France, Tourisme, villes, traditions, légendes, gastronomie, patrimoine, libraire... . – [En ligne]. – c1999-2007. – <http://www.france-pittoresque.com/spip.php?article1149> – (Page consultée le 25 février, 2007) [Métiers anciens oubliés / Boulangers]

⁷ Cercle généalogique Poitevin – Herage – [En ligne] – c2002-2006 – <http://www.herage.org> – (Page consultée le 25 février, 2007) [Histoire / Le climat en Poitou au 18^e siècle]

Pour rejoindre cette route, à partir de Gençay, il faut se rendre à Lusignan. La carte Cassini n'indique aucune route entre Gençay et Lusignan, mais il devait exister un chemin secondaire reliant ces deux communes. Ce chemin correspondrait aujourd'hui à la route départementale 742. Jean se rend-il à La Rochelle pour s'y enrôler? Ou bien le Sieur de Gignoux l'enrôle-t-il dans sa région natale, au centre de recrutement de Poitiers? Dans les deux cas, Jean prend ce même chemin, seul ou escorté. Il parcourt ainsi près de 100 km. Ce chemin aboutit à la Porte Royale qui donne accès à la ville. À cette époque, des remparts ceinturaient La Rochelle.



abcgallery.com - Internet's biggest art collection

Ce tableau du peintre Corot représente ce que vit Jean Chebroux en se dirigeant vers la Tour de la Chaîne.

À La Rochelle, au pied de la Tour de la Chaîne et sous escorte, Jean monte à bord d'un navire ravitailleur de la Citadelle. C'est un petit bateau à voile d'un mât, non ponté. Jean ne devait pas être le seul à s'y rendre.



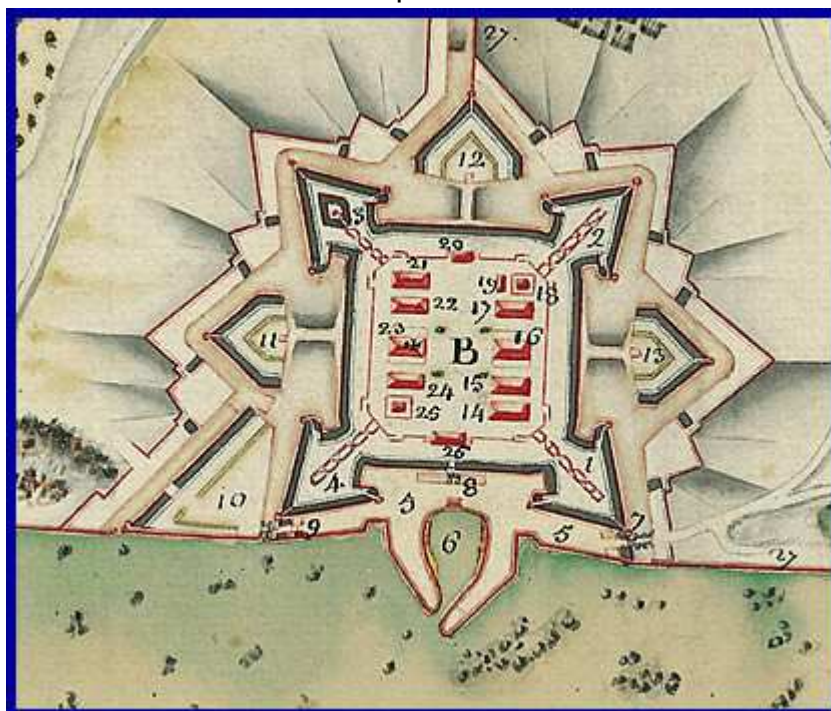
Vis-à-vis de la Tour de la Chaîne se dresse la Tour Saint-Nicolas, et entre les deux, la petite Tour de la Chaîne. Quant à la Tour de la Lanterne, un peu en retrait, elle accueille normalement les recrues en attente d'un transfert pour l'île de Ré⁸. Mais en 1757, elle ne sert pas à cet usage, puisqu'elle est remplie de prisonniers anglais. Jean et les nouvelles recrues s'embarquent pour la forteresse de l'île de Ré.

Après un trajet de près de 24 kilomètres, la Citadelle apparaît, ainsi que son port. L'embarcation se dirige vers les embrasures très étroites du port et défendues par des canons. Après avoir accosté, on monte les vingt marches; puis toutes les recrues se rassemblent. L'impressionnante Porte Royale (8) se dresse devant eux. Le Bastion du Roi (1) et le Bastion Dauphin (4) s'élèvent, à droite et à gauche, armés de canons (voir le plan à la page suivante).

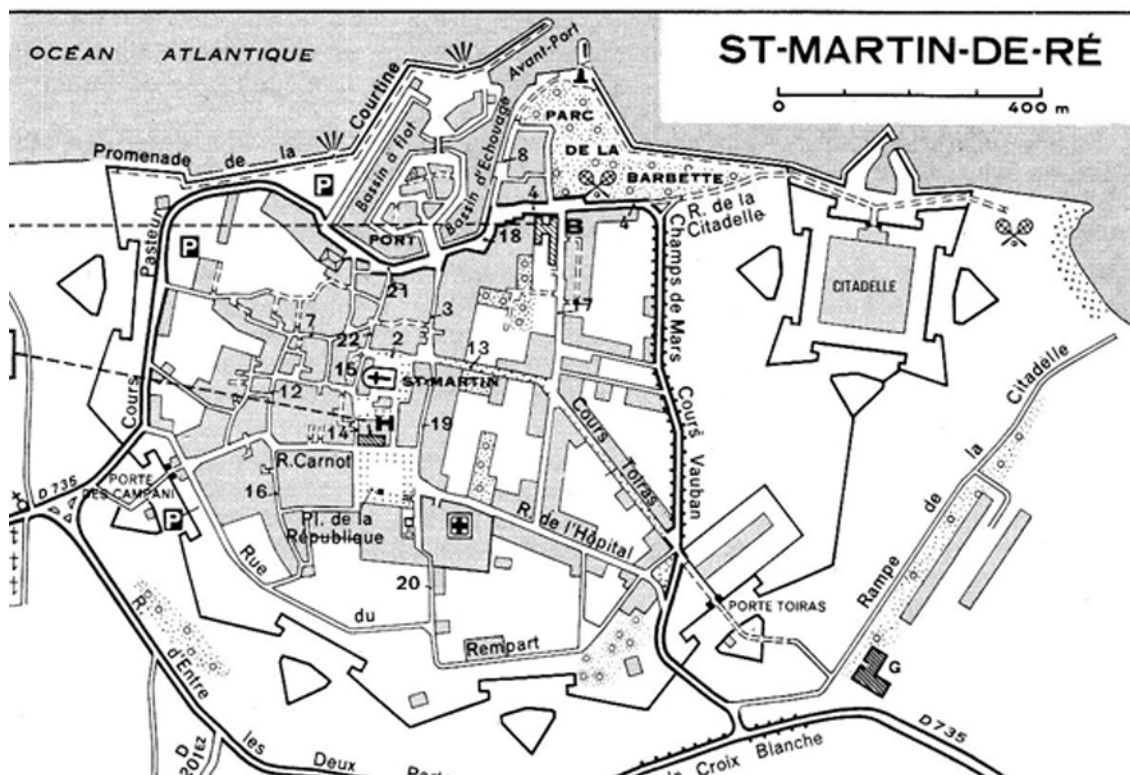
Puis, Jean pénètre dans l'enceinte de la Citadelle par l'unique accès qu'est cette Porte Royale. La Citadelle fut construite par Vauban de 1681 à 1690. Vis-à-vis l'entrée, on voit le logement de l'Aide Major (26). En contournant par la droite, il y a successivement, le logement à vivres et logement du Lieutenant du Roy (14), la Caserne du Roy (15), l'arsenal (16), la Caserne de la Reine (17), près du Bastion de la Reine (2), la poudrière (18) et la prison juxtaposée (19). Du côté gauche, on trouve la seconde poudrière (25), la Caserne Dauphine (24), la Chapelle et Aumônerie (23), la Caserne de France (22) près du Bastion de France (3), et en dernier, la Caserne des Officiers (21). À l'opposé du logement de l'Aide Major, il y a le corps de garde (20).

⁸Hector Besner – Famille Besner d'origine française – [En ligne] – <http://www.besner.org> – [Page consultée le 25 février, 2007] – [à l'île de Ré commence l'aventure de notre ancêtre canadien]

Extrait du plan de 1750⁹



Carte de Saint-Martin d'aujourd'hui¹⁰



⁹ <http://all.web.pagesperso-orange.fr/fortifications/images/plancitadelle.jpg> (2016-12-14)

¹⁰ Guide de Tourisme Michelin, Côte Atlantique

La Citadelle abrite quelque 1080 soldats encadrés par une trentaine d'officiers. C'est là que Jean Chebroux passera ses quelques semaines d'entraînement. Il y acquiert la discipline de l'armée et s'initie aux exercices militaires. Ces derniers s'exécutent au Champ de Mars: Mars étant le dieu de guerre des Romains. Pour s'y rendre, après être sorti par la Porte Royale, Jean, longe la Fausse Braie (5), passe par la Porte de l'Avancée (7), qui est un pont-levis, et contourne la Demi-lune de Saint-Martin (13). Le Champ de Mars est compris entre les remparts de la ville, la Porte de Thoiras qui permet de sortir de Saint-Martin et les rues actuelles Champs de Mars et Cours Vauban. L'annexe 1757 A présente quelques photos de la Citadelle.

Puis vient le grand jour, *à la citadelle de ré, un détachement de 50 hommes de troupes* se présente devant le *lt-col de gignoux*.

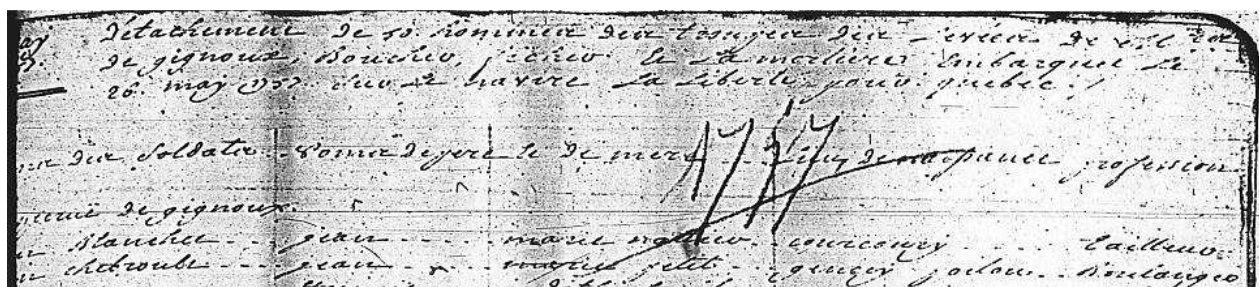
Ces hommes sont regroupés selon les *levées des recruteurs*, soit celles *de gignoux* (16), *de boucher* (23), *de ficher* (2), *de lamorlière* (9), pour un total de 50 *hommes*. Jean Chebroux est l'une des seize *recrue de gignoux*.

À tour de rôle, chacun d'eux s'identifie en déclinant dans l'ordre son nom, le nom de son père, le nom de sa mère, son lieu de naissance, et sa profession.

Le second interpellé s'avance : *jean chebroult, jean, marie petit, gançay poitou, boulanger*.

Tout comme Jean, aucun de ses compagnons de route n'est soldat de métier. L'occupation de chacun d'eux est *aubergiste, cardeur, carrossier, charpentier, cordonnier, couvreur, dragueur, jardinier, laboureur, libraire, limonadier, maçon, orfèvre, serrurier, tailleur, tanneur ou tisonnier*.¹¹

L'annexe 1757 B donne une transcription de cette liste d'embarquement dont voici le début.



¹¹ microfilm bobine **F-1535**, Fonds des Colonies MG1-Série F5B. Passagers, Archives Nationale du Canada

Avant son départ, Jean reçoit « *un sarrau de toile gris-blanc garni de 18 boutons de laiton, une culotte de toile grise, une paire de bas, une paire de souliers, une ou deux chemises, un bonnet de laine, un peigne, une couverture et un hamac* ». ¹² C'est ainsi qu'il se vêt pour la traversée.

Vers la Nouvelle-France

L'annexe 1757 C présente un cautionnement maritime transcrit ligne par ligne à propos du navire **Liberté**, daté du 26 avril 1757. Le vocabulaire et ses références étonnent quelque peu! Le navire va de Bordeaux à La Rochelle.

Il devrait exister un document semblable pour effectuer le transport de La Rochelle à Québec. Monsieur Boshier dans son ouvrage (note 13) fait appel à un document datant du 2 mai 1757. Lors de mon voyage en France, j'ai consulté la source de sa référence aux Archives départementales de la Charente-Maritime. En date du 2 mai, seul l'**Heureux-Maloin** est mentionné. Au cours de l'année 1757, aucun document ne porte sur le **Liberté**.

Ce navire entreprend sa seconde traversée vers Québec; la première fois fut en mai 1755.

Le **Liberté** est un navire marchand de 400 tonneaux armé par la famille Admirault et commandé par le capitaine Castaing. ¹³ Pour l'époque, c'est un assez gros navire marchand, mesurant possiblement 100 pieds de longueur, 29 de largeur et ayant 12 pieds de tirant d'eau. Son équipage serait constitué d'une cinquantaine de matelots. ¹⁴

Le **Liberté** ne peut pénétrer dans le bassin du port de Saint-Martin-de-Ré car il est trop gros; il demeure en rade. Il attend dans le détroit situé entre l'île de Ré et la côte, appelé localement du nom de pertuis breton.

Jean et le détachement empruntent le chemin de ronde, un chemin couvert longeant les fortifications du littoral et qui correspond aujourd'hui au nord du parc de la Barbette. Ce parc était à cette époque un vaste espace découvert séparant la Citadelle des premières maisons de la ville. Dans cette zone, les fortifications ont été implantées en avant du littoral, enfermant une large étendue d'eau (le parc actuel) qui fut asséchée par la suite afin d'y accueillir des campements pour la population de l'île en cas de siège ¹⁵. Au bout du chemin se trouvent les quais du port. À cette époque, il n'existait que le bassin d'Échouage. Avec une certaine fierté, Jean parcourt le chemin.

¹² René Chartrand, – **Patrimoine militaire canadien : d'hier à aujourd'hui**. – Serge Bernier – Montréal : Art Global, c1993-c2000. – v. 1, p.121-123

¹³ Boshier, J. F. – **Négociants et navires du commerce avec le Canada de 1660 à 1760** ; dictionnaire biographique. – Traduction du Secrétaire d'État. – Ottawa : Service canadien des parcs, lieux nationaux, c1992. – 263 p. – ISBN 0660938111

¹⁴ Latendresse, Jacques – **Mémoires de la Société Généalogique Canadienne-Française**. – Volume 56, numéro 2, cahier 244, été 2005

¹⁵ Office de Tourisme de Saint-Martin de Ré, 2010-04-28

Au nord du bassin, de petits bateaux à fond plat, appelés gabarres, font la navette entre le quai et le navire. Dans sa tête, Jean s'interroge. Est-ce que cette coquille de bois allait bien pouvoir le mener à sa destination? Puis, finalement, ils sont tous *embarquée le 26 mai 1757 sur le navire la liberté pour quebec*.¹⁶

Le capitaine Castaing ordonne de lever les ancres et de hisser les voiles. Ces dernières, au nombre de dix, couvrent une surface près de 1850 m². Quant aux ancres, on les lève à l'aide du grand cabestan puisque la maîtresse ancre pèse 2600 livres, tandis que la seconde n'est que de 1950 livres.¹⁷ Puis, le voyage commence. On dénombre vingt-quatre transports de troupes en 1757 de La Rochelle ayant les destinations suivantes : La Martinique (4), l'Isle Royale (10), Cayenne (2), Le Cap (1), et Québec (7).

Le **Liberté** doit échapper à la surveillance de la Royal Navy. Celle-ci a capturé la veille le **Beauharnais**. Ce navire de 280 tonneaux, parti de La Rochelle le 20, est conduit à Portsmouth, en Angleterre.¹⁸

Qu'a fait Jean Chebroux au cours de cette traversée ?

Jean, ayant en main son hamac et sa couverture, doit trouver un endroit où dormir. Un membre de l'équipage, muni d'un fanal éclairé par une bougie, prend en charge l'installation des recrues. Un vaisseau de guerre de 500 tonneaux possède trois étages ; il est possible que le **Liberté** en ait eu autant. Au-dessus du niveau de flottaison, il y a l'étage principal, haut de 6 pieds ; tandis qu'en dessous, c'est la cale. Celle-ci est séparée en deux étages par un faux-pont. La hauteur de l'entre-deux ponts n'est que de 5 pieds. Jean descend sous le pont supérieur. Il marche la tête courbée afin d'éviter les baux : des poutres transversales soutenant le pont supérieur. Il cherche un emplacement délaissé par l'équipage. S'il n'en trouve pas, il descend dans la cale, en marchant cette fois-ci le corps courbé. Finalement, il accroche son hamac. Dû à la promiscuité des gens et à l'obscurité du navire, tout le monde dort habillé¹⁹.

Le premier repas de la journée, vers sept heures, consiste en des biscuits et du cidre ou de l'eau. « *Le biscuit français a fort bonne réputation et les passagers le trouvent excellent* ». La ration quotidienne de biscuits est d'au moins 1 livre, celle de fèves est de 100 ml et celle de vin 1.4 litre. Au dîner, vers dix heures, ainsi qu'au souper vers seize heures, « *il fait potage ... de gru (semoule de seigle ou d'avoine, parfois de maïs), de febves (fèves ou haricots) ou de poids (pois chiche)... Ce potage comporte de l'huile*

¹⁶ Idem bobine **F-1535**

¹⁷ Jean Merrien. – **La vie quotidienne des marins au temps du roi soleil**. – [Paris] : Librairie Hachette, c1964. – p. 31, 51, 163

¹⁸ Idem Boshier...

¹⁹ Jean Merrien. – **La vie quotidienne des marins au temps du roi soleil**. – [Paris] : Librairie Hachette, c1964. – p. 34-37

d'olive, de façon à être nourrissant. Trois jours par semaine, aux deux repas ce potage est complété, ou remplacé... » par de la morue, du lard ou du bœuf.²⁰

Par beau temps, Jean et ses compagnons demeurent sur le pont supérieur. Les passagers n'ont aucune tâche à accomplir. Avec une mer et un ciel à l'infini, ils jouent aux dés et aux cartes pour se désennuyer. Ils observent aussi ce qui se passe autour d'eux. Les canons assurant la protection du navire, la barre du gouvernail, les instruments de navigation et le sablier mesurant la durée des quarts se retrouvent tous à la timonerie. Le gaillard surplombe cette dernière. Du haut du gaillard, le pilote crie ses ordres au matelot en charge du gouvernail. On emploie ce dernier seulement lorsque le navire atteint une certaine vitesse. Celle-ci est estimée « *à vue, en regardant passer l'eau le long de la coque, en se plaçant toujours à la même hauteur* ». Le capitaine Castaing loge derrière la timonerie. Puis, la chambre du conseil suit celle du capitaine²¹.

Entre le souper et la nuit tombante, c'est le temps de repos, où l'équipage danse, chante et joue à divers concours d'habiletés. La nuit venue, c'est l'heure du coucher et le silence se fait.²²

Que dire de l'hygiène? « *S'ils se lavent régulièrement les mains et la face, les gens de l'époque prennent rarement un bain et les douches n'existent pas. En général, ils ont peur de se plonger dans l'eau parce qu'ils craignent de prendre froid ou d'attraper des infections. Les registres du tribunal de Louisbourg citent le cas d'une femme de 50 ans qui, après être tombée dans un puits, a déclaré que c'était la première fois de sa vie qu'elle se baignait. À cause de cette réticence à prendre des bains, beaucoup de gens sentent très fort* ». ²³ Que dire du lieu d'aisance, nommé poulaine? Diderot, dans son Encyclopédie parut en 1751, écrit : « *c'est un assemblage de plusieurs pièces de bois qui font une portion de cercle, & qui se terminent en pointe : on en fait la partie de l'avant du vaisseau, qui s'avance la première en mer par une grande saillie qu'elle fait. C'est dans la poulaine que l'on va laver & blanchir le linge, & se décharger le ventre.* » ²⁴

Quittant les berges de l'île de Ré, le **Liberté** remonte la côte française. Puis, il tourne cap à l'ouest vers l'Atlantique entre l'Isle-Dieu et Belle-Isle. L'Isle-Dieu, située en Vendée, à 46° 43' de latitude, s'appelle aujourd'hui l'île d'Yeu. Quant à Belle-Île, elle se

²⁰ Jean Merrien. -- **La vie quotidienne des marins au temps du roi soleil**. -- [Paris] : Librairie Hachette, c1964. -- p. 159, 167, 168, 186, 189

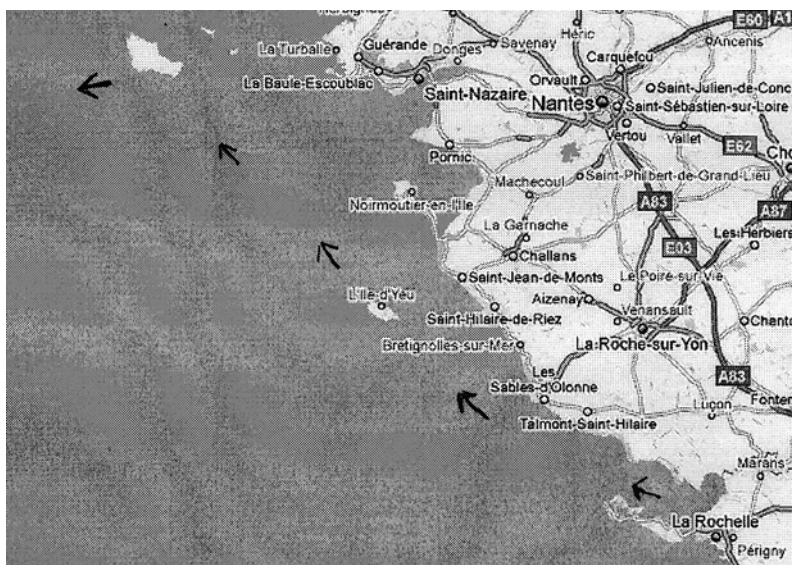
²¹ Jean Merrien. -- **La vie quotidienne des marins au temps du roi soleil**. -- [Paris] : Librairie Hachette, c1964. -- p 190, 199

²² Idem Merrien...

²³ Parc Canada – The official Research Site for the Fortress of Louisbourg – [En ligne] – Mise à jour le 11 juin 2006, c1995 -- <http://fortress.uccb.ns.ca> – (Page consultée le 25 février, 2007) [Louisbourg – La collectivité : http://fortress.uccb.ns.ca/Search/scol_f5.html]

²⁴ Diderot et D'Alembert. – Encyclopédie. – [En ligne]. – <http://portail.aktif.fr/encyclopedia/index.htm>. -- (Page consultée le 25 février, 2007)

trouve en Bretagne, à 47° 19'. Le navire maintient le cap entre le 43° et le 47° de latitude grâce à ses instruments de navigation. Quels sont-ils? Deux compas permettent de garder le cap. L'octant, inventé par Hadley en 1731, sert à observer la latitude à l'aube et au crépuscule. La lanterne à chancelle fournit l'éclairage nécessaire. Quant à la détermination de la longitude, l'usage du sextant n'apparaît que plus tard.²⁵



Après de nombreuses semaines, au grand soulagement de tous, on atteint le Grand Banc de Terre-Neuve. Le **Liberté** se dirige au sud de Terre-Neuve car les glaces du détroit de Belle-Isle au nord de Terre-Neuve gênent la navigation. Il passe près de Saint-Pierre (...-et-Miquelon), et pénètre dans le golfe du Saint-Laurent. Il se faufile ensuite entre l'île Saint-Paul, à l'extrémité nord de l'île Royale (île du Cap-Breton), et le cap de la Raie (Cape Ray), à Terre-Neuve. Il croise l'île aux Oiseaux (Rocher-aux-Oiseaux), au nord des îles de la Madeleine, et longe la rive gaspésienne. Durant ces manœuvres, le capitaine cherche à éviter de nouveau la Royal Navy.²⁶

Le **Liberté** longe la côte gaspésienne, puis il bifurque vers le nord à la hauteur de Saint-Roch-des-Aulnaies afin d'atteindre l'île aux Coudres.

²⁵ Gilles Proulx . -- **Entre France et Nouvelle-France. -- La Prairie : M. Broquet ; Ottawa : Parcs Canada, Approvisionnement et services Canada, Centre d'édition, c1984. – p. 55-56**

²⁶ Gilles Proulx . -- **Entre France et Nouvelle-France. -- La Prairie : M. Broquet ; Ottawa : Parcs Canada, Approvisionnement et services Canada, Centre d'édition, c1984. – p. 59, 77**

Après un voyage d'environ quatre mois, celui-ci arrive à terme. En guise de comparaison, la traversée du **Diamant** prit quatre mois, celle du **Touraine** trois mois et demi, et celle de l'**Heureux Malouin** seulement deux mois et demi.

Le capitaine Castaing, du navire **Liberté**, dû prendre des provisions pour une traversée normale de trois mois. Au grand embarras du capitaine, le voyage s'étira sur quatre mois. Je crois que malgré un rationnement, Jean Chebroux devait crever de faim à son arrivée à Québec.

Jean Chebroux arrive à destination. Québec se dessine devant lui, partagée en sa basse et haute ville, hérissée de sa dizaine de clochers et défendue par sa centaine de canons.

Annexe 1757 A: La Citadelle de l'île de Ré

L'embarcation qui emmène Jean Chebroux à la Citadelle passe par cette étroite ouverture.



Jean Chebroux monte l'escalier



Jean accède à la Citadelle par la Porte Royale



Afin de s'exercer aux Champs de Mars, ou lors de son départ de la Citadelle, Jean Chebroux passe par la porte de l'Avancée.



En marchant le long du chemin et des remparts, Jean Chebroux atteint le port de Saint-Martin. Il emprunte cette descente où une petite embarcation l'emmènera au **Liberté**.



Jacques Latendresse à Saint-Martin-de-Ré sur les pas de Jean (Baptiste) Chebroux, le 6 juin 2013

Photo Porte Royale <http://pagesperso-orange.fr/all.web/fortifications/pages/page-citadelle.html>

Annexe 1757 B : liste d'embarquement¹

détachement de 50 hommes des troupes des levées de lt col
de gignoux, boucher, ficher et la morlière embarquée le
26 may 1757 sur le navire la liberté pour quebec

nomer des soldats nomer de pere et de mere lieu de naissance profession

recrues de gignoux

jean blanchet	jean	marie naltier	courcoury	tailleur
jean chebroult	jean	marie petit	gancey, poitou	boulangier
louis vert	etienne	judith lambert	-----	laboureur
pierre-joseph sauvage	jullien	margtte mercier	maubeuge	cordonnier
françois baujelain	fleury	claire chateau	lion	sa___aire
jean martin	joseph	anne___aille	st gervais	laboureur
sylvain Laurent	pierre	marie blanchard	bourges	libraire
jean labedant	jean	anne girvale	st felix	Bou___
simon dufour	jean	anne meunier	montpellier	serrurier
jean delpaul	françois	inconnue	montagnac	charpentier
michel montmagneux	ambroise	cath e duboire	paris	limonadier
andré berthaud	antoine	claudine sapier	villeuneuve	tailleur
jean chatoux	jean	claudine berger	bagnole	tailleur
thomas souillard	louis	elizabeth perigord	paris	orfèvre
pierre raye	raïmond	margtte raïmond	toulouse	laboureur
louis geron	charles	frse chevalier	niort	cha___eur

recrues de boucher

gaspard jossier	pierre-paul	louise billard	paris	tesonnier
henry lheureux	françois	françoise roussel	versailles	-----
arnaud petit	arnaud	cath e petit	verdun	bou___ier
marin coudrot	marin	inconnue	boissière	couvreur
vincent lamarre	philippe	anne viriot	__tigny	laboureur
philippe doublemac	michel	geneve duvert	ham picardie	cordonnier
maurice bonneau	jean	anne labart	bussier poit___	aubergiste
michel mickfeld	bouponde	anne maria	sedre, hainault	(aucun)
louis colnot	noel	claudine talmet	braul	jardinier
françois veront	charles	lucie gareau	brie sur marne	cordonnier
francois ponceau	jean	francoise soudanne	egry galinois	-----
denis duflos	charles	margtte aubert	st quentin	-----
blaise caron	nicolas	agnes collot	paris	couvreur
pierre gerard	claudie	élizabéth rollin	savins	drageur
francois couty	françois	jeanne cornet	amiens	drageur

antoine mareschal	pierre	anne balagny	grauves	laboureur
jean castin	louis	hilaire mourot	marcey, poitou	cardeur
barthlemy jacquot	nicolas	louise gomard	poitiers	Ecr_____
jean villery	jean	margtte	paris	carosier
françois ca...	pierre	anne jolly	_____	cordonnier
jean fouchet	jacques	anne rossignol	bourges	laboureur
jean papin	jacques	marie...	riom, auvergne-	_____
pierre lavague	philibert	cath ne guillet	roanne	charpentier
recrues de ficher				
henri leuba	françois	reine bertk	strasbourg	laboureur
joannes steckel	hennerik	lisbette derk	alkirch	couvreur
recrues de lamorlière				
antoine baudin	jean	louise dumontier	st-jervais	masson
philibert votier	guillaume	louise jailler	blaye	cordonnier
olivier racine	jacques	cath ne piccard	d'eu normandie	tan---
jean wilt	hennerik	anne coufmant	hirkba	laboureur
david hermant	conerade	anne lafrine	firstbergk	laboureur
goerges yeckel	bavier	joseph marie	Austrebourg	cordonnier
michel armand	bernard	cristine...	visbourg	laboureur
jean maire	jean	anne sequik	Phalsbourg	couvreur
jacob gouchold	villeme	marie godechol	Emstrsaïmpk	laboureur

50 hommes

fait a la citadelle de ré les dits
jours et ans que dessus
gignoux

¹ Transcription du microfilm bobine **F-1535**, Fonds des Colonies MG1-Série F5B. Passagers, Listes de passagers embarqués à destination des colonies dans des ports français, 1714-1839, Archives Nationales du Canada

Annexe 1757 C: cautionnement maritime¹

Néant par le rôle des engagés

A Ujourd'hui *vingt six* du mois d *avril* mil sept cens
57 pardevant Nous Jean de Navarre, Conseiller du Roy,
Grand Chambrier au Parlement, & Lieutenant-Général au Siège de l'A-
mirauté de Guienne, a comparu Sieur *François Castaing*
commandant le Navire nommé *La liberté de Bordeaux*
du port de *400* Tonneaux ou environ ; lequel, en présence du Pro-
cureur du Roy, a donné pour Caution Sieur *Rocaute de Bussac*
Bourgeois & Marchand de cette Ville, lequel, solidairement l'un pour
l'autre, un d'eux seul pour le tout, renonçant au bénéfice d'ordre, divi-
sion & discussion, se sont soumis de payer au retour dudit Navire en
France les Droits dûs des Marchandises qu'il rapportera quittes de Frets
comme aussi de rapporter Certificat de la décharge auxdites Isles de
quatre cens Barils Farine, qui ont été chargés dans le susdit
Navire, & autre Certificat de la décharge audit lieu de *six*
engagés & quatre fusils boucaniers, le tout conformément à la volonté
de Sa Majesté, du 20 Octobre 1703. Se soumettant de plus lesdits sus-
nommés de ne prendre sur ledit Navire aucuns Habitans desdites Isles,
Nègres ni Passagers, sans une permission expresse de Monsieur le Gou-
verneur, ou Monsieur l'Intendant dudit Lieu, aux peines portées par
les Ordonnances de Sa Majesté, du 20 Octobre 1692, 24 Octobre 1694-
& Octobre 1616, déclarent de plus lesdits sus-nommés qu'ils ont chargé
dans le susdit Navire pour huit mois de toutes sortes de Vivres pour la
voiture & subsistance de l'Equipage d'icelui, se soumettant de plus lesdits
sus-nommés en toutes les peines qui pourroient être ordonnées par Sa
Majesté, ou ses Officiers, en cas que ledit *Castaing*
changeant la destination de son Voyage, lequel fut dans la Mer du Sud;
comme aussi se soumettent de plus lesdits sus-nommés de ne vendre led.
Navire pendant son Voyage à quelque Etranger que ce soit directement
ni indirectement, & sous quelque prétexte que ce soit, & de faire revenir
ledit Navire sur ce Port, à peine de dix mille livres d'amende, confor-
mément au Règlement du mois d'Avril 1717. Et pour raison de tout
ci-dessus, lesdits sus-nommés ont obligé leur personnes & biens présents
& à venir qu'ils ont soumis à toute rigueur de Justice qu'il appartiendra,
& ont signé

¹ Transcription de l'acte provenant des Archives départementale de la Gironde

Chapitre 2 : Militaire en Nouvelle-France (1757-1760)

Son arrivée

Le 28 septembre 1757 le **Liberté** jette l'ancre dans la baie ou havre du Cul-de-sac, aussi appelé par la populace Anse-aux-barques. À cette époque, le port de Québec tout comme ceux de La Rochelle et de Saint-Martin-de-Ré, ne possède aucun corps-mort permettant aux navires d'accoster aux quais. Les navires demeurent en rade, autrement dit au large.



Une barque accoste le navire. Une échelle de corde est lancée par-dessus bord. Jean Chebroux, ainsi que d'autres recrues descendent dans l'embarcation. La barque touche la rive. Quelle joie de pouvoir enfin fouler le sol après un si long voyage! Après quelques minutes, toutes les recrues sont rassemblées. Jean observe les alentours. Une impressionnante falaise de 110 pieds (30 mètres) s'élève devant ses yeux. Devant lui se dresse, au fond de la baie, une rangée de maisons, sise sur la rue actuelle de Petit-Champlain. Quant à la rue Champlain actuelle, elle était sous l'eau. À la gauche de la baie, Jean voit le magasin du roy et le chantier de construction navale avec ses quais, môles et berceaux, forges et autres installations²⁹.

²⁸http://images.recitus.qc.ca/main.php?g2_view=core.DownloadItem&g2_itemId=648&g2_serialNumber=10 (2016-12-20)

²⁹ Place-Royale, Quatre siècles d'histoire, de Renée Côté, Musée de la civilisation et Fides, 2000, p. 77

Le détachement de recrues se dirige à droite du havre vers la haute ville. Il prend la rue du Cul-de-sac, tourne à gauche sur la rue Notre-Dame, et de nouveau à gauche sur la rue Sous-le-Fort, puis tourne à droite sur la rue de Petit-Champlain, et encore à droite, puis monte l'escalier Casse-cou, et fait l'ascension abrupte de la Côte de la Montagne. Le Palais épiscopale (parc Montmorency) accueille les passants. En haute ville, il continue vers la rue de Buade, traverse la Grande Place (Place de l'Hôtel de Ville) en se dirigeant vers la Côte de la Fabrique. Il croise alors la Cathédrale sise du côté est et le Collège ainsi que l'église des Jésuites sises du côté ouest. Puis, il aboutit à la rue Saint-Jean, et tourne à droite sur la Côte du Palais. Juste avant d'atteindre la Porte du Palais, le détachement arrive aux Nouvelles Casernes (sise au parc de l'Artillerie), un établissement long de 160 mètres. Mais tous n'atteindront pas la caserne : Denis Duflos, 25 ans, meurt en route. Sa sépulture aura lieu le lendemain, le 29, à l'église de Notre-Dame³⁰. Denis Duflos est le premier des cinquante compagnons de voyage de Jean Chebroux que nous allons suivre au cours de ces années de guerre.

Jean se réjouit de pouvoir voir et croiser des enfants, des femmes et hommes dans la ville. Car depuis l'entraînement à la Citadelle, et pendant la traversée en mer, il avait côtoyé presque exclusivement que des militaires ou des matelots.

Jean Chebroux reçoit temporairement une chambre qu'il doit partager avec une dizaine de copains de voyages. « *La chambre possède un foyer pour le chauffage et la cuisson des aliments, une table, deux bancs et des lits... Elle possède à l'occasion une planche à pain, un râtelier pour les fusils. Des chevilles enfoncées dans le mur permettent au soldat d'y suspendre ses effets personnels. La chambre possède une fenêtre vitrée, munie de volets de bois. Les planchers sont en bois et les murs sont blanchis.* » L'objet le plus intéressant pour Jean est le lit d'un peu plus de 6 pieds par 4 et haut de 15 pouces et demi³¹, lit qu'il devra partager avec quelqu'un d'autre.

Le coucher du soleil venu, Jean entend pour la première fois un roulement de tambour nommé « *La retraite* ». Cela signifie que les portes de la ville fermeront sous peu et que les activités cesseront. Puis, un dernier roulement de tambour nommé « *L'Ordre* » se fait entendre et les portes sont fermées.

Jean passe sa première nuit au Nouveau Monde.

Il se fait réveiller au lever du jour par un roulement de tambour d'une quinzaine de minutes nommé « *Diane* ». Les activités des troupes et de la population reprennent³².

³⁰ Combattre pour la France en Amérique : les soldats de la guerre de Sept Ans en Nouvelle-France 1755-1760. – Texte publié sous la direction de Marcel Fournier. – Montréal : Société généalogique Canadienne Française, 2009. – XXX p. – ISBN 9782923186252

³¹ René Chartrand, Serge Bernier. – **Patrimoine militaire canadien : d'hier à aujourd'hui**. – Montréal : Art Global, c1993-c2000. – v. 1 p.130-131 http://www.cmhg.gc.ca/cmh/fr/page_177.asp

³² René Chartrand, Serge Bernier. – **Patrimoine militaire canadien : d'hier à aujourd'hui**. – Montréal : Art Global, c1993-c2000. – v. 1 p.125

L'arrivée du **Liberté** est inscrite dans le journal de Louis-Antoine de Bougainville, aide de camp du marquis de Montcalm : « *Le navire, la Liberté, portant l'habillement complet de 3200 hommes et 60 hommes de recrue est rentré aujourd'hui en rade. Il avait d'abord, ainsi que plusieurs autres, eu son chargement en farine et lard. L'ordre est venu de le décharger pour prendre autre chose. Il se passe quelque intrigue parmi les ministres subalternes. Nous souffrons de ses effets. La cause nous est inconnue; nous ne pouvons que la soupçonner* »³³.

À quoi sert un habillement complet de 3200 hommes, lorsque la colonie ressent un besoin urgent de farine? Le gouverneur général de la Nouvelle-France, le marquis de Vaudreuil, premier Canadien nommé à ce poste, passe à l'action.

Le samedi 1^{er} octobre débute le rationnement du pain pour les militaires. La ration quotidienne passe d'une livre et demie à une livre. Quant au lard et au pois, ils demeurent à un quart de livre. De plus, sur un cycle de 8 jours, la ration de bœuf est de 6 livres et celle de morue de 2 livres.³⁴ Pour un homme ayant été privé de pain durant quatre mois, qu'est-ce qu'un rationnement de pain? Quel bonheur de savourer du bon pain... surtout pour un ancien boulanger!

La ville de Québec

Avant d'être incorporées dans un régiment, les recrues ont un temps de grâce pour se remettre de leur voyage. Voici une description de ce que Jean Chebroux aurait pu voir en se promenant.

Près des Nouvelles-Casernes, la Redoute Dauphine (située dans le prolongement de la rue Sainte-Angèle dans le parc de l'Artillerie) sert de caserne pour les compagnies franches de la Marine et de lieu de détention pour les prisonniers de guerre anglais.

En marchant le long de la rue Sainte-Angèle, Jean voit à l'ouest le Bastion Saint-Jean, puis l'étroite Porte Saint-Jean.

De l'autre côté de la rue Saint-Jean, dans le prolongement de la rue Sainte-Angèle, la Redoute Royale héberge les compagnies franches de la Marine. Ces dernières assurent la défense de la ville.

De la Redoute Royale, Jean se dirige vers le Bastion Sainte-Ursule pour atteindre la Porte Saint-Louis. De là, il voit au loin trois bastions avec leur poudrière respective : Saint-Louis, La Glacière et Cap Diamant. Aujourd'hui, en lieu et place, on voit la Citadelle, forteresse britannique, construite entre 1820 et 1850.

Prenant la rue Saint-Louis direction est, il se rend jusqu'à la rue du Parloir. Du côté nord, à 300 pieds, apparaît le Couvent des Ursulines. Il tourne au sud au prolongement de la rue du Parloir afin d'atteindre les fortifications du Cavalier du Moulin construit en 1693.

³³ Louis-Antoine de Bougainville -- **Écrits sur le Canada : Mémoires, journal, lettres**. -- Sillery : Septentrion, 2003. -- p. 243. -- ISBN 289448304X

³⁴ **Journal des campagnes du chevalier de Lévis en Canada de 1756 à 1760** : sous la direction de Roger Léger. -- Montréal : Michel Brulé, 2008. -- p. 81,85 -- ISBN 13 : 978-2-89485-405-1

Le chemin qui conduit du Cavalier du Moulin à la falaise est la rue Mont-Carmel. Le long de la falaise se dresse au nord le Fort Saint-Louis et au sud la batterie du Château. Cette dernière, juxtaposée au Fort, va jusqu'à l'avenue Sainte-Geneviève.

À partir de la rue Mont-Carmel, il tourne à droite pour atteindre la Place d'Armes. Celle-ci sert de lieu d'exercices militaires. Elle est entourée à l'est par le Fort Saint-Louis, où l'état-major et les officiers résident, et à l'ouest par l'église (coin Saint-Louis & du Fort) et par le couvent des Récollets.

Tout le long de la falaise (correspondant au parc Montmorency, à la rue Port-Dauphin et la rue des Remparts jusqu'à la rue Hébert) deux batteries donnent sur le fleuve, celle du Clergé, avec ses 28 canons, et celle du Sault-au-Matelot.

Dans la Basse-Ville, du sud au nord, il y a plusieurs batteries : Vaudreuil, Quai du Roy, Royale, Dauphine et Nouvelle.

Le dimanche 2 octobre, Jean se dirige à la Grande Place où il assiste à sa première messe en Nouvelle-France, soit dans l'église des Jésuites (rue des Jardins & prolongement de Buade) ou dans la Cathédrale (située au même endroit).

Le lendemain, Jean se promène en Basse-Ville. Il ressent le plaisir de descendre la Côte de la Montagne ainsi que les escaliers Casse-Cou. Il prend la rue Sous-le-Fort, puis tourne sur Notre-Dame vers la Place Royale. C'est la place du marché, où il remarque un buste de Louis XIV. Il prend la ruelle de la Place et continue sur Saint-Pierre jusqu'à la Côte de la Montagne. Là débute le Bastion Dauphine. La Basse-Ville du côté du fleuve se termine en forme d'un escalier de deux marches, dont la deuxième est le Bastion Dauphine et la première, une dernière batterie. Afin de rejoindre le quartier du Palais, il faut prendre la rue du Sault-au-Matelot, la ruelle du Chien, la rue Sous-le-Cap, puis la Côte de la Canoterie. La rivière Saint-Charles débute dès la rue Sous-le-Cap. La ville de Québec est protégée de ce côté que par quatre batteries de deux à quatre canons. Pour terminer, Jean passe par la Porte du Palais, aussi appelée Porte Saint-Nicolas. C'est ainsi que Jean aurait pu faire le tour des défenses de la ville de Québec.

Son incorporation au régiment du Berry

Le mardi 4 octobre, les recrues sont rassemblées sur la Place d'Armes, puis alignées vis-à-vis les troupes régulières en arme. Vers midi, le marquis de Montcalm, après avoir fait la revue, procède à l'incorporation des nouveaux. En ce mois d'octobre 1757, les capitaines des compagnies franches de la Marine détiennent le premier choix de sélection, mais aucun ne se présente, car la grande majorité des capitaines de l'Armée de terre se trouvent à Fort Carillon. Le seul régiment présent à Québec est le Berry. Un régiment est constitué de quatre bataillons. Les 2^e et 3^e bataillons (appelés en Nouvelle-France les 1^{er} et 2^e) du Berry furent transférés de la France à Louisbourg, puis à Québec où ils arrivèrent le 16 juillet dernier à bord des deux vaisseaux de guerre le **Bizarre** et le **Célèbre**. Les besoins de recrutement du Berry, ravagé par le typhus, sont

grands. Depuis l'arrivée du régiment jusqu'à la fin du mois de septembre, au moins 115 soldats décédèrent à l'Hôpital-Général et 11 à l'Hôtel-Dieu. Les capitaines du Berry présents sont entre autres Cadillac, Darlens, Dumond, Goffrecteau, Mesnard, Preissac, Troroux. La sélection s'effectue par ordre d'ancienneté des capitaines.³⁵ Les 50 recrues sont incorporées au Berry mais nous ne connaissons seulement la compagnie de 14 d'entre elles³⁶, pour les autres, les documents furent égarés entre le Canada et la France.

Ainsi, nous ignorons à quel bataillon et à quelle compagnie, Jean se joint. « *Les deux bataillons du régiment de Berry... sont composés de neuf compagnies de soixante hommes chacune, y compris la compagnie de grenadiers, et de trois officiers par compagnies*³⁷ ». Jean reçoit un fusil³⁸ portant l'inscription « Au Roy » en plus de la marque du capitaine sur la crosse. L'uniforme standard des troupes de l'armée de terre est constitué d'un justaucorps, d'une culotte et de bas blancs ou gris, de souliers noirs à boucles métalliques et d'un tricorne de feutre noir. Ce qui distingue le Berry des autres régiments est le revers de manche rouge à cinq boutons, la veste rouge et le galon doré du tricorne³⁹. C'est l'occasion où Jean Chebroux choisit un surnom militaire. Il prend le nom Latendresse.

Pourquoi celui-ci en particulier? Nous l'ignorons. Par contre, il n'est pas le premier, ni le dernier à l'employer, tel que l'annexe 1757 D le démontre.

Quartier d'hiver et baptême de feu

Aussitôt l'incorporation terminée, Jean Chebroux rejoint soit le 2^e bataillon installé dans ses quartiers d'hiver sur la *Coste de Beaupré*, soit le 3^e bataillon qui prendra ses quartiers d'hiver à *l'Isle d'Orléans*. En consultant le recensement de 1765, on constate que chaque maisonnée pouvait accueillir son soldat; le nombre de maisons recensées est inscrit entre parenthèses pour chacune des paroisses. La côte de Beaupré est constituée des paroisses de Beauport (167), de L'Ange-Gardien (71), de Château-Richer (87), de Sainte-Anne du Nord (64) et de Saint-Joachim (66). Les paroisses de l'île d'Orléans sont Saint-Pierre (72), Sainte-Famille (78), Saint-François (58), Saint-Jean (80) et Saint-Laurent (77). La paroisse de Sainte-Pétronille n'existait pas encore

³⁵ René Chartrand, Serge Bernier. – **Patrimoine militaire canadien : d'hier à aujourd'hui**. – Montréal : Art Global, c1993-c2000. – v. 1 p.124 ou http://www.cmhg.gc.ca/cmhf/fr/page_168.asp visité le 9 juillet 2007

³⁶ *Combattre pour la France en Amérique : les soldats de la guerre de Sept Ans en Nouvelle-France 1755-1760* / sous la direction de Marcel Fournier. – Montréal : Société Généalogique Canadienne Française, 2009. – ISBN 9782923186252.

³⁷ Idem Montcalm, p. 258

³⁸ René Chartrand, Serge Bernier. – **Patrimoine militaire canadien : d'hier à aujourd'hui**. – Montréal : Art Global, c1993-c2000. – v. 1 p183

³⁹ <http://bataille.ccbn-nbc.gc.ca/fr/siege-de-quebec/forces-en-presence/armee-francaise-canadiens-amerindiens/troupes-de-terre-troupes-regulieres.php> 28 déc 2009

lors du recensement. C'est là-bas que Jean est nourri chez l'habitant. L'État dédommage l'habitant pour l'entretien du soldat⁴⁰.

Au plus tard le 1^{er} novembre, tous les régiments arrivent dans leurs quartiers d'hiver. Le LaSarre s'installe à l'Isle Jésus, le Béarn de la pointe ouest de l'île jusqu'à Montréal, le Royal-Roussillon de La Prairie à Contrecoeur, le Guyenne de Sorel à Chambly, le Languedoc de Deschaillons à la pointe de Lévis ainsi que sur la rive nord à « *la Pointe aux Trembles du gouvernement de Québec* » et à Saint-Augustin, puis le Reine à Québec « *pour y tenir garnison* »⁴¹. Tous ces régiments ne possèdent qu'un seul bataillon au Canada.

C'est aussi en ce jour qu'entre en vigueur un deuxième rationnement du pain. La portion quotidienne pour les militaires passe à une demi-livre⁴².

Entre-temps, Jean Chebroux perd de nouveau quatre compagnons de voyage à l'Hôpital-Général: Pierre Raye décède le 18 octobre, Jean Martin dit Saint-Martin le 28 octobre, Jean Castin le 18 novembre, puis Antoine Maréchal dit Sanscartier le 29 novembre⁴³. Tous meurent probablement de l'épidémie de typhus qui fait rage à Québec depuis l'arrivée du Berry.

Le 9 décembre, on substitue de la « chair » de cheval au bœuf dans l'alimentation des militaires. Sur un cycle de 8 jours, le bœuf diminue de 6 à 3 livres tandis que le cheval passe à 3 livres⁴⁴.

Pour son premier hiver en sol canadien, Jean connaît un temps clément. Bougainville écrit, en décembre 1757 : « *L'hiver a, jusqu'à présent été fort doux et peu neigeux* »⁴⁵. En mars 1758, on cesse de donner du cheval et on commence la distribution du lard⁴⁶.

Le peuple a faim; c'est probablement le cas de l'habitant où Jean Chebroux habite. Montcalm écrit dans son journal en date du 6 novembre 1757 : « *La disette paraît encore plus grande qu'on le croirait. Le Canadien a un mauvais ton à cette occasion; il y est un peu excité par quelques curés; on se plaint nommément de celui de l'Assomption. Le grand mal vient de ce que le Canadien n'a pas confiance dans le gouvernement, et reste toujours persuadé que la disette est artificielle et suggérée par l'avidité de certaines personnes. Je pense que le fait n'est pas vrai; mais le malheur est que l'opinion du peuple est fondée sur l'expérience du passé* ». Le curé de

⁴⁰ Louis-Antoine de Bougainville -- **Écrits sur le Canada : Mémoires, journal, lettres.** -- Sillery : Septentrion, 2003. – p. 243. – ISBN 289448304X

⁴¹ Idem Montcalm p 267 et idem Lévis p. 83

⁴² **Journal des campagnes du chevalier de Lévis en Canada de 1756 à 1760** : sous la direction de Roger Léger. – Montréal : Michel Brulé, 2008. – 253 p. – ISBN 13 : 978-2-89485-405-1, p 85

⁴³ Idem Combattre pour la France en Amérique

⁴⁴ Le journal des campagnes du marquis de Montcalm en Canada de 1756 à 1759 / sous la direction de Roger Léger. – Montréal : Les éditions Michel Brulé, 2007 – p.274– ISBN 13 9782894853887

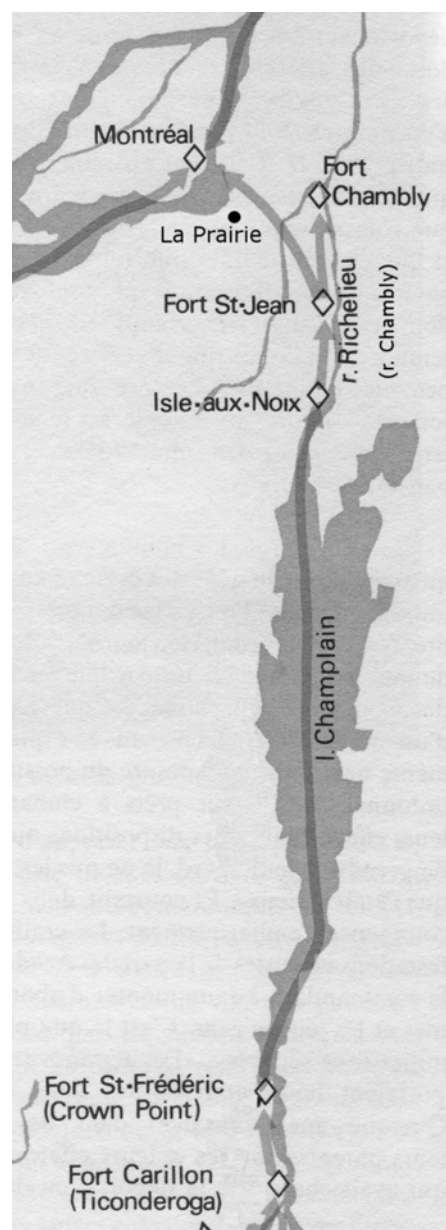
⁴⁵ Louis-Antoine de Bougainville -- **Écrits sur le Canada : Mémoires, journal, lettres.** -- Sillery : Septentrion, 2003. – p. 249. – ISBN 289448304X

⁴⁶ Idem Bougainville, p. 244

L'Assomption dont parle Montcalm est Jacques Degeay que nous retrouverons au troisième chapitre, lorsque Jean Chebroux s'établira en ce lieu. Le 1^{er} avril 1758, « *La misère augmente; le peuple, qui était réduit à un quarteron (4 onces) de pain, vient d'être réduit à deux onces* ». « *M. Desandrouins, qui assure la désolation grande dans les côtes, où l'habitant vit d'avoine bouillie*⁴⁷ ».

De plus, le premier hiver de Jean Chebroux est court; le printemps arrive tôt : « Le dégel (13 avril) est venu assez rapidement; la rivière est quasi navigable ». Les premiers navires apportant de la farine arrivent finalement à Québec le 26 mai⁴⁸.

Peu de temps après, le signal de départ est donné. Le samedi 3 juin, le 3^e bataillon de Berry quitte pour Fort Carillon, suivi le 5 juin du 2^e bataillon⁴⁹. Nous ignorons à quel bataillon Jean Chebroux appartenait. Que ce soit l'un ou l'autre, le trajet est le même, seuls les lieux des haltes et des campements pourraient diverger. Nous suivrons le 3^e, car nous connaissons sa date de départ de son quartier d'hiver ainsi que celle de Fort Saint-Jean. Le parcours de 270 km entre l'île d'Orléans et Saint-Jean dure neuf jours. L'unique moyen de transport est par voie maritime. Lors de l'expédition contre le Fort Henry, sur le lac Saint-Sacrement (Lake George), 88 bateaux transportent 1927 soldats, soit une moyenne de 22 soldats par bateau⁵⁰. C'est ainsi que Jean Chebroux, accompagné de 21 compères embarque. Jean Chebroux doit donc ramer requérant ainsi beaucoup d'huile à bras! Au cours de ce périple, il assiste à deux messes, les 4 et 11 juin. Il fait halte à neuf reprises pour dîner, et il campe à neuf endroits, dont le dernier est le Fort Saint-Jean. Pour s'y rendre, la flottille remonte le fleuve Saint-Laurent jusqu'à Sorel. Puis, elle remonte la rivière Chambly (aujourd'hui Richelieu). À Chambly, tout le monde débarque à cause des rapides. Après quelques kilomètres de portage, la navigation reprend avec une nouvelle flottille. Ensuite, on arrive au Fort Saint-Jean. Carillon, lieu de destination, est encore à 170 km; Jean devra encore ramer.



⁴⁷ Idem Montcalm, p. 269, 289, 290

⁴⁸ Idem Montcalm, p. 290 et 296

⁴⁹ Idem Bougainville, p. 259 et idem Montcalm, p. 302

⁵⁰ Idem Bougainville, p. 221 et Idem Montcalm, p. 234

En ramant, en marchant, ou le soir pour se détendre, voici une liste de chansons fredonnées par l'armée de Montcalm⁵¹ :

À la claire fontaine
Auprès de ma blonde
Coin du Ciel Courier, Courier qu'y a-t-il de nouveau?
En passant par la Lorraine
Gironfla, gare à gare (aussi connue comme « Le petit Roi de Sardaigne »)
Isabeau s'y promène
Je suis t'un pauvre conscrit
La Guillannée pratiquées au nouvel an: « au Gui l'an neuf »
La lettre de Pelote de Betton
Les Chevaliers du Guet (aussi connue comme « Les compagnons de la Marjolaine »)
Malbrough s'en va-t-en guerre
Petit rocher de la haute montagne

Lors de la Deuxième Guerre mondiale, les troupes du Maquis chantaient en marche une version de « Quand Marianne va-t-au moulin », mais sur un rythme très martial évidemment.

De même, « Malbrough s'en va-t-en guerre », « À la claire fontaine », « Auprès de ma blonde », « En passant par la Lorraine »... tous ces airs forts populaires peuvent faire de bonnes chansons de marche.

Le lundi 12 juin, le 3^e bataillon quitte Saint-Jean (45° 18' de latitude Nord), tandis que le 2^e est en route⁵². Jean Chebroux visite de nouvelles contrées. Afin de voir ses découvertes, nous nous inspirerons des récits de voyages décrits par Montcalm et Bougainville. Puisque ce dernier est l'aide de camp de Montcalm, il arrive fréquemment dans le journal de Montcalm, que le texte soit une réplique de celui de Bougainville. Il est aussi agréable de noter l'originalité de l'un ou de l'autre.

Parti à 5 heures du matin, Jean Chebroux rame sur la rivière Chambly, poussé par un vent du nord-est. Le paysage n'est que forêts des deux côtés de la rive. On croise la pointe à Boileau, qui donne en face de la rivière du Sud, puis l'île aux Noix suit immédiatement, et ensuite le moulin Foucault. Ce moulin se situe aujourd'hui à la hauteur de la ville de Noyan. À 10 heures, le bataillon fait une halte à la Pointe au fer (Point au Fer, au sud de Rousses Point, NY⁵³), au début du Lac Champlain. Midi sonne le départ, puis on campe à la pointe à Scononton (Cumberland Head, NY, 44° 43'), *nom iroquois qui veut dire chevreuil*⁵⁴.

⁵¹ Idem Combattre pour la France en Amérique

⁵² Idem Bougainville. p. 261 et Idem Montcalm. p. 305

⁵³ L'identification des lieux provient de http://www.voileevasion.qc.ca/lac_champlain_toponymie.htm
Quant à la route maritime, voyez-la à http://www.navigationsquebec.com/fiche_lac.php?id=117

⁵⁴ Idem Bougainville. p. 196 et Idem Montcalm. p. 200, note Montcalm écrit pointe Scononton

Le lendemain, Jean part à 5 heures et demie, une journée où il vente du sud-ouest. Peu de temps après avoir croisé l'île Valcour, on fait halte à 10 heures à la pointe aux Sables (Ausable Point, NY). À peine reparti, Jean croise l'île au Chapon (Schuyler Is., 44° 30'). Puis au cours de l'après-midi, Jean remarque à l'Est « *une montagne plus élevée que la chaîne du Sud, en haut de laquelle est une espèce de statue de pierre que les Sauvages nomment Rozzio, et regarde comme maître du lac* ». Cette montagne est sise à Rock Dunder, VT, 44° 27'. Jean croise quatre petites îles, nommées les Quatre-Vents. Puis, le soir, il campe à la rivière Boquet (Bouquet River, NY, 44° 21').

Le mercredi 14 juin, parti comme d'habitude tôt le matin, Jean voit le spectaculaire Rocher Fondu (Split Rock Mountain, NY). Il fait halte au Fort Saint-Frédéric (Crown Point, NY, 44° 02'). À mi-chemin de Fort-Carillon (Ticonderoga Fort, NY, 43° 51'), une tempête se lève. Vers 18 heures, le Berry arrive péniblement à destination, à un point tel que Bougainville écrit : *Berry a essuyé une tempête et a fait une espèce de naufrage*⁵⁵. Le Berry rejoint ainsi le Reine ainsi que le Languedoc arrivés la veille sans incident.

Jean Chebroux comme tous Européen, est étonné de côtoyer les peuples indigènes d'ici, les Sauvages. Peut-être en a-t-il croisé en canot sur le lac Champlain? Lors de son arrivée à Fort Carillon, un petit nombre de Sauvages s'y trouvait. Ceux-ci vont et viennent. Le 8 juillet, ils ne sont que 15, tandis que le 13 juillet ils atteignent 470. Montcalm écrit : « *À proprement parler, il n'y a dans cette Amérique que quatre peuples et quatre langues : iroquois, hurons, outaouais et abénaquis; tous les autres, dialectes* ». « *Népissings, Algonquins, Outaouais* » forment une « *même nation* ». Outre les noms des Sauvages ci-dessus, Montcalm liste aussi les noms d'autres « tribus » telles que *Micmacs, Amalécites, Têtes de boules, Sauteux, Mississagués, Poutéotamis, Folles-Avoines, Miamis, Puants, Ayoas, Renards, Sakis et Loups*⁵⁶.

Jean doit apprendre à vivre, non seulement avec les Sauvages, mais aussi avec une autre espèce d'indigène que Bougainville décrit ainsi : « *On est fort incommodé en Canada d'une espèce de mouche plus grosse et plus venimeuse que celle du Rhin (en Allemagne); on les appelle maringouins.* »⁵⁷ Bougainville parlait-il vraiment de notre sanguinaire, féroce et achaland maringouin? Oui! Jean, en arrivant à l'automne, n'avait pas encore eu le plaisir d'en faire la connaissance. Ce printemps, Jean allait bientôt en prendre pleinement conscience..., si ce n'était pas déjà fait à ce moment-ci.

Le soir venu, Jean Chebroux couche dans sa baraque construite à *la Canadienne*. *Ce sont des hangards faits de bois de chêne ronds, encochés les uns dans les autres aux angles. La cheminée est au milieu. On y fait des fenêtres et un toit couvert de planches. C'est quatre poteaux formant une pyramide tronquée, ouverte des quatre côtés dans le bas jusqu'à la hauteur de trois pieds. Le haut est une espèce de clayonnage garni d'un*

⁵⁵ Idem Bougainville p 263

⁵⁶ Idem Montcalm p 332, 340, 309, 226-228

⁵⁷ Idem Bougainville, p 80

*torchis. On prend du jonc ou du long foin, ou de la paille, que l'on roule dans de la terre grasse délayée; on l'entortille de haut en bas d'un travers à l'autre des bois horizontaux, et on enduit tout cet ouvrage, ainsi que les fentes du mur.*⁵⁸ C'est là qu'il dormira jusqu'à l'automne.

À tour de rôle, d'autres régiments se rassemblent : le Guyenne, le Royal-Roussillon, le LaSarre, puis le Béarn. C'est ainsi que Jean Chebroux voit une grande variété d'uniformes!

Le vendredi 30 juin, le marquis de Montcalm, maréchal de camp, prend le commandement des troupes de Fort Carillon. Le lendemain, à la pointe du jour, il donne ordre de battre la générale. Tous les régiments prennent position. Le 2^e bataillon de Berry marche deux miles vers le nord jusqu'à une cascade. Là, il traverse la rivière la Chute. Puis, il s'installe sur la rive droite. Il y demeurera jusqu'au 6 juillet. Quant au 3^e bataillon, il s'installe au fort : *Montcalm avait donné ordre à M. de Pontleroy, ingénieur, de reconnaître la position d'un camp retranché sur les hauteurs de Carillon et de le tracer, et ordonna à M. de Trécesson, commandant du 3^e, d'y faire travailler avec toute la diligence possible*⁵⁹.

Le 6 juillet, l'ennemi étant très proche, et nos troupes fort dispersées, *Montcalm fit passer la rivière de la Chute à toute l'armée et en fit rompre le pont, et fut se mettre en bataille sur la hauteur de la Chute, et resta de cette position jusqu'à cinq heures du soir. Par la suite, Montcalm replia son armée sous Carillon, la position qu'il occupait n'étant pas favorable pour y attendre un ennemi supérieur*⁶⁰. Ce dernier, cinq à six fois supérieur en nombre, risquait à tout moment de scinder en deux les forces françaises.

Le 7 juillet, *au point du jour, on désigna à chaque bataillon, l'endroit qu'il devait retrancher et défendre. On battit la générale au point du jour et l'on se porta sur le terrain que le sieur de Pontleroy avait tracé et reconnu, en ordre de bataille*⁶¹. Au cours de toute la journée, on abat les arbres avec des haches et on transporte les troncs d'arbres jusqu'à la crête. Celle-ci traverse le plateau de la péninsule; l'intensité de la dénivellation diminue graduellement de la gauche vers la droite. L'armée établit son *retranchement, en troncs d'arbres superposés à la hauteur de huit pieds, en suivant la sinuosité de la crête*⁶².

⁵⁸ Pierre Pouchot ; Mémoires sur la dernière guerre de l'Amérique septentrionale entre la France et l'Angleterre. – Sillery : Septentrion, 2003. – 322 p. – ISBN 2894483031, p 43

⁵⁹ Journal des campagnes du chevalier de Lévis en Canada de 1756 à 1760 : sous la direction de Roger Léger. – Montréal : Michel Brulé, 2008. – 253 p. – ISBN 13 : 978-2-89485-405-1, p 99

⁶⁰ Idem Lévis, p. 100-101

⁶¹ Idem Lévis, p 101

⁶² Le Jeune, L. -- Dictionnaire général de biographie, histoire, littérature, agriculture, commerce, industrie, et des arts, sciences, mœurs, coutumes, institutions politiques et religieuses du Canada. -- Ottawa : Université d'Ottawa, 1931. -- p 308.

Le 8 juillet, vers 10 heures, l'avant-garde de l'armée anglaise apparaît. Puis, à midi et demi, « *dès que les troupes qui étaient dispersées aux différents travaux, entendirent la mousqueterie un peu vive, elles coururent aux armes sans attendre le signal. L'on ne saurait trop louer la bonne volonté du soldat qui se porta de lui-même à son poste. Il n'y eut aucun paresseux. Quatre colonnes des ennemis débouchèrent à peu près dans le même tems*⁶³ ». Au son de la cornemuse, Écossais, Anglais et Coloniaux s'avancent. Le marquis de Montcalm se tient au centre ayant Boulamarque à gauche et le chevalier de Lévis à droite : *trois lignes de blancs uniformes bordent le retranchement. Au-dessus des retranchements silencieux ondulent les drapeaux français*⁶⁴.

Soudainement, Montcalm crie : Feu! Près de 3000 fusils rugissent. Le 2^e bataillon de Berry est sous le commandement de Montcalm, tandis que le 3^e approvisionne la ligne en munitions. On entend quelques coups de canon tiré du Fort; l'attaque maritime est repoussée.

Vers sept heures du soir, l'armée anglaise se retire. « *Chaque soldat avait tiré de 70 à 80 coups* », au dire de Desandrouïns⁶⁵. Montcalm fait chanter le « Te Deum » par ses troupes en armes. Les Français eurent deux cent quarante-huit soldats blessés dans les combats, dont Vincent Lamarre, compagnon de voyage, qui décédera à l'hôpital de Fort Carillon le 21 septembre.

Le 9 juillet, « *on retira les blessés qu'ils avaient laissés sur le champ de bataille. On travailla pendant ce jour à perfectionner les retranchements. Le 11, on fit enterrer les morts des ennemis, qu'on trouva monter à environ huit cents* ». Les Français perdirent 106 hommes⁶⁶.

Le 11 juillet, « *les deux bataillons de Berry campent sur la hauteur même de Carillon entre le fort et l'Hôpital. Le 12, l'armée a pris les armes aujourd'hui et a chanté le Te Deum. Jamais victoire n'a été plus spécialement due au doigt marqué de la Providence. Le 13, arrivée de la colonie en foule* », l'armée de Carillon passe subitement de 3526 hommes à 6669!⁶⁷

En date du 17 août, le Berry est constitué de 723 combattants, de 125 blessés ou malades et de 12 domestiques⁶⁸.

Le 1 et le 2 novembre, le Berry retourne dans ses quartiers d'hiver. « *Le froid ayant commencé avec violence dès le 7* », plusieurs hommes du Languedoc, de LaSarre, du

⁶³ Idem Pouchot, p. 72-73

⁶⁴ Idem Le Jeune, p. 308

⁶⁵ Idem Le Jeune

⁶⁶ Idem Lévis, p 104-105

⁶⁷ Idem Bougainville p. 285-287 & Idem Montcalm 338-339-340

⁶⁸ Montcalm 362 = boug 303

Béarn, du Royal-Roussillon et du Guyenne, partis plus tard, « ont eu les pieds et les mains gelés »⁶⁹.

Les campagnes de 1759 et de 1760 : Jean Chebroux, un héros méconnu

Le 1^{er} janvier 1759, Jean Lebedant dit Lafeuillade, compagnon sur le Liberté, décède à Hôpital-Général de Québec.

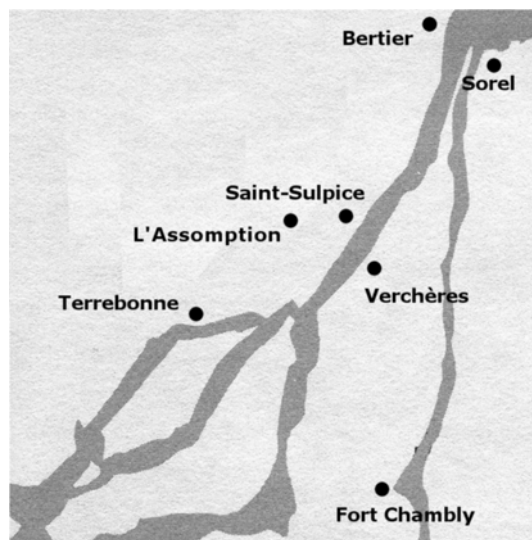
Au printemps, une nouvelle campagne se prépare. Le 10 mai, « M. de Bourlamaque est parti ce matin pour prendre le commandement à Carillon d'un corps qui sera rassemblé vers le 20. Ce corps sera composé du bataillon de la Reine, des deux bataillons de Berry, de douze cents hommes de troupes de la colonie, la plus grande partie Canadiens de Québec »⁷⁰

Bourlamaque avait reçu des instructions très précises quant aux déroulements des événements. Puisque « nous allions être attaqués dans toutes les parties du Canada par de très grandes forces... Québec fut regardé avec raison comme la partie qui méritait le plus d'attention... il fallait y porter toutes les forces de la colonie et rapprocher du centre les autres frontières, qu'on travaillerait avec diligence à fortifier l'île aux Noix... et que, lorsque les ennemis s'approcheraient de Carillon, l'armée... montant à environ deux mille cinq à six cents hommes, se retirerait derrière la rivière à la Barbue ou à la presque île, tandis que le fort ferait mine de se défendre, mais qu'avant d'être totalement investi on le ferait sauter et que la garnison rejoindrait l'armée qui, en se retirant à ladite île, en ferait de même de celui de Saint-Frédéric⁷¹ ».

Montcalm écrivit dans son journal le 5 juillet : « Le général Amherst... se propose de marcher à Carillon; son armée est de vingt-deux mille hommes; nous sommes encore moins que l'année dernière... Il sera très glorieux pour ce petit corps d'armée de perdre Carillon et Saint-Frédéric, et d'empêcher l'ennemi d'aller plus loin⁷². »

Jean Chebroux quitta ses quartiers d'hiver pour Fort Carillon, et reprit le même chemin que l'année précédente. Il y travailla jusqu'à l'arrivée de l'ennemi, le 20 juillet. À ce moment, il se retira discrètement vers la rivière à la Barbue. Le 26, Bourlamaque fait sauter le fort Carillon, puis le fort Saint-Frédéric; Jean Chebroux retraite à l'île aux Noix.

Le 10 septembre, « M. le chevalier de Lévis trouva les fortifications de l'île aux Noix très avancées. L'armée... ne put se retirer que vers



⁶⁹ B325 & M397 & L120I

⁷⁰ Idem Montcalm, p. 422

⁷¹ Idem Lévis, p. 131

⁷² Idem Montcalm, p. 466

*la fin du mois (de novembre) pour finir les bâtiments du fort . Étant donné que la ville de Québec était tombée aux mains des Anglais. On disposa les quartiers pour les bataillons; les deux de Berry, de Terrebonne à Berthier ».*⁷³ Jean Chebroux ne tira probablement aucun coup de fusil, mais sa présence, ainsi que celle des soldats, permit de retarder l'ennemi. Le Berry rebroussa chemin jusqu'à Sorel; la rivière devait être encore navigable malgré le temps avancé. Il traversa le fleuve, puis prit ses quartiers d'hiver. Faute de vivres, les militaires doivent être hébergés chez les habitants.

À L'Assomption où il y a 209 maisons selon le recensement de 1765, Jean Chebroux habite chez le sieur Louis Coderre et sa dame Magdeleine Neveu. Cette dernière, âgée de 48 ans, a la charge de quatre enfants issus de précédents mariages. Ce sont Desanges Rotureau (8 ans), Geneviève Rotureau (10 ans), Claude Rotureau (12 ans) et Agathe Gagnon (16 ans). Agathe, fille Louis Gagnon et de Marguerite Madeleine Neveu, est née sous le nom de Geneviève le 2 février 1743 à Saint-François-de-Sales.

C'est chez Louis Coderre que Jean et Agathe se rencontrent. Ce ne sont pas des fréquentations car à cette époque fréquenter implique le mariage. Jean, simple soldat, ne pouvait pas songer à un mariage dans l'immédiat. Durant près de quatre mois, l'un et l'autre s'observent.

Au printemps, on se prépare pour l'expédition de Québec; tous les régiments y participent. Le Berry est alors constitué de 727 soldats⁷⁴. *« Nous avons vu qu'ils étaient partis de leur quartier du 20 [mars], et depuis ce tems ils avaient toujours été sans tentes, à essuyer la neige et la pluie ».*⁷⁵ C'est dans ces conditions que Jean Chebroux suit le chemin du Roy lequel est aujourd'hui la route 138 longeant le fleuve. Les 24-25 avril, l'expédition terrestre et navale font jonction à la Pointe-aux-Trembles (auj. Neuville). Le 26 au soir sinon au cours de la nuit, l'expédition passe les marais de la Suette; *« il fit une des plus affreuses, un orage et un froid terribles, ce qui fit beaucoup souffrir l'armée... Les ponts s'étant rompus, les soldats passaient dans l'eau. Le 27, ...tout cela fit prendre la résolution à M. le chevalier de Lévis, vu le mauvais état où avait été l'armée depuis trente heures, d'attendre à l'entrée de la nuit à se mettre en marche; ... notre armée cantonna dans les maisons... pour lui donner du repos, la terre d'ailleurs étant encore couverte de neige en plusieurs endroits »*⁷⁶. Jean Chebroux suit le trajet suivant : de la rue des Braves et Saint-Paul à L'Ancienne-Lorette, vers la base de plein air de Sainte-Foy, anciennement le marais de la Suète, en se dirigeant vers la route de la Suète et le chemin Sainte-Foy. De là, il longe le chemin Sainte-Foy. Au

⁷³ Idem Lévis, p. 151, 176, 174

⁷⁴ Idem Lévis, p. 193

⁷⁵ Idem Pouchot, p 139

⁷⁶ Idem Lévis, p 196-197

cours de cette journée, à treize heures, une retentissante explosion se fait entendre : l'église de Sainte-Foy avec son dépôt d'armes est détruite⁷⁷.

Le 28 au matin a lieu la seconde bataille des Plaines d'Abraham. La ligne de front va de L'Anse au Foulon jusqu'à la maison Dumont, sise au Parc des Braves. *« Les troupes donnèrent des preuves, dans cette action, de la plus grande valeur, s'étant formées sous le feu des ennemis, et étant restées longtemps dans l'inaction, ayant ensuite marché aux ennemis avec toute l'intrépidité possible »*. Soudainement, les Anglais lâchent pied, et déguerpissent vers la ville. Au cours de cette journée, le Berry eut *« 35 soldats tués et 133 blessés »*, soit 23% de son effectif⁷⁸. Jean Fouquet dit Berrichon est estropié de la main droite par un coup de feu⁷⁹.

Entre le 29 avril et le 16 mai, on assiégea la ville de Québec. Durant ces jours, le Berry eut *« 18 soldats tués et 26 blessés. À dix heures du soir on commença à se mettre en marche. L'on passa la rivière du cap Rouge, le 17 au matin. Le 18, l'armée coucha à la pointe aux Trembles. Le 19, on eut bien la peine pour passer la rivière de Jacques-Cartier par le défaut de bateaux. De là, le 25, les deux bataillons de Berry partirent. L'un alla à Deschambeau et l'autre à l'île aux Noix. Les Anglais menaçant l'île, vers la fin de juin, on y envoya le second bataillon de Berry avec deux cent cinquante miliciens »*, puis en début d'août le régiment Guyenne⁸⁰.

Le 23 août, *« ils commencèrent à tirer dans les retranchements, avec plus d'une centaine de canons. Il fut mandé au sieur de Bougainville de soutenir ce poste le plus qu'il serait possible... et de se retirer... ce qu'il exécuta le 27, se voyant totalement tourné et coupé. M. de Bougainville se retira avec le reste de son détachement par la rive gauche de la rivière Saint-Jean, marchant à travers les bois; et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'il put se rendre auprès de Saint-Jean dans la journée du 28 »*⁸¹. De là, *notre garnison... gagna en traversant les bois, et marchant dans l'eau, pour arriver à la prairie »*⁸². C'est ainsi que Jean Chebroux devint durant quelques jours coureur des bois!

Le séjour à l'île aux Noix ne fut pas le paradis. Diarrhée, dysenteries et autres maladies furent le lot de plusieurs de ses occupants. Plusieurs membres des troupes anglo-américaines qui assiégèrent l'île durant un mois subirent ces mêmes inconvénients. Plusieurs d'entre eux en vinrent à la considérer *« comme l'enfer sur terre et prièrent le*

⁷⁷ <http://www.quebechebdo.com/article-451030-Rappel-historique-17602010-250e-anniversaire-de-la-bataille-de-SainteFoy.html> Gilles Drolet et Michel Quessy, Société d'histoire de L'Ancienne-Lorette, 10-07-19

⁷⁸ Idem Lévis, p. 201-202

⁷⁹ Idem Combattre pour la France en Amérique

⁸⁰ Idem Lévis, p. 202, 213-214, 216, 219, 222

⁸¹ Idem Lévis, p. 225

⁸² Idem Pouchot, p. 140-141

ciel que personne n'habite cette "terrible island" »⁸³. Jean Chebroux, lui, en fut un de ses occupants durant quelques mois!

Le 2 septembre, M. le chevalier de Lévis demande « de faire replier sur l'île de Montréal tous les corps qui étaient au sud, ce qui fut exécuté avec beaucoup d'ordre le lendemain matin, malgré le manque de bateaux qui obligea à faire plus d'ouvrage »⁸⁴.

Jean Chebroux habite Montréal durant quelques jours. Il y remarque ses fortifications, situées le long du fleuve et de la rivière Saint-Pierre. L'annexe 1760 présente la ville à cette époque.

Le 8 septembre, Montréal capitule. Le lendemain, « sur la Place d'armes, nos bataillons se rendirent pour y mettre bas les armes, l'un après l'autre, et retourner ensuite au camp qu'ils occupaient sur le rempart. M. le chevalier de Lévis fut ensuite en faire la revue. Il y avait 588 soldats présents du Berry ».⁸⁵

Juste avant de conclure cette partie d'histoire, voici cette anecdote d'un Américain du Minnesota, monsieur Muller.

"My grandfather was Euclide Latendresse and he told me personally that his grandfather had come from France during the revolution. This grandfather had seven sons of which my grandfather's father was one of the seven."

De qui parlons-nous?

Euclide (m. 1885) est le fils de Charles, époux de Marie Brisson (m. 1861). Charles était à son tour le fils de Charles et de Françoise Fisette (m. 1828). Ces derniers ont bien eu sept fils (qui se marièrent). Charles et Françoise Fisette ont toujours habité le Québec, donc lorsque M. Muller écrit « *that his grandfather had come from France during the revolution* », cela signifierait que le premier ancêtre de Charles venait de France durant la guerre, c'est-à-dire la guerre de Sept Ans. (1756-1763), et non de la guerre d'Indépendance américaine (1776-1783).

C'est ainsi que prend fin la carrière militaire de Jean Chebroux.

⁸³ Pierre B. Cadieux. – Le fort Lennox . – St-Jean sur Richelieu : Mille Roches, 1986. – p. 39. – ISBN 289087026x

⁸⁴ Idem Lévis p. 227

⁸⁵ Idem Lévis p. 232, 238

Annexe 1757 D : Le surnom de Latendresse

Au cours de la guerre de Sept Ans, 26 soldats portèrent ce surnom; en voici quelques-uns.

Thomas Lagnier dit Latendresse, 31 ans, sergent de la compagnie de M. St-Luc Lacorne, diocèse de Reims, épouse Catherine Ceteau le 13 septembre 1756 à Montréal. Sa progéniture se nomme Lagnier.

Jean-Baptiste Frémont Latendresse, de Reims en Champagne, soldat compagnie Lacorne, épouse Marguerite Grenier âgée de 16 ans le 4 avril 1757 à Montréal. Sa progéniture se nomme Frémont. Lors de son second mariage Jean-Baptiste Frémont délaisse son surnom.

Charles Clavier Latendresse, soldat de la Marine, de la compagnie Delaje, meurt le 17 août 1757 à l'Hôpital Général de Québec. Un extrait de l'Hymne de l'infanterie de la Marine le décrit ainsi que tous ses confrères : ... Pour faire un soldat de Marine. *« Il faut avoir dans la poitrine. Le cœur d'un matelot et celui d'un soldat »...*

Michel François Latendresse, originaire de Saint-Etienne, évêché d'Amiens, en Picardie, soldat de la compagnie de Lamothe, régiment de Béarn, âgé de 25 ans, meurt à l'Hôtel-Dieu de Montréal le 10 avril 1760.

Pierre Galet Latendresse, 28 ans, ancien soldat du régiment de Béarn, décède le 8 sept, 1765 à l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Nicolas Poitevin dit Latendresse, 26 ans, soldat du régiment de Berry, Témoignage de liberté de mariage, 2 mai 1763 à Québec. Aucune descendance n'est connue.

De plus, lors de la guerre d'indépendance américaine, parmi le régiment Lafayette, **douze** prirent le surnom de Latendresse. Seulement trois retournèrent en France. Le régiment Royal-Auvergne compta cinq Latendresse parmi quatre compagnies. Puisqu'il ne pouvait pas y avoir deux militaires portant un surnom identique dans la même compagnie, il fallait que le premier décède pour en compter un deuxième ce qui fut le cas.

De même, en Louisiane, **Jean-Baptiste Legros dit Latendresse** donne vers 1750-1765 une progéniture qui se nommera Legros

Chapitre 3 : Son premier mariage (1760-1764)

Jean Chebroux se retire de la Place d'Armes et il quitte l'armée, tout comme près de 700 hommes désireux de s'établir en ce pays. Il passe derrière l'église Notre-Dame. À cette époque, l'église était là où passe aujourd'hui la rue Notre-Dame. L'entrée principale donnait du côté ouest. Jean descend la rue Saint-Sulpice et passe devant l'Hôtel-Dieu de Montréal. Il tourne sur la rue Saint-Paul, puis franchit la Porte-Québec où les soldats britanniques tiennent la garde. Cette porte n'existe plus; elle était située à l'angle de la rue Saint-Hubert et du prolongement de la rue Saint-Paul

Jean Chebroux retourne à L'Assomption. Il n'est pas tout seul à cheminer sur le chemin royal qui relit Montréal à Québec depuis 1734. Jean Chatoux dit Fleur d'épine, compagnon de voyage sur le **Liberté** et d'armes l'accompagne. Arrivés à la rivière des Prairies, tous deux prennent le traversier qui est soit un bac soit un canot. Sur l'autre rive, à Repentigny, Chatoux quitte Chebroux. Arrivé à L'Assomption, Jean se départit de sa tenue militaire pour des vêtements civils.

Le lundi 15 septembre, le général Jeffrey Amherst envoie des officiers dans plusieurs villages pour y ramasser les armes et faire prêter le serment d'allégeance aux habitants. C'est un moment d'humilité pour Jean Chebroux :

« Je jure que je serai fidèle et que je me comporterai honnêtement envers Sa Sacrée Majesté George Second, par la grâce de Dieu, roi de la Grande-Bretagne, de France et d'Irlande, défenseur de la Foi, et que je défendrai lui et les siens, dans ce pays, de tout mon pouvoir, contre tous ses ennemis ou les leurs ; et ferai connaître à Sa Majesté, son général, ou ceux agissant sous lui, autant qu'il dépendra de moi, tous traîtres ou toutes conspirations qui pourraient être formées contre Sa Sacrée Personne, ce pays ou son gouvernement ».

Puis, le 22 septembre, Amherst instaure le régime militaire puisque la guerre continue en Europe. Il nomme le général Thomas Gage comme gouverneur à Montréal. Puisque les habitants n'ont presque pas d'argent comptant, il annonce que les soldats paieront leurs achats avec des pièces de monnaie. Jean Chebroux ne possède pratiquement rien. Lorsqu'il était soldat, il fut probablement payé avec de la monnaie de cartes qui n'a plus grand valeur. Afin de remédier à la rareté de pièces de monnaie, le gouvernement de la Nouvelle-France institua la monnaie de carte.

Pendant que la politique suit son cours, le cœur de Jean Chebroux suit le sien. Jean fait sa grande demande auprès d'Agathe Gagnon, et il obtient auprès de ses futures beaux-parents l'autorisation de l'épouser.

Le Rituel du diocèse de Québec publié par l'ordre de monseigneur de Saint-Vallier, évêque de Québec, à Paris, M.DCC.III (1703), nous révèle certains détails:

- *Les enfants ne doivent pas se marier sans un consentement de leurs pères, mères... les hommes avant l'âge de 30 ans, les filles avant 25 ans... les veuves de 25 ans obtiennent pareil consentement.*
- *Les fiançailles doivent être faites en l'église, en présence du curé & des témoins. Les curés auront soin de défendre aux fiancés de demeurer dans une même maison, et de se fréquenter familièrement. Jean a dû habiter chez des parents de Magdeleine Neveu.*
- *Les curés... les interrogent sur les principaux mystères de la religion. Agathe et Jean doivent rencontrer le curé Degeay afin d'exprimer leur compréhension du mariage. Ayant obtenu l'aval du curé, il ne reste plus qu'à déterminer la date du mariage*
- *Les curés ne doivent publier les bans qu'à la prière des parties & du consentement des pères & mères... si ce sont des enfants de famille. La publication de bans de mariage au prône paroissial a lieu les dimanches 28 septembre, 5 et 12 octobre.*
- *De ne pas admettre à la bénédiction nuptiale, les personnes du sexe qui seront immodestement habillées, qui n'auront pas la tête voilée, qui auront le sein découvert, ou seulement couvert d'une voile transparente. Agathe portait un voile sur la tête. L'époux n'aura pas d'épée, ni l'épouse de gants. L'époux prenant l'anneau des mains du prêtre, la mettra au quatrième doigt de la main gauche de son épouse. Les nouveaux mariés s'avançant vers l'autel, se mettront à genoux devant le balustre, l'époux à droite, l'épouse à gauche, & entendront la messe avec beaucoup de piété, de religion & de la modestie.*

Les jours s'écoulaient, puis arrive le dimanche 19 octobre 1760. L'église de L'Assomption est pleine de monde. Tous sont heureux d'assister à la célébration des trois mariages par le curé Jacques Degeay. La mariée se pare de ses plus beaux atours, tandis que le marié et les invités revêtent leurs habits du dimanche.

Le premier couple à recevoir la bénédiction nuptiale est Joseph Antoine Bole dit Beauséjour, originaire de la Lorraine et Marie Bodvin.

Le second couple est constitué de Joseph Perrot et Marie Anne Lafaye. Cette dernière est la veuve de Louis Coderre, fils. Elle est la mère des petits-enfants de Louis Coderre, père, lequel est le beau-père de Jean Chebroux. Bref, Louis Coderre assiste au mariage de son ancienne bru! Il est possible que le choix de la date du mariage de Jean Chebroux fût dicté par ce mariage, et ainsi de faire d'une pierre deux coups!

Puis, le troisième couple s'avance. Ce sont Jean Chebroux, originaire du Poitou et Agathe Gagnon. Jean est âgé de 26 ans et Agathe de 17 ans.

L'an mil sept cent soixante le dix neuf 8bre après avoir publié trois bans de mariage aux prônes des grandes messes paroissiales pendant trois

dimanches consécutifs entre jean chebroux fils de feu jean chebroux, et de marie petit ses père et mère de la paroisse de notre dame de jensay diocèse de poitiers, d'une part, et entre marie agathe gagnon fille de feu louis gagnon, et de marie magdelaine neveu, ses père et mère de la paroisse de st pierre du portage d'autre part, sans qu'il se soit trouvé aucun empêchement, ni opposition quelconque, nous soussigné curé missionnaire de la ditte paroisse de st pierre avons reçu leur mutuel consentement, et leur avons donné la bénédiction nuptiale avec les cérémonies accoutumées prescrites par la ste église, présence de étienne gibeau, de jean baptiste janot, de louis codert, de jean duchesne, de françois cochard, tous parents et amis qui ont déclarés ne savoir écrire ni signer de ce requis suivant l'ordre excepté étienne gibeau qui a signé avec moy

Degeay, ptre

(Paroisse de L'Assomption, registre paroissial)

Aujourd'hui, cette église de pierres fut démolie en 1819 pour faire place à la nouvelle.

Cet acte de mariage est écrit en un premier temps, puis il est retranscrit dans un second registre. La rédaction et la retranscription sont effectuées toutes deux par le curé Degeay, mais elles sont étonnamment différentes. Le premier texte s'étale sur douze lignes et est long de 9 cm de haut, tandis que le second n'est que de dix lignes et long de 5½ cm! Dans le second, Degeay pressé par le temps omet certains mots et en abrège d'autres. Voici une comparaison de certains termes utilisés dans les deux textes.

<i>fils de feu jean chebroux</i>	versus <i>fils de jean chebroux</i>
<i>notre dame de jensay</i>	versus <i>notre dame de jouray</i>
<i>paroisse de st pierre</i>	versus <i>psse de st-pierre</i>
<i>nous soussigné curé</i>	versus <i>nous curé</i>
<i>de la ditte paroisse de st pierre</i>	versus <i>du dit lieu</i>
<i>accoutumées prescrites par la ste église</i>	versus <i>accoutumées</i>
<i>jean baptiste janot</i>	versus <i>jean bte janot</i>
<i>exempté</i>	terme omis

Il est aussi écrit *fils de feu Jean Chebroux*. L'expression feu, originaire du XII^e siècle, signifie : qui a accompli sa destinée⁸⁶.

L'acte de mariage inscrit la présence d'Étienne Gibeau, de Jean-Baptiste Janot, de Louis Codert, de Jean Duchesne et de François Cochard. Qui sont ces parents et amis?

- Étienne Gibeau, âgé de 52 ans, est témoin au premier et au troisième mariage. Il est maître farinier du moulin du Seigneur de L'Achigan. Son épouse est

⁸⁶ <http://www.cnrtl.fr/definition/feu>

Marie Catherine Dubois. Ils ont dix enfants dont les deux derniers naissent à L'Assomption.

- Jean-Baptiste Janot dit Belhumeur, âgé de 36 ans, est témoin aux trois mariages. Il fut aussi témoin pour le mariage de Louis Coderre et de Marie Magdeleine Neveu en 1758. Il est l'époux d'Élizabeth Marest, fille de Jacques et de Marie-Louise Prévot, dont il a eu sept enfants à L'Assomption. Il habite la terre 244.
- Louis Coderre dit Émery, âgé de 60 ans, est veuf de Marguerite Audet. De son premier mariage, un seul enfant a survécu : Louis, né en 1725, qui épousa Marie Anne Lafaye le 27 mai 1748 à Saint-Sulpice. Trente-trois jours suivant l'inhumation de Marguerite Audet, Louis prit pour femme Marie Magdeleine Neveu, la mère d'Agathe Gagnon, le 7 août 1758 à L'Assomption. Marie Magdeleine Neveu est née le 30 avril 1711 à Boucherville, fille de François Neveu-Lacroix et de Jeanne Thouin. Elle fut l'épouse de Louis Gagnon (1732) puis de Louis Rotureau dit Bélisle (1746). Ils habitent la terre 237
- Jean Duchesne, âgé de 45 ans, est témoin pour le deuxième et le troisième mariage. Quoiqu'inscrit comme le beau-père de Joseph Perrot : il serait en réalité son frère. Jean Perreault dit Duchesne épouse Suzanne Ayet dit Malo dont il a eu sept enfants à L'Assomption. Il habite la terre 236.
- François Cochard, âgé de 75 ans, est un ancien sergent de la colonie. À partir de 1750, il est cité comme témoin dans près de 300 actes de sépultures à L'Assomption. Il était le fossoyeur!

D'autres personnes assistèrent à la cérémonie sans être nommées:

- Louis Gagnon, âgé de 27 ans, frère de la mariée et son épouse Marie Laporte
- Marie-Joséphine Gagnon, âgée de 23 ans, sœur de la mariée et son époux Augustin Payet
- Deux demi-sœurs de la mariée Marie-Geneviève et Marie-Desanges Rotureau, âgées de 11 et 9 ans
- Françoise Rotureau, âgée de 31 ans, fille du second époux de la mère de la mariée Louis Rotureau, et son époux Joseph Latour

D'autres personnes ne purent se déplacer, dont entre autres deux sœurs d'Agathe. On comprend la raison car le 18 octobre, Félicité Gagnon, âgée de 21 ans, épouse de Jean Mol (Lamolle), perdit sa fille âgée de vingt jours. La sépulture a lieu le 19 octobre à St-Vincent de Paul. Félicité Gagnon, la sœur d'Agathe, décéda à son tour le mois suivant. Une autre sœur, Louise Gagnon, âgée de 19 ans, et son époux Jean Paquet, sont absents. Ils habitent aussi St-Vincent de Paul.

Réjouissons-nous tous avec les nouveaux mariés!

Sa vie de 1760 à 1763

Jean Chebroux, sans le sou, ne possédant aucun bien, où habite-t-il avec son épouse et sa future famille?

Parchemin est une base de données presque complète des minutes notariales du Québec ancien (1635-1789). Pourtant, Jean Chebroux y est inconnu pour la période 1760-1764. Par contre, les actes civils mentionnent qu'il est résidant dans le « Haut de L'Assomption ». Monsieur Christian Roy, auteur de « Histoire de L'Assomption », fit un travail remarquable de localisation des terres du Haut de L'Assomption – côté Nord, dite « Coste Saint-Esprit ». Les terres en direction du village de L'Assomption s'étalent de la 235 à 246, en voici la liste de ses occupants à l'époque de Jean Chebroux.

235 Michel Ayet dit Malo, époux de Marie-Cécile Petit

236 Jean Perrault dit Duchesne, témoin au mariage, sa femme Suzanne est le frère de Michel Ayet

237 Louis Emery-Coderre, beau-père de Jean Chebroux. C'est là que ce dernier réside.

238 Joseph Beignet

239 Joseph Perrault

240 François Laperche dit Saint-Jean

241 Louis Morin ou Alexis Gour

242 Joseph Perrault se marie à Marie-Anne Laperche Saint-Jean (6 fév. 1747 L'Assomption)

243 Jacques Lépine marié en 1727 à Madeleine Lanthier

244 Jean-Baptiste Janot dit Belhumeur, témoin au mariage de Jean Chebroux

245 François-Marie Brien

246 Pierre Brien, fils de François Brien, se marie à Marie-Françoise Desmarais (3 fév. 1749 St-Sulpice)

Jean Chebroux élit domicile chez Louis Coderre, demeurant sur la terre 237. Aujourd'hui, cette terre est située à 3 ou 4 km du pont qui mène à Saint-Gérard-Majella, localité qui n'existait pas en 1765. Agathe y habite déjà; la maison est certainement assez grande pour accueillir un gendre! Cela fait l'affaire du beau-père, âgé et sans fils; Jean s'occupera de la terre. C'est ainsi que Jean s'initie aux rudiments du métier de cultivateur.

Le 25 octobre 1760, le roi George II décède et George III accède au trône. Alors, Jean Chebroux ainsi que les habitants doivent en février 1761 prêter de nouveau serment d'allégeance.

Le temps passe. Trente-sept semaines s'écoulent depuis le mariage, puis naît le petit Jean-Baptiste, le 2 juillet 1761. Le père désire transmettre à la génération suivante, son véritable prénom, Jean-Baptiste, malgré qu'il ne l'emploie pas encore pour lui-même. À

l'occasion de cette naissance, c'est un premier-né pour Jean Chebroux, et aussi la première fois que l'on voit sa signature en Amérique!

*L'an mil sept cent soixante un, le trois juillet a été baptisé par nous soussigné, jean baptiste né d'hier du légitime mariage de **jean chebrou**, et de **marie agathe gagnon**, le parrain a été **joseph latour**, la marraine **marie charlotte pelletier** qui ont signé avec moy, excepté la marraine qui a déclarée ne le savoir de ce requis suivant l'ordre*

Joseph Latour

J Chebrou

Degeay



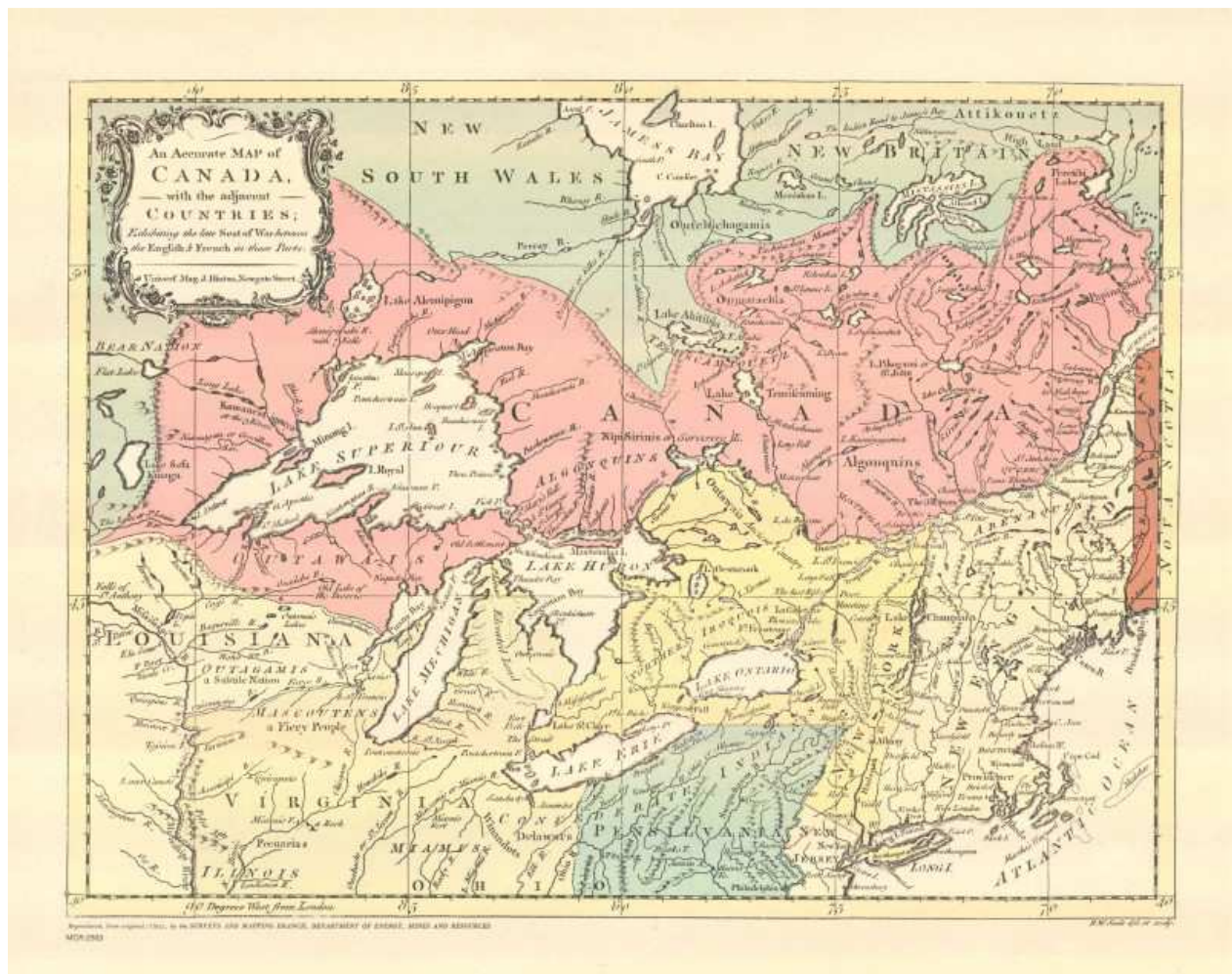
(Paroisse de L'Assomption, registre paroissial)

Jean et Agathe choisissent le parrain et la marraine de leur premier enfant. Ils auraient pu prendre Louis Gagnon, frère d'Agathe, et Marie Laporte, son épouse.

Le parrain est Joseph Latour, âgé de 29 ans, ancien soldat du régiment de LaSarre, époux de Marie-Françoise Rotureauux, fille du second époux de Magdeleine Neveu. Ils habitent le Point du Jour, un secteur de L'Assomption. La marraine est Marie-Charlotte Pelletier, fille de Jean et de Marie-Charlotte Chavigny. La raison du choix de cette marraine est inconnue.

Un fait inhabituel ressort à propos de ce baptême. Normalement, à cette occasion, les parents sont absents; seulement le parrain et la marraine se déplacent. Mais ici, Jean Chebroux est présent et il signe l'acte. Il devait alors exprimer sa joie et sa fierté d'un premier poupon!

Le 13 octobre 1761, le gouverneur Gage partage son territoire en districts judiciaires. Celui de Lavaltrie comprend la région de Repentigny à Berthier.



L'Angleterre possédant tout le territoire de l'Amérique du Nord, publie en 1761, une carte du Canada⁸⁷ exprimant sa vision tout à fait britannique de son empire. La frontière est du Canada débute par le lac Saint-Jean et la rivière du Saguenay. Le Canada n'est limité qu'à la rive nord du fleuve Saint-Laurent et de la rivière des Outaouais. L'état Nova-Scotia possède toute la Gaspésie jusqu'au Bic. L'état du New England s'étend du Bic à la rivière du Richelieu. L'état de New York va de la rivière Richelieu, inclut les îles de Montréal et de Jésus, puis longe la rivière des Outaouais. Le Canada se poursuit vers l'ouest qui deviendra l'Ontario.

Le 1^{er} février 1762, l'abbé Étienne Montgolfier, vicaire général de Montréal, ordonne aux curés de faire chanter un « Te Deum » à l'occasion du couronnement et du mariage de Sa Majesté le roi George III. Le « Te Deum » est un hymne d'action de grâce.

Le jeudi 20 mai 1762, jour de L'Ascension, une tragédie bouleverse toute la paroisse. À la sortie de la messe, en face de l'église, le bac transportant les gens entre les deux

⁸⁷ <http://geogratis.gc.ca/api/fr/nrcan-rncan/ess-sst/a461a9c9-b1f1-51b8-ab2a-0d514e50c130.htm>

rives chavire. La rivière L'Assomption emporte avec elle douze jeunes femmes et filles. Dix d'entre elles n'ont pas 20 ans et les deux autres n'ont que 26 et 34 ans.

Certains événements familiaux affectent Agathe. Marie-Josephe Gagnon, sa seule sœur qui demeure à L'Assomption, perd son mari le 1^{er} février 1761. Elle épouse le 23 novembre, Jean Poulin. Le nouveau couple s'installe à Sainte-Anne de Beaupré. Le 2 juillet 1762, Louis Gagnon, son frère résidant à L'Assomption, et Marie Laporte donnent naissance à Marie-Josephe.

Le 3 août 1762, le gouverneur Gage ordonne d'utiliser l'unité de mesure de la verge.

Le 17 mai 1763, Gage promulgue la fin de la guerre suivant le traité de Paris signé le 10 février. Le Canada devient une colonie britannique. Jean Chebroux apprend ainsi la fin des hostilités en Europe. En cette occasion, l'abbé Montgolfier publiera le 28 juillet son mandement pour faire chanter un « Te Deum » en action de grâce pour la paix.

Si le premier fils porte le nom de son père, la première fille porte celui de sa mère. Le 14 juin 1763 naît la petite Agathe Chebroux.

*L'an mil sept cent soixante trois le quinze juin a été baptisé par nous soussigné, marie agathe née d'hier de **jean chevreaux** et de marie agathe cugnon mariés ensemble, le parrain michel marrois, marraine marie françoise marest qui avec le père ont déclarés ne savoir écrire ni signer de ce requis suivant l'ordre* Degeay

Le parrain est Michel Marrois, âgé de 38 ans, fils de Charles Desmarais et de Marie-Catherine Ferret. Il habita L'Assomption de 1741 à 1753, puis s'installa à Saint-Sulpice. Il épousa Thérèse Lescarbot. La marraine est Marie-Françoise Marest, âgée de 35 ans, fille de Jacques Desmarais et de Marie-Louise Prévost. Elle épousa Pierre Brien le 3 février 1749 à St-Sulpice. Ils habitent sur la terre 246; François-Marie, le père de Pierre, demeure sur la terre 245.

Le décès d'Agathe Gagnon

Hélas, le 27 août 1763, Agathe Gagnon meurt, probablement d'un accident.

*L'an mil sept cent soixante trois, le vingt sept aoust a été ~~baptisé par nous soussigné~~ inhumé dans le cimetière de cette paroisse par charité le corps de marie agathe gagnon âgée d'environ vingt ans, femme de **jean chapron** demeurant dans le haut de l'assomption, français de nation, laquelle d'elle agathe est morte subitement, présence de michel hayet et de joseph beignet qui ont déclaré ne savoir écrire ni signer de ce requis suivant*

Degeay

Jean Chebroux ne possède aucun moyen de payer la sépulture d'Agathe. Le curé Degeay la lui accorde alors, sans frais, « par charité ». Selon les registres de la Fabrique, le coût d'un petit enterrement est de 2 livres, celui d'un grand enterrement sans service mais comprenant des enfants de chœur est de 5 livres, et celui d'un grand enterrement avec service et les enfants de chœur est de 9 livres. De ces coûts, 2 livres servent à payer les enfants de chœur; les enfants se partagent ainsi les 40 sols entre eux. L'annexe de la Fabrique de L'Assomption présente cinq sources de revenus pour la période entre 1759 et 1765.

Dans cet extrait du registre paroissial, on cite deux témoins, qui sont-ils ?

Michel Ayet dit Malo, âgé de 30 ans, fils de Louis et de Marie Hemery, habite la terre 235. Il épousa Cécile Petit le 24 janvier 1757 à Varennes. Il est le frère de Suzanne, épouse de Jean Perrault dit Duchesne qui habite sur la terre 236. Michel et Suzanne sont neveu et nièce de Louis Coderre (terre 237).

Joseph Beignet, âgé de 31 ans, fils de Joseph et de Madeleine Brault, habite la terre 238. Il épousa Louise-Aimable Bousquet le 8 janvier 1759 à Saint-Sulpice.

De plus, le curé Degeay connaissait bien ses ouailles. Lors du décès de l'épouse de Jean Chebroux, il le qualifia *français de nation*. Termes que nulle part ailleurs, il n'employa auprès de migrants français. Pourquoi utilise-t-il cette expression pour ainsi le désigner? C'est possiblement dû à son langage. Jean Chebroux devait posséder un fort accent poitevin!

Afin d'exprimer son accent particulier, voici une anecdote⁸⁸ de 1950 :

Un parisien, en provenance de Bressuire, égaré sur la D725, roule au pas derrière un troupeau de chèvres qu'une brave paysanne ramène des champs vers le village voisin de la Grimaudière. Du coup, il interpelle la meneuse de ce troupeau cornu :

- « Pardon madame pour Mirebeau, c'est bien la bonne route ?

- Vouais, mon fi olé ben la boune dyriection. Myrbiâ, olé un peu plus loin sur tchalle rout'; olé sur la taumuche, vous v'vrrez les dus kiochers dau villagh', le s'voyons d'loin.

- Merci madame ! »

Ce patois se traduit ainsi : « Oui, mon gars c'est bien la bonne direction. Mirebeau c'est un peu plus loin sur cette route, c'est sur la colline, vous verrez les deux clochers du village, ils se voient de loin ».

Avec le décès de sa femme, Jean Chebroux doit trouver une nourrice à sa fille Agathe. À la suggestion de sa belle-mère, Magdeleine Neveu, Jean place Agathe, âgée de dix semaines, chez sa belle-sœur Marie Laporte qui allaite Marie-Josephe, sa fille. Quant à son fils, Jean-Baptiste, âgé de deux ans, Magdeleine Neveu sinon Marie Laporte, le garde.

⁸⁸ <http://www.mirebalais.net/> Le Mirebalais Indépendant,

Le 10 août 1764, le régime militaire prend fin et fait place à un gouvernement civil. James Murray devient le gouverneur en chef de la province de Québec, et il siège dans la ville de Québec. Seuls des Anglais siègent au Conseil. Thomas Gage demeure gouverneur de la région de Montréal.

Le 11 septembre 1764, l'abbé Olivier Briand, grand vicaire de Québec, est nommé évêque par le chapitre des chanoines. Il part pour l'Europe afin d'y être consacré évêque. Il ne reviendra qu'en 1766.

Le 17 septembre 1764, Murray établit les cours de justice. La cour des Plaids, de niveau inférieur, est uniquement pour les Canadiens; les lois civiles françaises y prévalent. Par contre, le terme de coutume de Paris est changé en lois du Canada. À la cour du Banc du Roi, de niveau supérieur, la justice est rendue selon les lois civiles et criminelles anglaises.

Annexe : Fabrique de L'Assomption^{A1}

L'exercice financier de la Fabrique de la paroisse de L'Assomption chevauche sur deux années, par exemple 1759-1760. Afin de faciliter la présentation, seule la première année sera mentionnée. La valeur mentionnée est en livre (monnaie).

Provenant

1 *De la vente des bancs qui sont dans la dite église*

1759	1760	1761	1762	1763	1764	1765
420	612	530	520	512	615	453

Il est peu probable que Jean Chebroux en a eu un!

2 *Tant des enterrements, services que grandes messes chantées au cours de l'année*

1759	1760	1761	1762	1763	1764	1765
216	806	325	216	242	186	155

Concernant l'année 1765, le registre donne plus de détails :

21 services simples et quatre grandes messes à 3 livres
75 lb

7 grands enterrements sans services à 3 livres chaque,
compris 40 sols pour les enfants de chœur 35 lb

5 grands enterrements avec service à 7 livres chaque,
compris 40 sols pour les enfants de chœur 45 lb

3 *Des petits enterrements*

1759	1760	1761	1762	1763	1764	1765
110	202		176	92	168	188

Concernant l'année 1765, le registre donne ce détail :

94 petits enterrements à 2 livres chaque

4 *Des quêtes faites dans l'église pendant la dite année*

Nous ne possédons l'information que pour 1759 : 150 livres 15 sols

5 *De la quête de l'enfant Jésus tant en bled, lard qu'argent*

1759	1760	1761	1762	1763	1764	1765
1295	2062	278	227	338	374	411
<i>minots de bled</i>		30	50	80		490
<i>livres de lard</i>		150	200	250		320
<i>argent</i>		76				

En 1765, la valeur du minot de blé passe de 3 livres à 3 livres, 3 sols six deniers; celui de la livre de lard passe de 7 à 8 sols

^{A1} Source : Centre Régional d'Archives de Lanaudière (CRAL)

Chapitre 4 : Son deuxième mariage (1765-1801)

Sa secondes nocces

Il est temps pour Jean de trouver une nouvelle épouse. Autant le curé de Degeay que Louis Coderre, tous deux amis de Joseph Jarret dit Beauregard, connaissent cette jeune femme Magdelaine, fille de Joseph. De plus, Degeay et Coderre avaient assisté le 22 juin 1761 à Verchères au mariage de Charlotte, la sœur de Magdeleine. Jean est présenté auprès de Magdelaine. Ses parents approuvent cette future union ainsi que Louis-Joseph Mercereau, curé de Verchères. Jean Chebroux en est excessivement heureux. Un regain de vie, un esprit de nouveauté le remplit. Faisant fi de 31 ans d'existence, se tournant vers l'avenir, Jean, au grand étonnement de sa belle-mère Magdeleine Neveux, déclare se prénommer Jean-Baptiste.

Vendredi le 8 février, Jean-Baptiste accompagné de ses parents et amis, part pour Verchères. Le périple en traîneau est d'une vingtaine de kilomètres. Le chemin du Roy, le rang Saint-Esprit, rang du Bas l'Achigan, rang de l'Achigan, la rue l'Ange-Gardien, la montée Saint-Sulpice, la traversée du fleuve Saint-Laurent gelé, puis on passe sur les îles Bouchard, et enfin, on atteint Verchères.

Les 3, 10 et 17 février furent publiés *au prône des grandes messes paroissiales les bans de mariage* autant à la paroisse de Verchères qu'à celle de L'Assomption.

Le lundi 11 février, *à verchères en la maison et demeure du S^r Beauregard, père de lad^{te} future épouse,* parents et amis s'assemblent autour du notaire P.C. Duvernay. Celui-ci rédige un contrat de mariage entre *Jean B^{te} Chebroust, demeurant actuellement en la rivière de l'assomption, natif de Jansest⁸⁹, province du poitou, évêché de poitiers, veuf de marie agathe Gagnon, fils de feu Jean B^{te} Chebroust et marie petite, ses père et mère pour luy et en son nom d'une part et S^r Joseph Jarrest Beauregard et Charl (otte) Lemaire son épouse de luy, duement autorize à l'effet des présentes, habitant demeurant à verchères et stipulant pour D^{lle} magdelaine Jarrest Beauregard leur fille agé de dix sept ans pour elle et en son nom d'autre part.* Ce contrat est présenté en annexe 1765. Marie-Magdelaine est née le 30 septembre 1747 à Verchères.

Le notaire Duvernay cite les gens présents à savoir *de la part du d^r Jean Bte Chebroust du S^r Joseph Beignet ami, de marie-Joseph neveu, sa belle-mère, de Charles Lépine dit Chevoyé ami, et de la part de lad^{te} Magdelaine*

⁸⁹ Jean-Baptiste Chebroux prononce Gençay en poitevin soit avec le son è au lieu de é

Beauregard assisté de S^r Joseph Jarrest Beauregard et Charlotte Lemaire, ses père et mère, de Charlotte Pineau, sa grand mère, de pierre alexis Beauregard ses oncles paternelle, de Louis Descardonnaïs, de magdelaine Jarrest, son oncle et sa tante paternel, de Louis Bonin, de marie anne Lemaire son oncle et sa tante maternelle, de marie Roze Ledoux, sa tante, de Joseph B^{te}, de Charlotte et marie Jarrest Beauregard, ses frère et soeurs, de Louis Belleval son couzin germain de michel Chalu de Benoist Lafaille son beau frère de Charles Chalu ami d'antoine Lavoye aussi amis.

Cet acte nous révèle un second ami de Jean-Baptiste Chebroux du nom de Charles Lépine dit Chevaudier. Celui-ci, âgé de 41 ans, est le fils de feu Charles et de Marie Jousset, et époux de Marguerite Christin, fille de Jean-Baptiste et de Marie-Geneviève Laferté, dont il a eu cinq enfants à L'Assomption qui tous décédèrent.

Jean-Baptiste se joint à une grosse famille, bien établie, les noms présentés en italiques sont cités dans l'acte notarié :

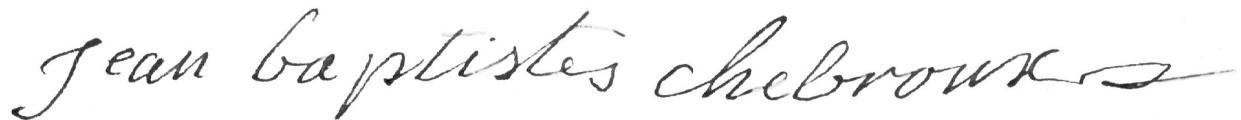
- La famille Magdelaine Jarrest-Beauregard est constituée de *Joseph* (49 ans) et de *Charlotte* (43 ans) ainsi que leurs enfants : *Charlotte* (24 ans) et son époux *Benoist Lafaille*, *Marie-Anne* (21 ans) et son époux *Michel Chalu*, *Jean-Baptiste* (19 ans), *Marie-Anne* (2^e fille de même prénom âgée de 16 ans), *Françoise* (13 ans), *Marie-Aimable* (11 ans), *Jean-Marie* (9 ans) et *Geneviève* (5 ans).
- Le côté paternel est formé de la grand-mère *Charlotte Pineau*, âgée de 62 ans, veuve de Joseph Jarret, ainsi que des oncles et tantes suivants : *Magdelaine* (38 ans) et son époux *Louis Descardonnaïs* (Pépin), *Marguerite* (36 ans) et son époux *Louis Jamson*, *Pierre* (29 ans) et son épouse *Marguerite Burel*, *Alexis* (27 ans) et son épouse *Roze Ledoux*.
- Le côté maternel est constitué de la grand-mère, *Ursule Pelletier*, âgée de 66 ans, veuve de Louis Lemaire ainsi que des oncles et tantes suivants : *Geneviève* (44 ans) et son époux *Joseph Petit dit Laprée*, *Marie-Anne* (40 ans) et son époux *Louis Bonin*, *François* (31 ans) et son épouse *Élisabeth Charpentier*, *Angélique-Aimable* (28 ans) et son époux *Joseph Lucier*, *Louis* (25 ans) et son épouse *Madelaine Jamson*, et *Marie-Thérèse* (24 ans). *Louis Belleval* (20 ans) est cousin germain, fils de Marie-Anne et de son premier mari *Louis Fournier dit Debellevale*.
- Deux amis sont mentionnés du la part de Magdelaine Jarret soit *Charles Chalu* et *Antoine Lavoye*. *Charles Chalut* (23 ans) est le frère de *Michel* (21 ans), l'époux de Marie Jarret. Charles a épousé Marie-Pélagie Beaudoin le 19 janvier 1761 à Repentigny. Quant à *Antoine Lavoie*, il est soit le fils âgé de 22 ans ou le père âgé de 57 ans; tous deux habitant L'Assomption.

Les parents et amis qui accompagnèrent Jean-Baptiste dans son voyage de L'Assomption à Verchères sont : ses deux enfants Agathe et Jean-Baptiste Chebroux, Louis Coderre et son épouse Magdelaine Neveux, Charles Lépine et sa famille, Charlotte Jarret et son époux Benoît Lafaille.

Ce contrat de mariage nous révèle la pauvreté vécu par Jean Chebroux lors de sa première union ainsi que les prémices d'une meilleure prospérité dans la seconde, en recevant une taure pleine et un cochon.

ledit Joseph Beauregard et Charlotte Lemaire, son épouse de luy duement autorizé donne à leur fille, future épouse en avancement douaire une taure plaine un cochon___ ____ Déclare ledit future époux n'avoir rien de sa première communauté et n'avoir rien divertie d'aucun bien provenant tant de ___ ____ du côté de sa déffunte épouse que de bien, d'acquêts et être hors d'état de pouvoir faire aucun inventaire.

Après la lecture, Jean-Baptiste appose fièrement sa signature au bas de l'acte notarié en prenant soin d'utiliser toute la largeur de la feuille. Il signe alors de son véritable prénom. À Verchères, il sera connu sous le prénom de Jean-Baptiste, au lieu de simplement Jean. C'est sa deuxième signature connue.

A handwritten signature in cursive script, reading "Jean Baptiste Chebroux". The signature is written in dark ink on a light background. The letters are fluid and connected, with a prominent flourish at the end of the word "Chebroux".

Une semaine plus tard, le curé Mercereau célèbre le mariage.

*L'an mil sept soixante et cinq, le dix-huit de février après avoir publié au prône des grandes messes paroissiales par trois dimanches consécutifs les Bans de mariage entre **Jean-Baptiste chebroux**, veuf de marie-agathe gagnon de la paroisse de St-Pierre de L'assomption d'une part et marie magdeleine Jared, fille de Joseph Jared Beauregard et de marie charlotte lemerre, les père et mère de cette paroisse d'autre part et semblable publication ayant été fait en dite paroisse de St-Pierre comme il nous est apparu par le certificat de m^{re} Degeay, curé du dit lieu. Nous soussigné prêtre, curé de Verchères ne s'étant trouvé aucun empêchement civil et canonique au mariage avons reçu leur mutuel consentement par paroles de présent et leur avons donné la bénédiction nuptiale avec les cérémonies prescrites par la Ste-Eglise, en présence de Joseph Beignoïs, de charles Lépine, amis de l'époux et du coté de la fille de Joseph Jared, son père, de pierre Jarret son oncle et de plusieurs autres qui n'ont sut signer.*

Jean-Baptiste, âgé de 31 ans, épouse en 1765 Marie-Magdeleine Jarred Beauregard, âgée de 17 ans. C'est de cette union que descendent tous les Latendresse. À noter, un détail sur l'orthographe, le notaire Duvernay écrit Magdelaine et le curé Mercereau écrit Magdeleine.

L'église dans laquelle ils se marièrent n'existe plus. C'est sur ses fondations que fut érigé le presbytère actuel. Les dimensions du salage sont de 11,3 m par 19,2 m ou 37,75 pi par 62,4 (réf. la marie de Verchères). Lors de l'édification, on prit pour modèle l'église de Repentigny.⁹⁰ Les dimensions de celle de Repentigny sont de 37 pi par 84. Cette dernière serait à son tour semblable à celle de Lachenaie que voici!



Après les festivités, le nouveau couple, accompagné de ses parents et amis, retourne à L'Assomption. Où allait-il demeurer?

Jean Chebroux n'a pas le sou. Magdelaine ne prise guère d'aller vivre chez les anciens beaux-parents de Jean. Le choix le plus plausible et probable est que le couple s'installe chez Charlotte Jarret, la sœur de Magdelaine, et épouse de Benoit Lafaille dit Lafontaine.

Généalogie de Marie-Magdelaine Jarret

Acte de baptême de Marie-Magdelaine Jarret, 1747

L'an mil sept cent quarante-sept, le premier du mois d'octobre, je soussigné Charles Dufrost de Lagemerais, missionnaire de la paroisse de St-François Xavier de Verchères ai baptisé Marie-Magdelaine, née en cette paroisse au jour précédent du légitime mariage de Joseph Jarred dit Beauregard et de Charlotte Lemaire, ses père et mère de la paroisse de St-Charles de la Frenière. Le parrain a été Antoine Paquet dit Lavallée et la marraine Marie-Magdeleine Jared. Lesquels avec le père ont déclaré ne savoir signer de ce interpellé suivant l'ordonnance.

Lagemerais, ptre

(Paroisse St-François-Xavier de Verchères)

1 Marie-Magdelaine Jarret

parents

2 Joseph Jarret-Beauregard

mariés le 29 février 1740

3 Charlotte Lemaire

à Saint-Sulpice

⁹⁰ Page 14, « Verchères, 1710-1985 », Ed. « Les Albums souvenirs québécois »

grands-parents

4	Joseph Jarret-Beauregard	mariés le 26 novembre 1714
5	Jeanne Joachim	à Boucherville
6	Louis Lemaire	contrat de mariage Boudon
7	Geneviève Hébert	11 novembre 1715

aïeuls

8	André Jarret dit Beauregard	mariés le 12 janvier 1676
9	Marguerite Anthiaume	à Montréal
10	Bernard Joachim dit Laverdure	mariés le 14 novembre 1678
11	Marguerite Pépin	à Trois-Rivières
12	Louis Lemaire	mariés le 30 novembre 1686
13	Marie-Charlotte Charon	à Boucherville
14	Thomas Hébert dit Larose	mariés le 7 février 1769
15	Barbe Benoit	à Boucherville

bi-aïeuls

	ci-dessous nous indiquons le lieu de résidence des parents des époux	
16	6 générations à suivre! voir l'annexe André Jarret	
17		
18	Michel Anthiaume	de Saint-Nicolas des Champs,
19	Marie Dubois	de Paris, Ile-de-France
20	Durand Joachim	de Milhac, diocèse de Périgueux,
21	Jeanne Dupuis	de Guyenne
22	Guillaume <u>Pépin</u> dit Tranchemontagne, mariés en 1645	
23	Jeanne <u>Méchin</u>	
24	Louis Lemaire	d'Auxerre, Bourgogne
25	Marguerite Bardela	
26	Pierre <u>Charon</u>	mariés le 19 octobre 1665
27	Catherine <u>Pillard</u>	à Montréal
28	Thomas Hébert	de Saint-Omer, diocèse de Bayeux,
29	Élisabeth l'Homme	de Normandie
30	Paul Benoit dit Livernois	mariés le 16 septembre 1658
31	Isabelle-Élisabeth Gobinet	à Montréal
	tri-aïeuls	
44	Pierre Pépin	de Saint-Laurent-de-la-Barrière,
45	Françoise Prieur	du diocèse de Saintes, Saintonge
46	Jean Méchin	de LaRoche, Aunis

52	Pierre Charon	de Saint-Martin de Meaux,
53	Judith Martin	de Champagne
54	Pierre Pillard	de Notre-Dame de Cogne
55	Marguerite Moulinet	de LaRoche, Aunis
60	François Benoit	de Nevers, Nivernais
61	Marie Chatellain	
62	Nicolas Gobinet	de Gonest au Vexin,
63	Marguerite Lorgeleux	de l' Île-de-France

Magdelaine Jarret est issue de 11 couples répartis sur 9 provinces de France. Les femmes émigrantes proviennent de l'Aunis (2) et de l'Île-de-France (2). Quant aux 7 hommes émigrants, ils proviennent de 7 autres différentes provinces.

Nous constatons que la Nouvelle-France est une terre d'émigration et celle d'une nouvelle chance.

Notre Marie-Magdeleine est-elle apparentée à l'héroïne Marie-Madelaine Jarret de Verchères qui à 14 ans, défendit le fort de Verchères contre une quarantaine d'Iroquois, en 1692? Existe-t-il un lien entre André Jarret dit Beauregard, ancêtre de notre Marie-Madelaine, et François Jarret dit Verchères, père de l'héroïne? Selon le « Fichier Origine », tous deux sont originaires de Vignieu (Saint-Basil) en Isère et sont nés à Rual de Chapeaucomu. François est né le 26 septembre 1632, fils de Jean Jarret et de Claude de Pecaudy, tandis qu'André naît le 9 août 1642, fils de Jean Jarret et de Perrette Sermette. Ils seraient donc demi-frères. L'Annexe André Jarret décrit l'histoire de cette famille.

Décès d'un enfant

Le printemps arrive. Hélas, un enfant décède le 29 avril 1765.

*L'an mil sept cent soixante cinq, le vingt neuf avril a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de marie-agathe, agée de ~~trois~~ deux ~~trois~~ ans, fille de **jean chevraux** et de défunte agathe gagnon, présence de son dit père, et de joseph migneron qui n'ont su signer de ce requis suivant l'ordre*
Degeay

En marge de l'acte, le surnom Latendresse apparaît pour la première fois dans un registre. Mais, cette annotation pourrait être postérieure à l'évènement car Latendresse n'est pas mentionné dans l'acte.

Cet acte de décès n'est en fait que le premier jalon attestant l'étrangeté du destin de cet enfant. L'enfant décédé n'est pas Agathe, car elle se mariera en 1788, mais son frère Jean-Baptiste, âgé de quatre ans : étonnante confusion malgré la présence du père à l'inhumation. Cette confusion s'expliquerait ainsi : le curé Degeay rédige l'acte de

sépulture que plus tard et interchange en son esprit les deux enfants. Le décès de cet enfant doit affecter le moral du père et de cette toute jeune épouse de dix-sept ans qu'est Magdelaine.

Joseph Migneron, âgé de 53 ans, est le fossoyeur. Du 20 août 1763 au 3 août 1765, il assiste à 90 sépultures.

Recensement de 1765

Afin de connaître l'état de leur nouvelle conquête, le gouvernement britannique établit un recensement de la population, du bétail et de l'agriculture.

La population canadienne est alors de 69,810 âmes. Jean Chebroux et son épouse participent au dénombrement de Saint- Pierre du Portage, nom civique de la paroisse de L'Assomption. On y compte 1000 personnes, constitué de 528 hommes dont 217 sont mariés ou veufs, et de 472 femmes dont 201 sont mariées ou veuves. Il y a 209 ménages, 215 maisons, 287 chevaux, 193 bœufs, 251 jeunes bétails, 423 vaches, 471 moutons et 518 cochons.

Lettre de 1768

Jacques DeGeay, curé de L'Assomption, a jugé bon de retranscrire dans les registres de la paroisse cette lettre de Jean-Olivier Briand, évêque de Québec, adressée à tous les curés du Canada. C'est l'unique lettre que j'ai remarquée dans les registres au cours de la période 1760-1787.

Il en eut d'autres, mais c'est la seule que le curé DeGeay conserva dans les registres. Celle-ci démontre l'importance qu'il y attachait. Elle devient pour nous le témoin d'une époque.

Nous nous situons cinq ans seulement après le traité de Versailles. Les autorités religieuses craignent les rixes entre la population française et les autorités britanniques. Jean Chebroux, ainsi que les paroissiens, entendent une homélie les mettant en garde sur sa conduite.

Voici la lettre de Mgr Briand adressée au clergé :

Messieurs

Le zèle de son Excellence, Monsieur Carleton, notre illustre et digne Gouverneur, pour le bonheur des peuples de cette colonie, le fait germé sur les malheurs qu'occasionnent les cabarets; il n'est pas possible de les retrancher entièrement dans toutes les paroisses, mais il n'en permettra qu'autant que MS^r les curés le jugeront nécessaires, et ne donnera licence de les tenir qu'à ceux qu'il lui marqueront devoir exercer cette dangereuse profession en bons chrétiens.

Je viens de recevoir une lettre de son excellence en datte de 12 de ce mois dans laquelle il me prie de vous recommander d'exhorter vos paroissiens à se bien accorder avec les anciens de sa Majesté demeurants parmi eux, d'être fidels au gouverneur, auquel la providence les a assujettis, de ne point ajouter foy aux faux rapports, ni se nourrir de vaine et frivoles espérances qui ne pourroient que troubler leurs repos, les détacher de leurs devoirs, et les porter à des démarches préjudiciables à leurs intérêts spirituels et temporels; il désire que vous leur fassiez comprendre qu'il est de leur devoir, (s'il parvenoit à leur connaissance qu'il se tramât quelque chose de contraire aux intérêts de sa Majesté le Roy de la grande Bretagne leur légitime souverain) d'en donner avis sur le champ, soit au Gouverneur ou commandant en chef de la province, soit à l'évêque; et il espère sur tout de vous, Messieurs, que vous serez exacte et prompts à exécuter cette commission: car il a une entière confiance dans le clergé. Rendons grace à dieu de nous avoir donné un gouverneur si vigilant pour les intérêt de son prince, si zélé pour la conservation de la paix, et de la tranquillité dans sa province, si bien prévenu en faveur des ecclésiastiques, et si favorable à notre sainte religion. Nous devons certainement soutenir les vérités de la foy, même au péril de notre vie, les prêtres, et en instruire les peuples: mais il ne convient ni à la gloire de Dieu, ni au bien de la religion de le faire avec aigreur et mépris; vous éviterez donc soigneusement de vos servir de termes offensifs et injurieux, pour ceux des sujets du Roy qui sont d'une autre religion; ceux de protestants et de frères séparés seront les seuls dont vous servirez lorsqu'il sera absolument nécessaire de le faire pour expliquer notre c___. Une autre conduite ne seroit qu'aliéner les cœurs, troubler la bonne harmonie qui doit régner entre les anciens et nouveaux sujets. Ne seroit pas de _____ et pourroit engager le gouvernement à retirer la protection et la liberté qu'il veut bien accorder à notre sainte religion

Vous accorderez au premier baillif de votre paroisse le 1^{er} banc de l'église et vous luy ferez rendre les mêmes honneurs, qu'on rendoit cy devant aux capitaines de milices; c'est un article sur lequel il me prie avoir de vous marquer sa volonté

NB Ce banc est le 1^{er} de la rangée du milieu du costé de l'épître; s'il étoit occupé, la fabrique rendrois le prix de l'adjudication à ceux qui le posséderoient, soit de tout tems, soit depuis les capitaines ont été retranchés

Nous nous flattons, Messieurs, que vous entriez avec zèle dans toutes les vues de son Excellence, et que vous ne négligerez rien pour le satisfaire sur tout ses points se fait avec un parfait attachement

Québec le 15 octobre 1768 pour copie + Jean Ol. Briand évêque de Québec

Sa descendance

Les fêtes de la Nativité et du Nouvel An 1766 se passent chez le paternel à Verchères.

En juin 1766, la jeune Marie-Anne Jarret rend visite à ses sœurs Charlotte et Magdelaine de L'Assomption. Charlotte accouche de son premier fils Benoît Lafaille dont la marraine est Marie-Anne. Six mois plus tard, la grande famille est de nouveau réunie à Verchères pour les festivités de la Nativité et du Nouvel An. Tout le monde rayonne de joie. Magdelaine est enceinte de huit mois et l'on se prépare à un mariage. Le samedi 3 janvier 1767, Marie-Anne Jarret, âgée de 17 ans, et Michel Jamson passent un contrat de mariage devant le notaire Duvernay. Son beau-frère y appose sa signature : *jean baptistes chebroux*. Le 19 janvier, leur mariage est célébré par le curé Mercereau.

Celui-ci baptise Jean-Baptiste le samedi 31 janvier, le premier-né de Magdeleine.

*L'an mil sept cent soixante et sept le trente et un de Janvier a été baptisé sous condition Jean Baptiste né de ce jour du légitime mariage de **Jean Baptiste Chebrousse** et de magdeleine Jared de la paroisse de L'assomption le parreïn a été Jean Baptiste Jared Beauregard, la marraine charlotte petit qui ont dit ne savoir signer.*

Craignant pour la vie de l'enfant, on le baptise immédiatement « *sous condition* ». Le parrain est son oncle maternel. La marraine est la sœur de Cécile, l'épouse de Michel Ayet dit Malo, habitant de L'Assomption. Charlotte Petit avait épousé le frère de Michel, Modeste. Parrain et marraine résident à Verchères, car le baptême eut lieu dans cette paroisse contrairement aux autres enfants.

Avant de retourner à L'Assomption, un évènement surprenant se produit. Pour des raisons inconnues, la petite Agathe Chebroux, âgée de près de quatre ans, est placée chez son grand-oncle Alexis Jarret; et dorénavant, Rose Ledoux agira de mère.

Le passage d'Agathe d'une maisonnée à l'autre implique certaines conversations antérieures. Magdelaine et Jean Chebroux durent se concerter. Magdelaine, à l'occasion de son passage à Verchères, en discuta avec son oncle Alexis. Ce dernier en parla avec son épouse Rose Ledoux afin d'obtenir son approbation. Il est aussi possible que les deux hommes et les deux femmes se rencontrèrent.

Le récit de la vie d'Agathe Latendresse se poursuit au chapitre 5.

Jean Chebroux et son épouse probablement ne retournèrent jamais plus à Verchères.

Deux ans plus tard, à L'Assomption, Nicolas naît le dimanche 19 février 1769.

*L'an mil sept cent soixante neuf le dix neuf février a été baptisé nicolas, né d'aujourd'hui, de **jean chebrot**, et de magdelaine beauregard, mariés ensemble, parrain nicolas perrot, marraine marie charlotte beauregard qui n'ont pu signer de ce requis suivant l'ordre.*

Nicolas Perrault âgé de 44 ans, fils de Pierre et Marie-Anne L'Escarbot, épousa Madeleine Rivet en 1751, et ils eurent dix enfants. La marraine, Marie-Charlotte Beauregard, épouse de Benoît Lafaille, a déjà donné naissance à quatre enfants. Comme dit antérieurement, Jean Chebroux habiterait chez la Marie-Charlotte.

Le jeudi 7 mars 1771 naît Catherine Chebroux.

*L'an mil sept cent soixante et onze le huit mars a été baptisée marie catherine née d'hier **jean chebron** et de m. magdeleine charest mariés ensemble parrain jacques derosiers, mareine m. catherine lamarche qui n'ont su signer de ce requis suivant l'ordre Degeay*

Le parrain, Jacques Desrosiers dit Moreau âgé de 33 ans, fils de Jacques et Geneviève Lauzon, épousa Marie Beaudouin en 1763. La marraine Catherine Lamarche, fille de Louis Bricot dit Lamarche et de Marie Donay, n'est âgée que de quinze ans. Marie Beaudouin et Catherine Lamarche sont des cousines.

Le vendredi 25 décembre 1772 naît Louise Chebroux. Le nom Latendresse est rajouté dans la marge.

*L'an mil sept soixante et douze le vingt cinq X^{bre} a été baptisée marie louise née d'aujourd'hui de **jean chebrousse** et de marie magdelaine jared mariés ensemble parrain jean baptiste cristin marraine marie louise beignet femme de jean baptiste raymond qui n'ont su signer de ce requis suivant l'ordre Degeay*

Jean-Baptiste Christin dit St-Amour, fils de Jean-Baptiste et de Geneviève Laferté, est un jeune homme de 22 ans. Marie-Louise Beignet, âgée de 37 ans, est la fille d'Étienne et de Geneviève Lescarbeau Bosseron, et la mère de quatre enfants vivants.

La petite Louise décède le 13 février 1773.

*L'an mil sept cent soixante et treize le quatorze février a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de marie louise chebrousque dite latendresse décédée d'hier âgée dun mois et demy environ, fille de **jean baptiste chebrousque dit latendresse** et de marie magdeleine jaret dite beauregard présence du dit père et de claude panneton qui n'ont su signer de ce requis suivant l'ordre Degeay*

C'est la première mention dans un acte du surnom Latendresse; preuve de la popularité croissante de ce nom. Claude Panneton, 35 ans, est fossoyeur, tout comme son père Claude le fut.

Le mercredi 26 janvier 1774 naît Suzanne Chebroux.

*L'an mil sept cent soixante et quatorze le vingt huit janvier a été baptisé marie suzanne née devant hier, de **jean jebroux** et de marie magdeleine jaret beauregard mariés ensemble, parrain joseph jaret beauregard marraine marie suzanne laporte épouse d'antoine reïgnier qui n'ont su signer de ce requis suivant l'ordre*

Vaïrennes, pretre vicaire

Le parrain est le grand-père de l'enfant. La marraine Suzanne Laporte dit St-George, 32 ans, fille de Joseph et de Marie-Anne Soulières, n'a eu aucun enfant de son mari.

Le samedi 6 janvier 1776 naît Thérèse Chebroux.

*Le sept janvier mil sept cent soixante seize a été baptisé par moi ptre miss^{re} soussigné m Thérèse née d'hier fille de **jean chevrousse dit laTendresse** et de M. magdeleine jarret beauregard a été parrain jean Bte Vignau et maraine m. françoise Prudom épouse de Bte St-Jean lesquels n'ont su signer*

Delavalinière ptre

Jean-Baptiste Vigneault, 31 ans, fils de Nicolas et d'Angélique Laporte, épousa Marguerite Caute en 1761. Françoise Prud'homme, 29 ans, fille de Michel et de Marie-Françoise Christin, épousa Jean-Baptiste Laperche dit St-Jean en 1764.

Le samedi 18 avril 1778 naît Pierre Chebroux.

*Le dix neuvième jour d'avril mil sept cent soixante dix huit par nous ptre soussigné a été baptisé Pierre, né hier du légitime mariage de **Jean Chevrousse dit Latendresse** et de Magdeleine Charest dite Beauregard, le parrain a été Pierre Marsille et la marraine Charlotte Beauregard, veuve Fontaine qui ont déclarés ne savoir signé de ce requis suivant l'ordre.*

Petrimoult, ptre.

Pierre Marcil, 34 ans, est le fils d'André et de Catherine Christin dit St-Amour.

Le dimanche 19 décembre 1779 naît Louis Chebroux.

*Le vingt deux X^{bre} mil sept cent soixante dix neuf par nous p^{tre} soussigné a été baptisé sous condition Louis né le 19 dit mois du légitime mariage de **Jean chebroux** et de marie magdelaine charrest du haut lassomption le parrain a été Louis Coder dit hemery la marraine marie brien qui ont déclaré ne savoir signer de ce en qui suivant l'ordre*

Petrimoult ptre

Louis Coder dit hemery est l'oncle de l'enfant. Il épousa Marie-Aimable Jarret, sœur de Magdeleine. Nous traiterons de ce mariage dans la prochaine section. Quant au nom de Marie Brien, celui-ci est trop commun pour pouvoir identifier la bonne personne.

Le samedi 9 novembre 1782 naît Agathe Chebroux.

*Le dix 9^{bre} mil sept cent quatre vingt deux par nous ptre soussigné a été baptisée marie agathe née hier de légitime mariage de **jean Chebro dit Latendresse** et de marie magdelaine jarest dit Beauregard de cette paroisse le parrain a été jean marie Beauregard la marraine marie agathe dalpé dite parisot qui ont déclarés ne savoir signer de ce requis suivant l'ordre*
Pétrimoult

Jean-Marie Beauregard est l'oncle de l'enfant, frère de Magdelaine. Marie-Agathe Delpé, 29 ans, fille de Jean-Baptiste et de Marie Coitou, est l'épouse de Pierre Marsan dit Lapierre. Ils habitent à L'Achigan (secteur de L'Assomption, futur Saint-Roch-de-l'Achigan).

Le patelin ancestral des Chebroux est L'Assomption; Jean y demeure de 1760 à 1787. C'est là que naissent, entre 1769 et 1782, neuf des dix enfants du couple Chebroux-Jarret. Le curé (ainsi que les habitants) doit connaître Chebroux sous le nom de Jean, toujours prénommé ainsi dans tous les actes, sauf au décès de sa fille Marie-Louise en 1773.

Divers évènements 1770-1783

En mars 1770, Joseph Jarret dit Beauregard s'établit à L'Assomption. Il achète une terre d'Antoine Regnier dit Lavolonté et de Marie-Suzanne Laporte dit St-Georges devant le notaire Daguilhe le 24 mars. Je suppose que Joseph Jarret désira quitter Verchères pour L'Assomption afin d'aider ses filles Charlotte et Magdeleine.

Cécile et Charlotte Petit, cette dernière étant la marraine du petit Jean-Baptiste Chebroux, meurent ensemble tragiquement le 14 octobre 1771. Le lendemain, Cécile est inhumée à L'Assomption, en présence de Louis Petit et possiblement de Jean Chebroux. Charlotte est inhumée le 16 à Varennes.

Le 8 novembre 1773 à L'Assomption, Jean Chebroux assiste probablement au mariage de son ami Jean Chatoux, veuf de Françoise Couvrette de qui il n'eut aucun enfant. La nouvelle élue est Madeleine Ayot, veuve de Joseph Fournier. Jean Chatoux semble s'établir à L'Assomption puisqu'une petite Madeleine Chatoux naît en 1775. Donc, les deux compères devaient jaser à la sortie de la messe les dimanches.

En juin 1774, Londres donne la sanction royale de l'Acte de Québec. Ce dernier rétablit le droit civil français, abolit le serment du Test et le remplace par le serment

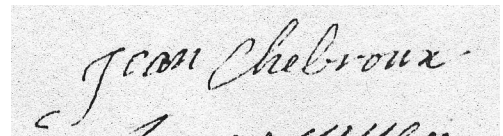
d'allégeance, lequel accorde un certain droit d'existence au catholicisme. La permission d'exercer le catholicisme en Angleterre ne sera reconnue que 50 ans plus tard.

Après 32 ans de service auprès de ses paroissiens de L'Assomption, le curé Jacques Degeay s'éteint le 6 août 1774. Messire Pierre Huet de la Valinière le remplace dès le 11 novembre 1774.

En octobre 1774, deux mariages sont célébrés chez les Jarrêt. Le premier, le 3 octobre, est celui de Jean-Baptiste, qui prend épouse, Marie-Louise Fortier à Verchères ; tandis que le 10, Marie-Aimable prend pour époux, *Louis hemery dit Cauderre*, à L'Assomption. Ça a dû fêter ! Lors du contrat de mariage, le 6 octobre, *aimable* est *assistée de ses père et mère, de charlotte, de magdelaine, de françois, ses sœurs et frère, de jean cheproux, son beau frère, de jn bte Laperche et de françois prud'homme, amis*

Ce mariage de Louis Coderre rappelle beaucoup de souvenirs à Jean Chebroux. Ce Louis Coderre est le petit-fils de sa première épouse, Agathe Gagnon.

Le 27 février 1786, à L'Assomption, *jean-Bapt latendresse* sera parrain de leur fils *jean Baptiste cauderre*.

A handwritten signature in cursive script that reads "Jean Chebroux".

En automne 1775, les Américains envahissent le Canada. Lorsque les défenses du Richelieu s'effondrent, Pierre-Paul Marganne de Lavaltrie aide Carleton, le gouverneur de Montréal, à se retirer à Québec. La ville connaît alors de nouveau un siège. En juin 1776, suite à l'arrivée des troupes anglo-allemandes, les Américains doivent rebrousser chemin. Durant un court laps de temps le territoire québécois fut sous la domination américaine.

Le 4 juillet 1776, les États-Unis d'Amérique proclament leur indépendance.

Le 1^{er} février 1777, Messire Médard Pétrimoult, prêtre canadien, devient curé de L'Assomption.

Le 28 mars 1777, Marie-Magdelaine est nommée marraine de sa nièce Marie-Françoise Janson, *fille de feu Michel Janson et de Anne Marie Beauregard de la paroisse de Verchères. Le parrain a été Jean Bapt prud'homme et la maraine marie magdelaine Beauregard.*

Son père pourrait être ce Michel Janson, 30 ans, inhumé à Beloeil le 25 septembre 1776. Anne-Marie, enceinte de trois mois, serait partie vers L'Assomption où elle aurait accouché.

Le 15 avril 1777, Jean-Baptiste est nommé parrain d'Abraham, fils de Jean-Baptiste Laperche dit *st-jean* et de *marie prud'homme*, le parrain a été *jean bapt*

chebroux dit latendresse et la maraine magdelaine laperche femme de louis brien derocher *Jean baptistes chebroux* *petrimoult, ptre*
Pourquoi signe-t-il Jean-Baptiste? C'est peut-être simplement un geste d'amitié envers Jean-Baptiste Laperche.

Le dimanche 3 mai 1778, le notaire Jean-Baptiste Daguilhe rédige un contrat de mariage *entre François Laporte dit Saint-George, agé de trente quatre ans, habitant sur la rivière de l'assomption, seigneurie de Lavaltrie, fils de feu Joseph Laporte et de marie janne Salleres, veuf de deffunte marie magdelaine lavoy, et marianne Jarret dit baugard, agée de vingt huit ans, fille de Joseph Jarret et de Charlotte Lemere., veuve de michel Janson... de la part du dit françois laporte, marianne laporte sa sœur, de antoine régné, de jean riveral, ses baux fraïres, de antoine laVoy son beau père, et de la part de ditte marianne Jarret, de son dit père, de françois Jarret son frère, Jean chebroux son beau fraïre, de Louis Hemerie son beau fraïre, de Jean B^e Chebroux son neveu* *jean chebroux*

Le lendemain, le curé Pétrimoult célèbre leur mariage. Il mentionne *la présence d'antoine régnier dit lavolonté et jean riveral beau frères de l'époux et de pierre rivet ami et témoin de son côté, et du côté de l'épouse de joseph beauregard son père et son frère françois de jean chebroux et louis godère ses beau frères.* *Jean chebroux*

Marie-Anne et son mari François habiteront Saint-Sulpice en 1781, puis Verchères en 1782.

Une autre noce a lieu ensuite, celle de Jean-Marie Jarret et Marie-Cécile Dufaut le 21 octobre 1783 à L'Assomption. Deux beaux-frères y sont présents : Louis Emery Coderre et Jean-Baptiste Chebroux. À cette occasion, il signe *jean baptiste chebroux*.

Actes notariés, 1780 et 1784

Entre 1765 et 1780, Jean-Baptiste Chebroux habiterait chez sa belle-sœur Charlotte et Benoit Lafaye, son mari. Celui-ci décède le 3 février 1777. Il serait meunier selon un acte de vente de Charlotte en 1780.

Le territoire de la future paroisse de Saint-Paul était déjà occupé bien avant 1770, mais guère peuplé. En fait, plusieurs terres sont déjà concédées et servent simplement de terres à bois. Lorsque le 16 octobre 1771, Benoit Lafaye achète de Jean-Baptiste Durocher une terre sise au nord-est du ruisseau Saint-Pierre (notaire Barth. Faribault), celle-ci est *dite terre en bois debout et fredoches, sans bâtiment*.

Jean Chebroux réussit probablement à amasser de l'argent de deux manières : en s'occupant de la terre de Benoit Lafaye, l'époux de Charlotte et par le complément du douaire que donne Joseph Jarret à sa fille Magdelaine.

Le 1 novembre 1780, la famille Chebroux emménage dans leur nouvelle maison. Jean-Baptiste est alors âgé de 46 ans, Magdelaine 33, Jean-Baptiste 13, Nicolas 11, Catherine 9, Suzanne 6, Thérèse 4, Pierre 2, et Louis de 1 an. Cette maison fut acquise le 23 juillet 1780, devant le notaire Daguilhe :

Louis Paquette, habitant sur la Rivière L'Assomption seigneurie de St Sulpice, et Marie Charlotte Vien sa femme vendent

à Jean Chebroux dit Latendresse habitant demeurant en la ditte Rivière de L'Assomption seigneurie de St Sulpice et à Marie magdelaine Jaret dit Bauregard sa femme...

une terre et emplacement sis et situé sur la Rivière de L'Assomption seigneurie de St Sulpice de la contenance de trois arpents de front sur trante trois arpent de proffondeur tenant pardevant a la ditte Rivière de L'assomption et par derrière aux terres des habitant____ joignant du coté a Joseph François dit La Rivière et dautre coté à Nicolas Chaput ensemble tous les bâtiment...

Cette même terre sera décrite en 1799 comme faisant partie de la seigneurie de Lavaltrie de 3 sur 30 arpents par devant à la rivière du Lac Ouareau par derrière au ruisseau Saint-Pierre. La localisation de l'acte de 1780 est donc erronée.

L'emplacement de la terre correspond aux adresses civiques du 314 au 325 boulevard Brassard.

à commencer la ditte jouissance au jour et fête de la Toussaint prochaine de la presante ané...

moyennant le pris et somme de deux mille quatre cents livre...

acceptant pour luy ses hoirs et ayant cause cest a scavoir la somme de cent vingt livre de rente annuelle et perpétuel... obligé de bailler et payer icelle somme aux dits vendeurs leurs hoirs et ayant cause par chacune ané dont le premier payment échoura et se fera à la saint _____ mille cet cent quatre vingt un et de se continuer _____ le payment dané en ané tant et sy longuement que la somme de 2400 livres soit totalement payée

fait et pasé au dit lieu de L'assomption estude du notaire lan mil sept cent quatre vingt le vingt trois Iesme jour du mois de Juillet avant midy présent de Sr Jean Baptiste Nepveu praticien et Sieur Pierre le Begue cordonnier témoins tous deux demeurant audit lieu qui ont avec lesdit acquéreur et notaire signés, les dits vendeurs ayant déclarés ne scavoir lirre ni signer de ce enquis, lecture faite suivant l'ordonnance.

Jean Chebroux dit Latandresse, JB Neveu, Pier Lebeque, Daguilhe

Jean Chebroux dit la tandresse

C'est la première fois que Jean Chebroux se déclare dit Latendresse; à remarquer qu'il l'écrit avec un "an".

Jean Chebroux achète une terre très voisine de son compagnon d'arme Jean Chatoux dit Fleur d'épine. Ce dernier venait d'acquérir le 9 juillet 1780, une terre de 3 sur 20 arpents située en la seigneurie de Lavaltrie, tenant par devant à la rivière du Lac Ouareau, et par derrière aux terres du ruisseau Saint-Pierre, joignant d'un côté à François Rivière dit La Rivière et de l'autre côté à François Grenet dit Beauséjour.

En croisant les informations des deux actes, nous retraçons les habitants des terres en 1780. Ceux-ci sont dans l'ordre: Nicolas Chaput, Jean-Baptiste Chebroux, Joseph François Larivière, Jean Chatoux, François Grenet dit Beauséjour.

Jean Chebroux en s'établissant sur une terre devra acquitter ses devoirs seigneuriaux. Quels sont-ils?

À cette époque, toutes les terres du futur Saint-Paul sont déjà concédées. Au cours de l'an 1802, *Messire pierre paul Margane, Écuier S^r D^e lavaltrie, seigneur du dit lieu de Lavaltrie, St-Paul et dépendances demeurant en son hôtel en la paroisse et seigneurie de Lavaltrie, lequel a volontairement reconnu et confessé avoir baillé et concédé un titre de cens et rentes seigneurial foncière et non rachetable*. Le seigneur concède de nouveau ses lots aux divers propriétaires. L'un d'eux est *Nicolas Chaubroux Latendresse, hab demeurant paroisse St Paul*.

En quoi consiste le cens et rente? Le S^r seigneur *charge par ces présentes trois sols de cen avec un sol d'une pinte de bled froment sec net --- et marchand argent tournois et mesure de Paris par chaque arpent de superficie le tout de cens et rentes seigneurial foncière non rachetable annuelle et perpétuelle payable par chacun an, au jour et fête de St-Martin onze novembre de chaque anné au manoir seigneuriale ou autres lieux qu'il plaira au dit S^r seigneur*. La superficie de la terre de Jean Chebroux est de 99 arpents carrés. Il doit payer annuellement 14 livres et 17 sols.

Sera la dite concession sujet au droit de moulin banal et de paier au meunier du dit S^r seigneur, le droit de mouture des grains qui proviendront d'icelle, et que le dit preneur ses hoirs et aiant causes, feroit

moudre ailleurs, même à peine demande arbitraire et de confiscation des dits grains. C'est ici qu'intervient le coût d'un sol par pinte de blé.

Le preneur, ses hoirs et ayants cause ne pourra déguerpire et remettre la dite terre au dit Sr seigneur quelle ne soit mis en bon état de culture et payé les arrérages des dits cens et rentes lors du et échû sera encore tenu le dit preneur ses hoirs et aiant cause de tenir feux et lieux sur la dite terre dans l'an et jour des présentes, la défricher et cultiver afin que les dit cens et rentes cy dessus stipulé puissent aisément s'y prendre et percevoir par chacun an.

Le preneur, ses hoirs et ayants cause de plus donnera du découvert à ses voisins, clore mitoiennement avec eux, faire et entretenir tous chemins et ponts public et nécessaires.

Se réserve le dit Sr seigneur tant pour lui que ses successeurs

le droit de retrait, en cas de vente ou actes équipallant du tout ou partie de la dite concession, en remboursant l'acquéreur du lot principal de son acquisition

le droit de prendre et faire prendre sur la dite terre tous bois et autres matériaux nécessaire pour la construction d'églises, presbytères moulins et autres ouvrage public; et particulièrement pour son manoir et autres de ses ouvrages particuliers de plus fait expresse réserve de tous les bois de pins et pinières qui s'y rencontreront pour l'utilité de ses moulins à scie, sans toutefois priver le dit preneur ses hoirs et aiant cause d'en prendre pour l'utilité de leurs terres mais n'en pourront vendre à qui que ce soit à peine de tous dommages.

Ne pourra le dit preneur ses hoirs et aiant cause construire aucuns moulins tant à farine qu'à scie sur icelle terre sans le consentement par acte authentique de la part Sr seigneur qui se réserve les pierres de carrières et de moulange qui sy rencontreront, et le droit de prendre tel partie de terrain qu'il lui plaira pour bâtir moulin en paiant le terrain au dit preneur pour le défrichement et diminuant les cens et rentes approporition; sera enfin tenu le dit preneur ses hoirs et aiant cause de conserver tous les bois de chenue propre pour la construction des vaisseaux de sa Majesté.

En octobre 1780, le bataillon du Colonel von Ehrenkrook s'installe pour la première fois dans ses quartiers d'hiver à L'Assomption⁹¹. Il est possible qu'à cette occasion, Jean accueille un soldat allemand. La baronne Riedesel, épouse du commandant des troupes allemandes, demeurant à Sorel, fait un portrait de la société canadienne d'alors: « *Chaque habitant a une bonne maison qu'il blanchit à la chaux, tous les ans. Ceci donne une grande propreté aux villages canadiens qui sont ainsi visibles à une distance considérable. L'espace autour de chacune de ces demeures est habité par les jeunes gens qui, une fois mariés, viennent s'établir à proximité de leurs parents. Pour cette raison ils se nomment "habitant" et non paysans. Chaque habitation a son étable, son jardin et son pâturage et, dispersées le long de la rive du Saint-Laurent, elles contribuent grandement à cet aspect romantique du paysage. ... Les maisons des villageois sont très commodées et dans chacune d'elles vous êtes certains d'y trouver des lits propres et confortables, entourés de rideaux. Les habitants n'ont pas de chambre, mais couchent dans la plus grande pièce. Le poêle qui est proportionnel à la grandeur de la pièce, sert de cuisinière. la soupe qu'ils mangent est très nourrissante et, généralement, préparée avec de la viande fraîche, des légumes et du porc qui sont bouillis ensemble, néanmoins, il n'y a pas de second plat qui suit la soupe. Ils font du sucre à partir de l'érable qu'ils nomment, par conséquent, "sucre d'érable". ... Les Canadiens sont hospitaliers et joyeux, ils dansent et fument la journée durant. Plusieurs des femmes ont le goitre mais le Canadien est généralement une personne en santé qui vit jusqu'à un âge avancé. Il n'est pas rare de trouver, parmi eux, un arrière-grand-père qui habite avec ses descendants et qui est l'objet des attentions les plus gentilles* ».⁹²

Le 9 mai 1784, devant le notaire Joseph Thomas Raymond, Jean Chebroux doit à Louis Piquet la somme de 237 lb et 5 sols qu'il remboursera en 3 paiements annuels égaux de 79 lb et 2 sols. Nous ignorons l'objet en cause.

fut présent jean chebroux dit la tendresse, demeurant au haut de l'assomption sur la seigneurie de st sulpice paroisse de st pierre, lequel a volontairement reconnu & confessé devoir bien loyalement au S^r louis piquet demeurant a l'achigan sur la dite seigneurie de st sulpice a ce ---- & acceptant la somme de deux cens trente sept livres ou schelings ancien cours de la province & cinq sols pour valeur reçu...

payer au dit créancier... comme & ainsi qu'il fait savoir, soixante dix neuf livres ou ses dit schelings & deux sols, le vingt neuf septembre de l'année prochaine que l'on comptera mil sept cens quatre vingt cinq pareille somme

⁹¹ Eelking, Max von ; Rosengarten, Joseph George. – The German allied troops in the North American war of independence, 1776-1783. – Albany : Joel Munsell' son, 1893. – p. . Ce livre a été consulté sur le site internet : <http://www.archive.org/details/germanalliedtroo00eelk> et le 24 juin 2011.

⁹² Wilhelmy, Jean-Pierre. – Les Mercenaire allemands au Québec, 1776-1783. -- Québec : Septentrion, 1997.— 266 p. – ISBN 289448075X p. 115.

de... & pareille jour vingt neuf septembre mil sept cens quatre vint six & enfin pareille somme de... le dit jour vingt neuf septembre mil sept cens quatre vingt sept qui sera le dernier payement, le tout en bonne monnaie ayant cours...

pour l'exécution des quelles le dit débiteur a élu domicile en sa demeure sus dite auquel lieu & promet...

l'an mil sept cens quatre vingt quatre le neuf may après midi en présence du dit charles bourgier & jean bte chevalier

60 ans font plus j.

*jean Chebroux. vil Latendresse,
J. Bourgeois. Charles Bourgier.*

Épidémie de variole

La plus grande épidémie de variole⁹³ depuis 1760 frappe cruellement.

Le 24 mars 1784, Thérèse Chebroux décède.

Le vingt six mars mil sept cent quatre vingt quatre par nous ptre soussigné ont été inhumés dans le cimetière de cette paroisse les corps de Thérèse Latendresse et de Lambert prevost décédés avant-hier agés la p^{re} de huit ans fille de **jean Baptiste LaTendresse** et de magdelaine Beauregard. Le second de trois mois de francois prevost et de josette raymond presents à l'innumation joseph panneton et autres qui ont déclarés ne savoir signer de ce requis suivant l'ordre

Petremoult ptre

Le 2 avril 1784, Agathe Chebroux décède.

Le quatrième avril mil sept cent quatre vingt quatre par nous ptre soussigné ont été inhumés dans le cimetière de cette paroisse les corps d'Agathe latendresse, de joseph gourd et d'antoine picard décédés avant hier agés la p^{re} de dix huit mois fille de **jean Baptiste Latendresse** et de magdelaine beauregard le second de cinq mois et demi fils de francois gourd et de marie josephthe glatu le Troisième de deux ans fils de gabriel picard et de geneviève martin presents à l'humation gabriel picard joseph panneton et d'autres qui ont déclarés ne savoir signer de ce requis suivant l'ordre

Petrimoult ptre

⁹³ <http://genealogistes-associes.ca/histoire/epidemies.php>, 2011-01-02

Nombre de sépultures à L'Assomption, pour les mois de février à avril, 1783 versus 1784

	0-12 mois	1-6 ans	7-20 ans	20-64 ans	+65 ans	TOTAL
1783	9	7	1	4	1	22
1784	20	28	7	7	7	69

Les registres de la Fabrique, pour l'année 1784, spécifient le nombre de sépultures d'enfants, soit 118, pour un revenu encouru de 177 livres. Le coût d'une sépulture d'enfant est donc de 1 livre et demie. L'année suivante, il n'y a que 45 sépultures.

La naissance d'une paroisse

La nécessité de la création d'une nouvelle paroisse se fait de plus en plus ressentir.

L'an mil sept cent quatre vingt, le quatorze mars, en présence du d^r Lemaire de S^t-Germain, prêtre curé de la paroisse de la Valtrie, et de Messire Pierre Paul de Marganne, chevalier seigneur dudit La Valtrie, le dit S^r Lemaire de S^t Germain, autorisé par Monseigneur l'Évêque de Québec, pour recevoir le consentement des habitants ou tenanciers de la d^{te} Seigneurie de la Valtrie qui ont demandé la construction d'une nouvelle église dans la proffondeur de la d^{te} Seigneurie sur le ruisseau S^t Pierre pour l'utilité de d^s tenancier... lesquels habitants se sont assemblés se nomment : liste de 61 noms, se terminant par plusieurs autres Lesquels après en avoir délibérés entre eux ont dit et déclarés devant le notaire public soussigné par une assemblée précédente nommés pour syndic (4 des 61 personnes de la liste ci-haut) à l'effet de les taxer

tant en argent pour main d'œuvre que pour les fournitures en plancher, madrier, bois de construction, pierres à chaux ou autres, vitres, ferrures, chassiss, cloux et ce qui seront nécessaires pour la construction d'un presbitère en pierre... qui ne sera pas plus de quarante cinq pied de long et de trente six pied de large dehors en hors et la distribution de l'intérieur, à la volonté du d^s S^r S^t Germain

l'argent qui sera nécessaire pour achat les ornements, en argenterie, chasubles, linges et qui seront propres aux divers services de la ditte Église pour fournir de ce jour en trois année une moyenne cloche de 300^{lb} pattant

Que le dit presbitère sera commencé au plus tard au quinze septembre prochain (1780), le recommencement au quinze de juin suivant (1781), le finiront tout de suite, ou plus tard l'automne suivant. de Courville

Jean Chebroux lorsqu'il acheta sa terre devint à son tour redevable de ces engagements ci-dessus.

« Une première chapelle en bois fut construite sur la terre d'André-Léonard Mondor. On a dit la messe une fois par mois pendant au moins un an. La construction du presbytère-chapelle... fut terminée vraisemblablement en 1783. Ce presbytère aura 45 x 30, sera bâti en pierre avec couverture en bardeaux de bois, toit canadien et 4 lucarnes⁹⁴. »

Il y avait des bancs dès l'époque du presbytère-chapelle : *« et le 12 novembre 1783 , cette bâtisse fut terminée, en sorte que le lendemain le 13 ,après bénédiction, la première messe fut célébrée dans le haut du presbytère qui devait servir de chapelle jusqu'au temps où l'on pourrait construire une église »⁹⁵*



96

Les livres de la Fabrique⁹⁷ nous donnent les recettes suivantes provenant de l'octroi des bancs. Nous constatons que la croissance des recettes suit celle de la population.

1784- vente des bans pour surplus d'année ... 90 livres

1785- pour vente de bans ... 80 livres

1786- pour vente de bans ... 92 livres 10 sols

1799- pour la vente des bans ... 259 livres 9 sols

La paroisse de Saint-Paul est érigée en 1786; ainsi L'Assomption est amputée d'une partie de son territoire. Un dernier acte de la famille de Jean Chebroux est inscrit à L'Assomption; le mercredi 14 février 1787 naît Archange Chebroux.

Le quinze février 1787 par nous ptre soussigné a été baptisé arcange, née hier du légitime mariage de jean Bapt Chabroux dit Latendresse et de marie magdelaine jarret ditte Beauregard de la paroisse St-Paul. Le

⁹⁴ Renaud, Ernest. – Saint-Paul. – Saint-Paul : par l'auteur, 1981. –p. 58 et 62

⁹⁵ Notices chronologiques de Thomas-Léandre Brassard, le 22 avril 1871, infos provenant de M. Marcel Ducharme.

⁹⁶ Le diocèse de Montréal, à la fin du XIXe siècle. -- Montréal : Eusèbe Sénécal & CE, Imprimeur éditeurs, 1900. -- IX, 800 p.

⁹⁷ La transcription des livres de la Fabrique de Saint-Paul provient de Monsieur Marcel Ducharme, résident de Saint-Paul

parrain a été Jean Baptiste chebroux fils et la marraine archange Roussin qui ont déclaré ne savoir signer de ce requis suivant l'ordre Petrimoulx
Archange Roussin, 18 ans, est la fille d'André et de Catherine Majeau, sa mère était décédée quelques mois plus tôt, soit le 19 décembre 1786, à Saint-Paul. Sa sœur Marie épousera le 26 septembre 1796 Alexis Larivière, laboureur de Saint-Paul.

C'est la naissance de leur dernier enfant. Dans tous les cas, sauf pour Thérèse, le prénom choisit pour l'enfant correspond à celui du parrain ou de la marraine.

Le premier acte de la paroisse de Saint-Paul mentionnant le nom de Latendresse est celui du décès d'Archange du 18 août 1787. Le registre est partiellement brûlé. L'index du registre nous révèle la date du décès.

...sept cent quatre vingt sept... d'aoust par nous curé soussigné... cimetière de cette paroisse... le corps de marie Archange fille... de Jean Baptiste chebroux dit latendresse décédée d'hier âgée d'environ huit mois present Antoine Bourdon jean... déclaré ne savoir signer. C Perrault »

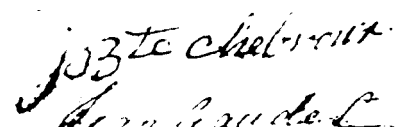
« La première cloche du poids de six cents livres achetée et bénie en 1797, par Messire Louis Lamothe alors curé de Lavaltrie. »⁹⁸ Il ne manque plus qu'un clocher!

L'église de Saint-Paul ne sera construite qu'en 1803-1804. D'ici ce temps, toutes les activités paroissiales ont lieu dans le presbytère-chapelle.

L'annexe Orthographe présente les diverses façons d'écrire Jean (Baptiste) Chebroux.

Mariage de son fils Jean-Baptiste

Le dimanche *après midi* 14 septembre 1788, en l'étude du notaire Joseph-Thomas Raymond (à L'Assomption), Jean-Baptiste père assiste au contrat de son fils Jean-Baptiste avec Marie Suzanne Laperche dit St-Jean. À cette occasion, Jean-Baptiste père signe.



Recensement 1790 et nouvelle constitution de 1791

La population canadienne est de 161,311 âmes. La population de Saint-Paul de la Valtrie est de 693 personnes, constituée de 367 hommes dont 111 sont mariés ou veufs, et de 326 femmes dont 117 sont mariées ou veuves. Il y a 17 religieux et 2 religieuses.

⁹⁸ idem Notices chronologiques

La population de L'Assomption est de 2620 personnes, constituée de 1320 hommes dont 358 sont mariés ou veufs, et de 1308 femmes dont 409 sont mariées ou veuves. Il y a 92 religieux et 86 religieuses.

Si l'on considère la paroisse de Saint-Jacques (855 habitants) qui s'est détachée de L'Assomption en 1774, la population sur le territoire de L'Assomption de 1765 a quadruplé en 25 ans.

En 1791, Saint-Paul de la Valtrie ainsi que L'Assomption font désormais partie du comté de Leinster, l'un des 21 comtés du Bas-Canada.

Les derniers jours de Jean-Baptiste

Graduellement, la maison paternelle se vide. Les enfants se marient à tour de rôle : Jean-Baptiste, Nicolas, Suzanne. Bonheurs que ne connut point son propre père, en France. Et il a la joie d'être parrain de plusieurs de ses petits-enfants.

Le 7 avril 1791 à Saint-Paul, Jean-Baptiste assiste aux funérailles de son compagnon de voyage et d'Armée, Jean Chatoux L'épine, âgé de 70 ans. La veuve de ce dernier, Marie-Madeleine Ayotte épousera le 20 février 1792 à Saint-Paul Antoine Lavoye

Le mardi 15 janvier 1793, Nicolas, son fils, épouse à Saint-Paul Marie Angélique Beaudry.

Sept mois plus tard, le mardi 30 juillet 1793, *Suzanne Chébroux*, sa fille âgée de 18 ans, épouse à Saint-Paul *Pierre Chalut*, veuf d'Angélique Laperche, fils de Charles Chalut et de Pélagie Beaudoin. Ces derniers, selon un acte de 1799, seraient les voisins des parents de Suzanne. De plus, Charles Chalut était l'ami de la famille de Magdeleine Jarret lors de son mariage avec Jean-Baptiste Chebroux, en 1765.

Angélique Laperche est décédée à 24 ans, le 8 février 1790. Elle n'a eu aucun enfant. Elle est peut-être morte d'une complication lors d'une grossesse.

Avant de se marier, Suzanne Chebroux et Pierre Chalut ne rédigèrent aucun contrat de mariage. C'est ce que nous déduisons après avoir consulté la base de données notariales appelée « PARCHEMIN ».

Trente-huit semaines plus tard, le dimanche 20 avril 1794, *Magdeleine Jarrét* est la marraine de la petite Suzanne, fille de *Pierre Chalut* et de *Suzanne Chebroux*. Puisque c'est son premier-né, Suzanne pourrait avoir accouché chez sa mère. L'annexe sur Suzanne présente sa descendance.

Le mercredi 2 novembre 1796, Jean Baptiste écrit un mot en faveur de sa fille Suzanne.

Je certifie et soussigne, que Marie Suzanne
femme de Pierre Chalu a consenti a la vente
de leur terre comme estant son père.
J'ay signé pour elle —
JBte chebroux.
Dit Latandresse
De St paul ce 2 novembre
+ 1796

Je certifie et sousigne que Marie Suzanne, femme de Pierre Chalu a consenti a la vente de leur terre comme estant son père, j'ay signé pour elle

JBte chebroux dit Latandresse

de St paul ce 2 novembre + 1796

Cet écrit⁹⁹ atteste que Jean-Baptiste savait lire et écrire.

Magdelaine perd ses parents. Son père décède à L'Assomption le 21 mai 1796, suivi de Charlotte le 23 janvier 1797.

Le 28 juin 1799, devant le notaire François Médard Pétrimoult, *Jn Bte Latendresse*, âgé de 65 ans, et son épouse *Magdeleine Beauregard*, âgée de 51 ans, se donnent à leur fils Pierre, encore célibataire et âgé de 21 ans. Les parents cèdent leurs biens sous condition que l'on prenne soin d'eux durant leurs vieillesse.

Dans la première version de l'acte, Pierre s'engageait envers ses parents ainsi : *à les nourrir à son pot et feu leur vie durant, de les faire enterer dans le cimetière de leur paroisse.*

Ses parents ont alors exprimé leurs spécifications. Le résultat final donna ceci : Pierre *s'engage à les nourrir à son pot et feu leur vie durant, [de les chauffer, de*

⁹⁹ Cet écrit se retrouve dans l'acte de vente de Pierre Chalu à Frs Vigneaux du 20 février 1797 devant Barth. Faribault

*les mener ou faire mener lorsqu'ils auront des voyages indispensable], de les faire enterer [convenablement] dans le cimetière de leur paroisse et en cas d'incompatibilité d'humeur entre le dit **Latendresse**, fils et ses dit père et mère, [ils leurs sera loisible d'aller demeurer où bon leur semblera*

Le corps usé par le temps, Jean-Baptiste Latendresse signe l'acte en apposant une croix.

Jean-Baptiste Chebroux eut d'Agathe Gagnon une fille et quatre petits-enfants vivants (Vogel/Voghel). De Magdelaine Jarret, il eut cinq enfants et douze petits-enfants vivants (5 de Jean-Bte et 3 de Nicolas Chebroux ainsi que 4 de Pierre Chalut) à son décès.

Le mercredi 1^{er} avril 1801, Jean-Baptiste s'éteint à l'âge de 66 ans et 9 mois. Il est inhumé le lendemain à Saint-Paul. Ses proches semblent se souvenir de sa date de naissance :

*Le deux avril de l'an mil huit cent un, par nous prêtre soussigné, curé de St-Paul de Lavaltrie a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse **Jean-Baptiste Chebroux dit Latendresse**, laboureur de cette paroisse, âgé d'environ soixante et sept ans, décédé le jour précédent et ce en présence de Jean-Baptiste Chalus, de Pierre Dufeu, de Pierre Grenet dit Beauséjour, de Pierre Lévêque dit Sanssoussi et de plusieurs autre qui ont déclaré ne savoir signé de ce requis Gosselin, prêtre.*

Qui sont-ils? Jean-Baptiste Chalus, frère de son gendre, avait épousé à L'Assomption Judith Venne le 13 janvier 1795. Pierre Dufault avait épousé à Repentigny Angélique Beauchamps le 13 octobre 1788. Pierre Grenet dit Beauséjour, est un célibataire de 30 ans, fils de François et de Marie Desnoyers. Pierre Lévêque dit Sansoucy est le fossoyeur, et époux de Julie Beaudouin depuis le 15 avril 1799.

Il semblerait que plusieurs personnes se déplacèrent afin de rendre un dernier hommage à celui qui avait quitté la France et qui avait fondé une famille nombreuse en ce pays.

Jean-Baptiste Chebroux dit Latendresse,
patriarche des Latendresse,
est décédé.

Les derniers jours de Marie Magdelaine

Marie Magdelaine continua à demeurer chez son fils Pierre. Celui-ci épouse le 2 août 1802, à Saint-Paul, Marie Desmarais. Le 12 juin 1803, Magdelaine est marraine de son petit-fils Pierre.

Dix-sept mois après le mariage de son fils Pierre, Magdelaine utilise *le cas d'incompatibilité d'humeur* stipulé dans l'acte de 1799. C'est ainsi qu'en date du 26 décembre 1803, pardevant le notaire Louis Raymond, Magdelaine quitte la résidence de son fils Pierre, et *a volontairement consentie et consent d'aller faire sa demeure chez le dit **Nicolas Latendresse**, son fils*. Il semblerait que la belle-mère et sa bru ne s'entendaient pas.

En 1809 ou 1810, Nicolas perd son épouse Angélique Beaudry. Nous pouvons assumer que Magdelaine Beauregard, la grand-mère des enfants, prit soin des enfants durant la période de veuvage de son fils Nicolas. Ces enfants, au nombre de sept, étaient âgés de 18 mois à 16 ans.

Le 18 août 1810, Nicolas convole en juste noces avec Louise Rivet.

Le jeudi 11 janvier 1816, *Magdne Beauregard ayeule*, d' **Antoine Chebroux dit Latandresse** a le bonheur d'assister son petit-fils dans l'élaboration de son contrat de mariage avec Cécile Goguet. Le 15 janvier, elle est mentionnée dans l'acte de mariage : *et de Magdeleine Beauregard, ayeule de l'époux*.

Le jeudi 14 août 1817, Magdelaine Beauregard s'éteint à l'âge de 69 ans 10 mois et 15 jours. Elle est inhumée à Saint-Paul le 16, en présence de ses fils Pierre et Nicolas.

*Le seize août mil huit cent dix sept par nous prêtre soussigné a été inhumée dans le cimetière de cette paroisse le corps de Magdelaine Beauregard, vve de feu **Jean-Baptiste Jebrou dit Latendresse** de son vivant journalier de cette paroisse, décédée l'avant veille âgée de soixante et dix ans, munie des Sacrements de l'Eglise: **Pierre et Nicolas** Jebrou dit Latendresse, fils de la défunte et Jean-Baptiste Dumelon Bibeau, qui n'ont su signer.*

Magdelaine Beauregard eut cinq enfants, vingt-cinq petits-enfants (5 de Jn-Bte, 9 de Nicolas, 2 de Pierre, 2 de Louis et 7 de Pierre Chalut) et trois arrière-petits-enfants vivants à son décès.

Annexe 1765

Le 11 février 1765 Contrat de mariage de **Jean B^e Chebroust** et **magdelaine Jarrest Beauregard**

No 202

fut présent **Jean B^e Chebroust**, demeurant actuellement en la rivière de l'assomption, natif de Jansest, province du poitou, évêché de poitiers, veuf de **marie agathe Gagnon**, fils de feu **Jean B^e Chebroust** et **marie petite**, ses père et mère pour luy et en son nom d'une part et **S^r Joseph Jarrest Beauregard** et **Charl (otte) Lemaire** son épouse de luy, duement autorize à l'effet des présentes, habitant demeurant à verchères et stipulant pour **D^{lle} magdelaine Jarrest Beauregard** leur fille agé de dix sept ans pour elle et en son nom d'autre part. Lesquels partis, en la présence et de l'avis de leurs parens et amis, sçavoir de la part du d^r **Jean B^{te} Chebroust** du **S^r Joseph Beignet** ami, de **marie-Joseph** neveu, sa belle-mère, de **Charles Lépine** dit **Chevoyé** ami, et de la part de lad^e **Magdelaine Beauregard** assisté de **S^r Joseph Jarrest Beauregard** et **Charlotte Lemaire**, ses père et mère, de **Charlotte pineau**, sa grand mère, de **pierre alexis Beauregard** ses oncles paternelle, de **Louis Descardonnaïs**, de **magdelaine Jarrest**, son oncle et sa tante paternel, de **Louis Bonin**, de **marie anne Lemaire** son oncle et sa tante maternelle, de **marie Roze Ledoux**, sa tante, de **Joseph B^e**, de **Charlotte** et **marie Jarrest Beauregard**, ses frère et soeurs, de **Louis Belleval** son couzín germain de **michel Chalu** de **Benoist Lafaille** son beau frère de **Charles Chalu** ami d'**antoine Lavoye** aussi amis, ont volontairement reconnu et confessé avoir fait et accordé ensemble les traités et convention de mariage qui suivent, c'est à sçavoir que led^r **Jean B^{te} Chebroust** et lad^e **magdelaine Jarret Beauregard** ont promis et promettent se prendre l'un et l'autre pour mari et femme, de l'agrément de ses d^r père et mère par nom et luy de mariage pour iceluy faire célébrer et solemniser en face de notre mère **S^{te} Eglise** le plutôt que faire ce pourra et qu'il sera avizé et délibéré entre eux, leurs d^r parents et amis pour être lesd^r futur époux un et commun en biens, meubles et conquets, immeubles suivant et au désir de la coutume de paris suivi et gardé en ce pays conformément à laquelle leur d^e communauté sera réglé et gouverné encore bien qu'il fasse leur demeure ou des acquizition en pays et uzage contraire auxquels ils ont dérogé et renoncé pour ce regard, sans être tenu de dettes l'un et l'autre faite et créé avant leur d^r future mariage, le dit futur époux a promis et promet prendre la d^e future épouse avec ses biens et droit à elle appartenant présent et

futur et en faveur duquel mariage ledit Joseph Beauregard et Charlotte Lemaire, son épouse de luy duement autorisé donne à leur fille, future épouse en avancement douaire une taure plaine un cochon noritureaux¹⁰⁰ Déclare ledit future époux n'avoir rien de sa première communauté et n'avoir rien divertie d'aucun bien provenant tant de son côté que du côté de sa déffunte épouse que de bien, d'acquêts et être hors d'état de pouvoir faire aucun inventaire.

Deuxième page

ledit futur époux a doué et doue lad^e future épouse du douaire coutumier de la somme de cent cinquante livres de douaire préfix une fois payée de douaire préfix à prendre et avoir quand douaire aura lieu surtout les plus clairs et apparent liquide bien dud^t futur époux qui les a dès à présent chargés, affectés, obligés et hypothéqué à fournir et faire valloir ledit douaire sans que lad^e future épouse soit tenue d'en faire demande en justice. Le survivant des d^s futurs époux aura et pourra par préciput avant faire partage des biens de leur communauté, la somme de soixante-quinze livres et son lit garnie tel qu'il sera pour lors à son uzage sans réserve et lad^e somme en meubles, de leur d^e communauté, hors parts et sans confuzion suivant la prise de l'inventaire qui en sera faite et sans crée ou en denier comtant aux choix et option du survivant sera loisible à lad^e future épouse survivant son d^t futur époux d'accepter et renoncer à lad^e communauté et au cas dernier de la renonciation elle reprendra franchement et quittement tout ce quel aura apporté aud^t mariage avec ses douaires et préciput tel que dessus, ensemble, ses habits, hardes, linges bagues et bijoux servant à son uzage et généralement tout ce qui luy sera avancés et échue comtant iceluy tant en meubles qu'immeubles par succession, donation, legs ou autrement sans que la d^e future épouse soit tenue d'aucunes dettes ny hypothèques de lad^e communauté dont aud^t cas elle sera acquitté et indemnisé par les héritiers et sur les biens dud^t futur époux sur lesquels pour raisons de ce et de toute les clauzes et conditions du présen contact, il y aura hypothèque dès cejourd'hui. En considération dud^t futur mariage pour la bonne amitié qu'ils se portent l'un à l'autre et se font donation viagère mutuelle et réciproque aux survivant d'eux ce acceptant leurs biens, meubles, acquêts et conquêts, immeubles qu'ils feront pendant et constant leur dite communauté pour par le survivant en jouis

¹⁰⁰ Nouritureau, se prononce noritureau, Mémoires, vol. 36, par L'Académie des sciences et belles-lettres d'Angers. (web). Le texte signifie cochon engraisé pour la viande

sa vie durant. Seulement à sa caution juratoire pourvue qu'il ny ait aucun enfant né ou à naître du d^t future mariage auquel cas d'enfant lad^e présente donation sera nul et comme non faite et pour faire insinuer ces présentes partout où besoin sera, les partis ont constitué procureur le porteur des présentes car ainsy & a été arrêté et convenu entre les d^{tes} partis qui se sont tenues pour contente promettant & obligeant & renoncement & fait et passé à verchères en la maison et demeure du S^r Beauregard, père de lad^e

Troisième page

future épouse. L'an mil sept cens soixante et cinq, le onze février après midy en présence des S^{rs} michel quintal et Courval demeurant en lad^e paroisse de verchères, témoins à ce appelé qui ont signé avec ledit futur époux et led^t Bonin et nous notaire soussigné et le S^r Belleville et a lad^e future épouse, père et mère de lad^e future épouse, parent et autres susnommés déclarés ne scavoir écrire ni signer de ce enquis lecture faite suivant l'ord^e.

Jean Baptistes Chebroux

Louis Bonnin

Roze Ledoux

Louis Belval

P. C. Duvernay

Jean Baptistes Chebroux

Annexe : Orthographe

De JEAN (BAPTISTE) CHEBROUX

Prénoms, patronymes et variantes à travers les registres paroissiaux

L'Assomption	1760-10-19	CHEBROUX	Jean	mariage	Marie Agathe Gagnon
L'Assomption	1761-07-03	CHEBROU	Jean	baptême	Jean Baptiste (fils)
L'Assomption	1763-06-15	CHEVREAU	Jean	baptême	Marie Agathe (fille)
L'Assomption	1763-08-27	CHAPRON	Jean	sépulture	Marie Agathe Gagnon
Verchères	1765-02-18	CHEBROUS	Jean Baptiste	mariage	M. Madeleine Jarret
L'Assomption	1765-04-29	CHEVRAUX	Jean	sépulture	Marie Agathe (fille)
Verchères	1767-01-31	CHEBROUSSE	Jean Baptiste	baptême	Jean Baptiste (fils)
L'Assomption	1769-02-19	CHEBROT	Jean	baptême	Nicolas (fils)
L'Assomption	1771-03-08	CHEBRON	Jean	baptême	Marie Catherine (fille)
L'Assomption	1772-12-25	CHEBROUSE	Jean	baptême	Marie Louise (fille)
L'Assomption	1773-02-14	CHEBROUSQUE*	Jean Baptiste	sépulture	Marie Louise (fille)
L'Assomption	1774-01-28	JEBROUX	Jean	baptême	Marie Suzanne (fille)
L'Assomption	1776-01-07	CHEVROUSE*	Jean	baptême	Marie Thérèse (fille)
L'Assomption	1777-04-16	CHEBROUX	Jean Baptiste	baptême	Abraham Laperche
L'Assomption	1778-04-19	CHEBROUSSE*	Jean	baptême	Pierre (fils)
L'Assomption	1779-12-22	CHEBROUX	Jean	baptême	Louis (fils)
L'Assomption	1782-11-10	CHEBRO*	Jean	baptême	Agathe (fille)
L'Assomption	1784-03-26	LATENDRESSE	Jean Baptiste	sépulture	Thérèse (fille)
L'Assomption	1784-04-04	LATENDRESSE	Jean Baptiste	sépulture	Agathe (fille)
L'Assomption	1787-02-13	CHABROUX*	Jean Baptiste	baptême	Archange (fille)
St-Paul	1787-08-15	CHEBROUSLE*	Jean-Baptiste	sépulture	Archange (fille)
St-Paul	1801-04-02	CHEBROUX*	Jean Baptiste	sépulture	(lui-même)
St-Paul	1817-08-16	JEBROUX*	Jean Baptiste	sépulture	Magdelaine Beauregard

*dit Latendresse

Annexe : André Jarret^{A1}

Voici les ancêtres et l'histoire de famille d'André Jarret, l'arrière-grand-père de Magdelaine Jarret, seconde épouse de Jean Chebroux. Le texte est de monsieur Denis Beauregard.

André Jarret est né au Rual de Chapeaucornu, une rue située près du château de Chapeaucornu, près de Vignieu (Isère, France). Il a été baptisé le 9 août 1642. André Jarret semble être arrivé en Nouvelle-France en 1675 ou peu avant. Il n'existe aucune trace de son arrivée avant cette date. Rien ne permet de supposer qu'il ait fait partie du Régiment de Carignan.

Voici sa lignée, les numéros 2, 4, 8, 16, 32, 64, 128 représentent autant de générations.

2.	Jean JACQUEMIN DIT JARRET, probablement né vers 1600 Rual, marié avant 1623 avec Claude PICOUD, remarié entre 1632-1642 avec Perrette SERMETTE, décédé entre 1646-1675, en France
3.	Perrette SERMETTE OU SELMET, né vers 1615 en France, sépulture 02-11-1675 Vignieu
4.	Michel JACQUEMIN DIT JARRET, probablement décédé avant 1605
8.	Benoît JACQUEMIN DIT JARRET, cité en 1585 et 1591
16.	Eynard, Aynard ou Heynard JARRET, cité en 1516 et 1529, décédé avant 1570
32.	Jacquemin JARRET, né vers 1480, cité en 1506, 1509, 1515 et 1516, décédé avant 1525
64.	Pierre HUGON DIT JARRET, cité 1506, décédé entre 1506-1508, probablement fils de Barthélémy
65.	Philippa INCONNUE
128.	Barthélémy HUGON DIT JARRET, cité en 1471 (reconnaissance ou achat de terre de roturiers) et en 1478 (achat de terre du Seigneur de Chapeau-Cornu), ces terres étaient situées au Rual

La commune de Vignieu, près de St-Chef (Isère, France), était sous la dominance du seigneur de Chapeau Cornu, qui avait son château à quelques kilomètres à l'ouest du village. Un peu à l'est du château se trouve une route, appelée Rual de Chapeau Cornu, formant le lieu-dit d'où est parti l'ancêtre, André Jarret. Sa famille, présente au Rual depuis au moins 1471, possédait plusieurs terres dont un bois situé sur une colline, que j'ai situé au nord-ouest du château. Ce bois Beauregard, situé près du Champ Andrevet,

apparaît comme terre de la famille vers 1556, mais il est fort probable que le nom bois Beauregard était utilisé auparavant, et que c'est la famille Jarret qui lui donna ce nom.

Lorsqu'André décida d'aller rejoindre son demi-frère, François Jarret, en Nouvelle-France, il décida de conserver le nom Beauregard.

^{A1} <http://www.francogene.com/beauregard/jarret.php> texte de Denis Beauregard, dont voici sa base de données de Jarret sise au <http://www.francogene.com/genealogie--quebec/001/001933.php>

Chapitre 5 : Agathe Latendresse (1763-1832) et son époux

Agathe naît le 14 juin 1763 à L'Assomption. Pour des raisons inconnues, Agathe ne demeurera pas auprès de son père et de sa nouvelle épouse. En janvier 1767, elle habite chez Alexis Jarret et Rose Ledoux, l'oncle et la tante de la nouvelle épouse. Alexis et son épouse forment un jeune couple de Beloeil.

Le mariage

Nous ignorons son histoire jusqu'au jour où Agathe épouse un jeune homme.

Le 20 janvier 1788, à Beloeil, le notaire Charles-Étienne Letestu rédige un contrat de mariage entre le *Sr Stefanus Vogel allemand de nation et en français étienne Loiseau, âgé de vingt-sept ans et agathe latendresse, fille de jean-baptiste latendresse et agathe gagnon ses perre et merre de l'assomption stipulant aux présentes pour elle et en son nom, âgée de vingt-cinq ans, en présence de, Louis latouche et sa femme, magdeleine garette sa tante, françois grégoire et sa femme, alex garette son amis, nicolas dauplaissis dit deslauriers et plusieurs autre tous parens et amis des dites parties.*

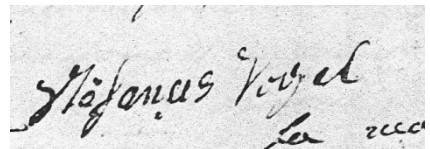
Le prénom Stefanus est révélateur. Il possède une terminaison latine au lieu de s'écrire sous la forme usuelle Stefan. Cet orthographe sous-entend que ses parents sont issus d'un milieu bourgeois et cultivé¹⁰¹.

Les parents d'Agathe semblent absents; seul le clan de Beloeil y est représenté.

Le dit futur époux apporte en communauté deux terres de trois arpents de front sur trente de profondeur dont une à St-Charles et l'autre à Rouville...

Puis soudain, une grande révélation :

La dite future a un enfant nommé JBte, fils naturelle de JBte renaux que les dits futurs font et adoptent ... L'enfant est âgé de deux ans et demi environ. Le futur époux signe Stefanus Vogel

A close-up photograph of a handwritten signature in dark ink on aged paper. The signature reads 'Stefanus Vogel' in a cursive script, with 'La' and '2000' written below it.

Jean-Baptiste fut baptisé le 11 septembre 1785 à Beloeil, *de père et mère inconnus*. L'enfant étant issu hors des liens du mariage, le curé omet le nom des parents. À cette époque, il y a cinq Jean-Baptiste Renaud dans la région. Deux sont célibataires âgés de vingt ans; le premier épousera Marie-Anne Tétreau en 1785 et l'autre Thérèse Duclos en 1786. Les deux suivants ont près de trente ans; le premier épousa en secondes

¹⁰¹ Observations provenant d'une collègue de travail allemande.

noces Marie-Louise Després en 1782 et le second épousa Véronique Brunelle en 1777. Le dernier a 45 ans et est veuf de Marie Beaudry.

Il nous est présentement impossible de déterminer lequel est le véritable père.

À mon avis, le coupable serait l'un des deux célibataires. Le fait de ne pas prendre la responsabilité de son acte blessa pour le moins Agathe.

Le lendemain du contrat, le curé de Saint-Mathieu de Beloeil François Noiseux célèbre leur mariage.

Le vingt et un Janvier mil sept cent quatre-vingt-huit après la publication de trois bans de mariage faite au prône des messes paroissiales de cette paroisse par trois dimanches consécutifs entre Etienne Loiseau, résident de cette paroisse, fils de Louis Loiseau et Elizabeth Kilberg, ses père et mère de la ville d'Amberg (d'Amberg) Electorat de Bavière d'une part, et d'Agathe Latendresse, aussi résident en cette paroisse, fille de Baptiste Latendresse et de défunte Agathe Gagnon ses père et mère d'autre part, sans qu'il se soit trouvé d'opposition ni empêchement généralement quelconque, Je soussigné après avoir reçu leurs mutuel consentement de mariage leurs ai donné la bénédiction nuptiale en présence de Louis Latouche et Frédéric Ohem, François Grégoire, Alexis Jared, Nicolas Duplessis. Lesquels n'ont sus signer de ce requis après lecture faite suivant l'ordonnance.

Les gens présents sont : Louis Latouche, époux de Reine Sylvestre, François Grégoire, époux de Marie-Madeleine Viau Lespérance et Nicolas Duplessis Deslauriers, époux de Louise Miremont. Quant au Frédéric Ohem, il serait Frédéric Hossmeister, époux de Marguerite Brien Derocher. À la naissance de son premier enfant, le père est nommé Ofenaitre. Son nom allemand est Friedrich Holzmeister.

Vogel aimait Agathe. Il aurait pu choisir une autre jeune fille de la région, sans enfant, mais il la maria. Qui était-il?

Stefanus Vogel

En 1775, les Américains désirent leur indépendance. À l'automne, leurs troupes envahissent le Canada; la ville de Québec résiste. La Grande-Bretagne fait appel aux divers États allemands, dont le Duché de Brunswick, afin d'accroître rapidement et sensiblement l'effectif de ses armées. Vogel répond à cet appel de recrutement.

Le 22 février 1776, le régiment du prince Friedrich quitte Wolfenbüttel pour le port de Stade, situé en vol d'oiseau à 150 km au nord. Cette marche est longue et pénible.¹⁰² Le 17 mars, le régiment s'embarque à bord de quatre navires dans le port de Stade.

Prince of Wales	447 tonneaux	transportant 213 hommes
Providence	366	170 hommes
Lord Sandwich	317	146 hommes
Peggy	360	149 hommes

Chaque navire transporte une compagnie entière ainsi qu'une partie de celle de Tunderfeldt. Appartenant à cette dernière, Vogel monte à bord d'un de ces navires¹⁰³.

Après avoir descendu le fleuve Elbe, les navires atteignent la Mer du Nord, le 22 mars. Six jours plus tard, ils jettent l'ancre à Portsmouth, en Angleterre¹⁰⁴. Vogel reçoit ainsi son baptême de mer! Le colonel Faucett passe alors en revue les troupes de Brunswick et les enrôle au service de la Grande-Bretagne¹⁰⁵.

Le 3 avril, une flotte d'une trentaine de navires vogue vers l'Amérique. Les conditions de vie pour les soldats sont horribles. L'un d'eux, Gottfried Seume nous décrit l'ambiance : « *Entassés à six hommes dans les cabines qui en auraient tout juste contenu quatre, il était presque impossible de trouver le sommeil car il faisait très chaud et nous manquions d'air. Nous avions à les (biscuits marins) manger sans nous soucier de leur saveur afin de ne pas réduire trop notre mince ration. De plus, ils étaient pleins de larves et si durs que les hommes devaient les briser avec des boulets de canons. Comme cette eau dégageait une odeur irrespirable, nous devions nous pincer le nez avant d'en boire. Heureusement, à l'occasion nous avons du rhum ou encore une petite bière très forte*¹⁰⁶. »

Le 1^e juin, la flotte jette l'ancre devant Québec. La traversée ne prit qu'un peu moins de deux mois contrairement aux quatre longs mois pour celle de Jean Chebroux. Le 6, le régiment du prince Friedrich (Frédéric) débarque finalement! Vogel demeure alors en garnison. Les troupes prennent leurs quartiers d'hiver à partir du 18 octobre. « *Le régiment du prince Frédéric quittera Québec pour les paroisses de la Rivière-du-Loup et Machiche (Yamachiche)* »¹⁰⁷.

L'hiver débute lentement, mais il paraît long aux yeux des Allemands. À la fin du mois de décembre, un tapis de neige de huit pieds recouvre le sol; des vêtements chauds

¹⁰² Wilhelmy, Jean-Pierre. – *Les Mercenaires allemands au Québec, 1776-1783*. -- Québec : Septentrion, 1997. — 266 p. – ISBN 289448075X p. 53.

¹⁰³ Idem *Mercenaires* p. 56-57

¹⁰⁴ Idem *Mercenaires* p54

¹⁰⁵ <http://www.vonriedesel.org/history.htm#INTRODUCTION>, 2011-07-15

¹⁰⁶ Idem *Mercenaires* p 54-55

¹⁰⁷ Idem *Mercenaires*, p61-62, 68

doivent être distribués aux soldats. À la fin de février et début mars, les troupes sont inspectées¹⁰⁸.

Le 8 juin 1777, l'armée quitte Montréal afin d'entreprendre une expédition contre le Fort Ticonderoga, anciennement Fort Carillon. Le 13 juin, l'armée s'embarque à Fort Saint-Jean. La flotte consiste en 9 navires armés respectivement de 24, 20, 18, 16, 14, 12, 10, 9 et 7 canons ainsi que de 24 bateaux d'un seul canon. À tour de rôle, les navires quittent Saint-Jean, remontent la rivière Richelieu, croisent l'île aux Noix et débouchent sur le lac Champlain. Le 16 juin l'armée atteint Cumberland Point. Les troupes de Brunswick où se trouve Vogel, formant l'arrière-garde, quittent à leur tour Saint-Jean. Le lendemain, celles-ci rejoignent la majorité des troupes qui les attendent à Cumberland Point. À deux reprises, le journal du colonel Johann Friedrich Specht mentionne que les troupes souffrent terriblement des maringouins.

Le 20 juin, pendant que le gros de l'armée est à Bouquet River, Vogel et ses compagnons doivent se réfugier à Willsboro Bay à cause du mauvais temps. Le lendemain, les derniers petits bateaux rejoignent le reste de la flotte à Split Rock.

Le 26 juin, l'armée s'empare de Crown Point, anciennement Fort Saint-Frédéric, après que les Américains l'eurent abandonné. L'arrière-garde rejoint à son tour l'armée le 30 juin. Ce même jour, Vogel ainsi que tous les soldats reçoivent des provisions pour une période de huit jours. Le 1^e juillet, l'armée se déplace vers Three Mile Point, un campement distant de 3 milles de Ticonderoga¹⁰⁹.

Au cours de la nuit du 5 au 6 juillet, les Américains abandonnent le Fort. Le régiment Prince Frédéric et le 62^e régiment britannique s'installent à Fort Ticonderoga¹¹⁰. C'est ici que l'expédition de Vogel s'achève. Vogel et les troupes de Brunswick ne se retireront que tardivement en novembre dans leurs quartiers d'hiver près de Sorel¹¹¹.

L'année 1778, les troupes demeurent sur le qui-vive. Le régiment Prince Frédéric, sous le commandement du lieutenant-colonel Christian Julius Praetorius, occupe à nouveau le Fort Ticonderoga. Puis, il s'installe dans ses quartiers d'hiver dans la région de Saint-Hyacinthe¹¹².

Au cours de l'été 1779, le régiment du prince Frédéric s'occupe du Fort Saint-Jean et de l'île aux Noix. Vogel s'affaire au « *transport des provisions, construction de casernes et*

¹⁰⁸ Eelking, Max von ;Rosengarten, J G.—The German allied troops in the North American war of independance 1776-1783[en ligne]. – Albany : Joel Munsell's sons, 1893. – University of Pittsburg [Réf du 15 juillet 2011]. – Accès : <http://www.archive.org/details/germanalliedtroo00eelk> p. 98

¹⁰⁹ <http://www.historiclakes.org/Timelines/timeline4b1.html> 2011-07-15

¹¹⁰ Idem Mercenaires, p. 85

¹¹¹ Idem German allied, p 236

¹¹² Idem German allied, p. 240

de *blockhaus, refortification* »¹¹³. Cette occupation sera siennée jusqu'à sa démobilisation.

Le 4^{me} Septembre 1779, à St-Charles, Monsieur le Commissaire de Sa Majesté Britannique le Major Holland passe en Revue la Compagnie du Capitaine de Tunderfeld dans le Régiment d'Infanterie de S. A. S^{nce} le Prince Frederic de Brunswic. Il y a quatre compagnies dans ce régiment.

Dans le rôle de « Montre », Stephanus Vogel est le 89^e de 131 soldats inscrits. La compagnie de Tunderfeld comprend un capitaine, un premier lieutenant, deux seconds lieutenants, deux sergents, un porte-enseigne, un capitaine d'armes, un fourier (?), cinq caporaux, un chirurgien, deux tambours, un solliciteur, deux valets pour les tentes, quatre garçons des officiers, et 131 adjoints et soldats soit un total de 155 hommes¹¹⁴.

Par la suite, le régiment du prince Frédéric retourne dans ses quartiers d'hiver habituel¹¹⁵. Pour un certain temps, le train-train habituel continue. En octobre 1781, suite aux pertes subites, certains soldats changent tout simplement de régiment¹¹⁶. Vogel est l'un d'eux. Ce fait lui permet ainsi de demeurer dans la région de Sorel.

Un évènement historique au Canada se produit à Sorel dans la résidence du major-général le baron Friedrich Adolph Riedesel. Un premier sapin de Noël est illuminé en ce Noël 1781. Puisque Vogel est dans les parages, entre nous et juste entre nous, laissons aller notre imagination. C'est Vogel qui coupe ce célèbre sapin!

Le temps passe. On parle maintenant de démobilisation. Un document du 1^e janvier 1783 concernant la compagnie du colonel de Speth, régiment de Riedefel qui est posté à Sorel, nous pouvons y lire :

Steph. Vogel est originaire de *Bayern*, et est âgé de 28 ans. Il mesure 5 pieds et 2 pouces. Il a 5 ans et 6 mois de service¹¹⁷. C'est le 56^e soldat inscrit.

Le calcul des états de service de Vogel débute au moment où il arrive au Canada. On en déduit donc qu'il n'est pas un soldat de métier.

Concernant l'expression *Bayern*, il est évident que Vogel s'exprimait en allemand, mais ce n'est pas tout. Lorsque Vogel parlait, tous Allemands se rendaient bien compte à son accent qu'il était originaire de Bavière.

Le traité de paix entre la Grande-Bretagne et les États-Unis est signé. Vogel est démobilisé en juin 1783. Ce document¹¹⁸ nous révèle son lieu de naissance, soit

¹¹³ Idem Mercenaires, p 65

¹¹⁴ Société généalogique canadienne-française, dossier de recherche sur les soldats allemands p. 529-532

¹¹⁵ Idem German allied p. 244

¹¹⁶ Idem Mercenaires p. 114

¹¹⁷ United Kingdom, National Archives, War Office 28/10 p. 270-271

Oberstdorf \ Olensdorf, en Bavière et confirme son âge de 28 ans et 7 mois. Il serait donc né en décembre 1754. Un généalogiste a consulté le répertoire de baptêmes d'Oberstdorf (1615-1899) mais n'a pu retracer l'acte de baptême de Vogel.

Oberstdorf, dont nous voyons l'image ci-dessous, est situé à seulement 4 km de la frontière autrichienne et à 815 mètres d'altitude. À cette hauteur, nous nous trouvons presque au sommet de notre Mont-Tremblant (875 m). Oberstdorf est entouré de montagnes dont l'une atteint 2 224 mètres.



Comparaison entre Stephanus Vogel et Jean Chebroux

Tous deux furent des recrues. Chebroux pour la France et Vogel pour la Grande-Bretagne.

Leur traversée fut pénible.

Ils furent postés à Fort Carillon (Fort Ticonderoga). Tous deux furent vainqueurs lors de la bataille.

Ils décidèrent de demeurer au Canada.

Chacun d'eux avait son propre accent distinctif.

Chebroux combattit contre la Grande-Bretagne et Vogel pour cette dernière.

La famille s'établit sur une terre

Le samedi *après midi* 26 avril 1788, en l'étude du notaire Charles-Étienne Letestu, *Fut présent stephanus vogel ___ à rouville et **agathe latendresse** son épouse de lui... avoir vendu... à pierre saintonge habitant de beloeil... une terre de trois arpents de front sur trentte de profondeur au quatrième rang de rouville __ pardevant à joseph messier dit St françois par derrière à andré dubreuille fils d'un côté au chemin d'autre à joseph lacroix...*

¹¹⁸ H.H. Rimpau, 'Die Brunswickers' in NordAmericam, Archiv fur Sippenforschunh, référence originale de The settlement of former german auxillary troops in Canada after the american revolution, publié par Virginia Easley DeMarce, copyright 1984

Vogel signe simplement l'acte. Pour Agathe, c'est plus qu'un geste, c'est la réalisation d'un conte de fée! Quatre mois plus tôt, elle était une fille mère. Maintenant, elle est une épouse et participe à la vente d'une terre en apposant sa marque.

Le couple conserve la terre *de trois arpens de front sur trente de profondeur*, sise selon le contrat de mariage, à *St Charles*, tenant pardevant au domaine du Seigneur par derrière au bout des quatre vingt arpens, d'un côté à la terre de l'Église d'autre à *St-___ge*.

Leur descendance

B2 Marie-Madeleine Loiseau, fille *d'Étienne Loiseau et d'Agathe Latendresse*, n. le 3 avril 1789, b. le 4 à Beloeil.

B3 Marie-Angélique Loiseau, fille *d'Étienne Loiseau et d'Agathe Latendresse* n. et b. le 8 août 1791 à Beloeil. S3

B4 Marie Loiseau, fille *d'Étienne Loiseau et d'Agathe Latendresse*, ... tous de *Beloeil*, n. le 4 juillet 1793 et b. le 6 à Saint-Charles sur le Richelieu. Le curé de Beloeil devait être absent ou du moins, non disponible. S1

S1 Marie Loiseau (1 an), fille *d'Étienne Loiseau et de Catherine Latendresse*, décédée le 7 juillet 1794, s. le 9 à Beloeil. Le curé nomma la mère Catherine.

B5 Joseph Loiseau, fils *d'Étienne Loiseau et d'Agathe Latendresse* n. et b. le 3 avril 1795 à Beloeil. L'intitulé de l'acte en marge est Joseph Lallemand! S2

B6,B7 François et Marie Vorgel, *deux enfants jumeaux, garçon et fille ... d'Étienne Vorgel et d'Agathe Latendresse*, n. et b. le 13 février 1797 à Beloeil. La paroisse de Beloeil a un nouveau curé; dorénavant, le nom de Vogel devient l'usage courant; Loiseau s'est envolé! S5 et S4

S2 Joseph Volgel (2 ans), fils *d'Étienne Volgel et d'Agathe Latendresse*, décédé le 5 avril 1797, s. le 6 à Beloeil.

S3 Angélique Volgert (6 ans), fille *d'Étienne Volgert et d'Agathe Latendresse*, décédée le 23 juin 1797 et s. le 24 à Beloeil.

S4 Marie-Anne Vogel (1 an, 4 mois), fille *d'Étienne Vogel, journalier à St Hilaire, et d'Agathe Latendresse*, décédée le 12 juin 1798, s. le 14 à Saint-Jean-Baptiste de Rouville.

S5 François Vogel (1 an, 4 mois), fils *d'Étienne Vogel, journalier dans St Hilaire, et d'Agathe Latendresse*, décédé le 17 juin 1798, s. le 23 à Saint-Jean-Baptiste de Rouville

B8 Marie-Félicité Voghall, *d'Étienne Voghall, agriculteur à St Hilaire, et d'Agathe Latendresse*, n. le 28 novembre 1798, b. le 29 à Saint-Jean-Baptiste de Rouville. *Le père a signé avec nous.* C'est l'unique fois qu'il signera un acte concernant un de ses enfants.

B9 Marie-Théotiste n. vers juin 1800 S6

S6 Marie-Théotiste Vogel (11 mois), fille *d'Étienne Vogel, cultivateur en cette paroisse, et d'Agathe Latendresse*, décédée le 20 mai 1801 à Saint-Hilaire.

B10 Marie-Agathe n. vers novembre 1801 S7

S7 Marie-Agathe Voger (10 mois), fille *d'Étienne Voger, cultivateur en cette paroisse, et d'Agathe Latendresse*, décédée et s. le 12 septembre 1802 à Saint-Hilaire.

B11 Clémentine Vogel, n. vers septembre 1805 S8

S8 Clémentine Vogel (3 mois), fille *d'Étienne Vogel, cultivateur en cette paroisse, et d'Agathe Latendresse*, décédée le 15 novembre 1805, s. le 17 à Saint-Hilaire.

B12 Jean-Marie Voghel, fils *d'Étienne Voghel, cultivateur en cette paroisse, et d'Agathe Latendresse*, n. le 20 juin 1807 et b. le 22 à Saint-Hilaire. S9

S9 Jean-Marie Voghel (2 mois), fils *d'Étienne Voghel, cultivateur en cette paroisse, et d'Agathe Latendresse*, décède le 28 août 1807, s. le 30 à Saint-Hilaire.

M1 Jean-Baptiste Voghel, *fils majeur d'Étienne Voghel et d'Agathe Latendresse*, épouse Marguerite Côté le 7 novembre 1808 à Saint-Hilaire, *en présence d'Étienne Voghel, père de l'époux.*

M2 *magdelaine Volgar* (en marge, le Volgar fut griffonné en Voghel), *fille majeur d'Étienne Volgar* (même remarque) *et d'Agathe Latendresse*, épouse *françois Bonbardié* le 22 janvier 1810 à Saint-Hilaire, *en présence d'Étienne Volgar* (aucune rectification d'orthographe).

M3 Félicité Faugelle, *fille mineure d'Étienne Faugelle , journalier, et de Agathe Latendresse, ses père et mère de cette paroisse* épouse Alexis Blais en 1818 à Beloeil.

Il semblerait que la famille n'habite plus Saint-Hilaire, mais de nouveau Beloeil.

M4 Une Marie-Louise, dont nous ignorons le baptême et le mariage, est l'épouse de Benjamin Emond vers 1831.

Observation fort importante :

Étienne ou Stéphanus Voghel a eu une descendance par ses filles. La seule descendance masculine, portant donc son nom, provient de Jean-Baptiste Voghel qui est son fils adoptif. Par conséquence, tout les Voghel québécois sont biologiquement descendants d'un certain Jean-Baptiste Renaud.

Épilogue

Agathe âgée de soixante-dix ans décède le lundi 13 août 1832 à Saint-Hilaire.

Le quatorze d'août, mil huit cent trente deux, nous prêtre curé soussigné avons inhumé dans le cimetière de cette paroisse, le corps d'Agathe Latendresse, décédée d'hier, âgée de soixante dix ans, épouse d'Étienne Voghel, de cette paroisse. présent Napoléon Letétu et Flavie Côté qui n'ont su signer.

Napoléon Letétu serait un fossoyeur, tandis que Flavie Côté demeure une inconnue.

Six mois plus tard, son mari Étienne, âgé de soixante-dix-sept ans, décède le mercredi 6 février 1833 à Saint-Hilaire.

Le sept de février, mil huit cent trente trois, nous prêtre curé soussigné avons inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps d'Étienne Voghel, cultivateur de cette paroisse, décédé d'hier, âgé de soixante dix sept ans. présent Sidoine Boissé et Évariste Goulet qui n'ont su signer.

Sidoine Boissé et Évariste Goulet seraient des fossoyeurs.

Le récit de la vie d'Agathe Latendresse s'arrête ici. Ses demi-frères et ses demi-sœurs Latendresse ne connurent probablement jamais son existence.

Annexe : Suzanne Chebroux dit Latendresse (1774-1837)

Sa descendance

B1 Marie-Suzanne, n. et b. le 20 avril 1794 à Saint-Paul

*Le vingt avril mil sept cent quatre vingt quatorze par nous curé soussigné a été baptisée Marie Suzanne née (texte brulé) de Pierre Chalu et de **Suzanne Chebroux** le parrain Charles Chalu et la marraine Magdeleine Jarrét ont déclaré ne scavoïr signer Serrand, ptre*

Charles Chalut est le grand-père paternel et Magdeleine Jarret est la grand-mère maternelle.

B2 Pierre. n. et b. le 11 mai 1795 à Saint-Paul

*Le onze mai mil sept cent quatre vingt quinze par nous curé soussigné a été baptisé Pierre né de ce jour, fils de Pierre Chalu et de **Suzanne Chebroux**; le parrain **Jean Baptiste Chébroux** et la marraine Marie Louise Laramée ont déclaré ne scavoïr signer Serrand, ptre*

Ce Jean-Baptiste Chébroux est l'oncle de l'enfant et non le grand-père, car Louise Laramée est la tante de l'enfant.

B3 Charles. n. le 15 et b. le 16 janvier 1797 à Saint-Paul

S1

*Le seize janvier mil sept cent quatre vingt dix sept par nous curé soussigné a été baptisé Charles né d'hier du légitime mariage de Pierre Chalu agriculteur et de **Suzanne Chebroux** le parrain **Pierre Chébroux** oncle maternel et la marraine Angélique Payet ont déclaré ne savoir signer Serrand, ptre*

S1 Charles, d. le 9, s. le 10 avril 1798 à Saint-Paul (15 mois).

*fils de Pierre Chalu, agriculteur de cette paroisse et de **Suzanne Latendresse** L Lamotte*

B4 Marie-Louise, n. 22 et b. le 23 mars 1799 à Saint-Paul

*née la nuit précédente ... de pierre chalu, laboureur, et de **suzanne gibrault dite latendresse**... m. ol. gosselin ptre*

Contrairement à ses prédécesseurs, le curé Gosselin nomme les gens avec des minuscules.

B5 Marie-Angélique, n. 2 et b. le 3 mars 1801 à Saint-Paul

*née le jour précédent ... de pierre chalu, laboureur de cette paroisse, et de **suzanne chebroux dite latendresse** m. ol. gosselin ptre*

Entre temps, le curé Gosselin a appris que le nom de famille n'était pas Gibrault mais Chebroux.

B6 Thérèse, n. 5 et b. le 6 mars 1803 à Saint-Paul S2
*née le jour précédent ... de pierre chalu, cultivateur de cette paroisse, et de
suzanne chebroux m. ol. gosselin ptre*

S2 Thérèse, d. le 26 , s. le 27 juin 1803 à Saint-Paul (2 mois et demi).
fille de pierre chalu, cultivateur de cette paroisse, et de suzanne chebroux

B7 Rose, n. et b. 29 avril 1804 à Saint-Paul
*née le même jour ... de pierre chalu, cultivateur de cette paroisse, et de
suzanne chebroux... ainsi que le père présent*
C'est la première mention de la présence du père.

B8 Cécile, n. 29 et b. le 30 août 1806 à Saint-Paul
*née d'hier ... de Pierre Chalu, cultivateur de cette paroisse, et de Suzanne
Jebrau dite Latendresse*
Le nouveau curé, François Noël, nomme les gens avec des majuscules.

B9 Jean-Baptiste, n. et b. le 5 janvier 1811 à Saint-Paul S3
*baptisé sous condition ...né la nuit dernière ... de pierre Châlu laboureur
de cette paroisse et de susanne gibrou dit latendresse ... avec le père ne
savoir signer. Brunet*

S3 Jean-Baptiste, d. le 6, s. le 7 janvier 1811 à Saint-Paul (2 jours).
*fils légitime de pierre chalu laboureur de cette paroisse et de susanne
gibrou dite latendresse Brunet*

O1 Fille Chalut, n. 8 et s. le 10 avril 1812 à Saint-Paul
*a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps d'une fille
anonyme appartenant à pierre chalu laboureur de cette paroisse et à
susanne latendresse, ses père et mère, décédée l'avant-veille après avoir été
ondoyé à la maison... Brunet*

B10 Isabelle, n. et b. 3 mars 1814 à Saint-Paul
*née le jour présent ... de pierre châlu, laboureur de cette paroisse et de
susanne joubrau dite latendresse Brunet*
Le curé Brunet emploie à son tour des minuscules lorsqu'il nomme les gens.

O2 Garçon Chalut, n. 22 et s. le 23 septembre 1816 à Saint-Paul

*le corps d'un garçon anonyme appartenant à pierre châlu journalier de cette paroisse et de **susanne jebrou dite latendresse**... ondoyé à la maison...*

Brunet

Vente à Pierre Chalut fils, 1830

*Le vendredi après midi 14 mai 1830, en l'étude du notaire Jean-Olivier Leblanc, Pierre Chalut, père, cultivateur à St Paul, tant en son nom qu'au nom de **Susanne Chébroux**, son épouse ... a vendu ... à Pierre Chalut son fils ... savoir : trois perches de terre de front sur environ un arpent un quart de profondeur, situé au dit lieu de St Paul, seigneurie de Lavaltrie, à prendre le dit terrain du chemin du Roi, à gagner un ravin tenant d'un côté à Jacques Marest dit Lépine, d'autre côté du dit vendeur.*

de plus ce dernier cède au dit acquéreur, le terrain où se trouve batie la maison appartenant au dit acquéreur ...

moyennant le prix & somme de cent quatre vingt livres...

Décès

Seulement un mois après la mort de son frère Nicolas, Suzanne décède à son tour, le 5 avril. La sépulture a lieu à Saint-Paul.

*L'an mil huit cent trente sept le sept d'avril nous prêtre soussigné avons inhumé dans le cimetière **Suzanne Chebrou dite Latendresse** décédée avant-hier agée de soixante trois ans épouse de Pierre Châlu...*

Pierre Chalut, son mari, lui survivra dix ans. Il décède le 10 septembre 1847 à Saint-Charles-Borromée, à l'âge de 87 ans.

Publications de l'auteur

La Famille Latendresse, édité en 1978

Plusieurs articles furent publiés dans les **Mémoires de la Société généalogique canadienne-française**

Jean Chebroux : nouvelles recherches, nouvelles interrogations

MSGCF, volume 54, numéro 3, cahier 238, hiver 2003 : 261-264

Jean Chebroux : sa traversée

MSGCF, volume 56, numéro 2, cahier 244, été 2005 : 151-152

Qui était Stefanus Vogel époux d'Agathe Latendresse?

MSGCF, volume 62, numéro 4, cahier 270, hiver 2011 : 292-294